

HOLOGRAM. INDUSTRIES

Document de référence 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Table des matières

1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence	p. 5
1.2. Attestation du responsable du document de référence	p. 5
1.3. Table de réconciliation avec le Rapport financier annuel	p. 5
2. Contrôleurs légaux des comptes	p. 6
3. Informations financières historiques sélectionnées	p. 6
4. Facteurs de risques	
4.1. Risques de marché	p. 8
4.1.1. Risque de devises	p. 8
4.1.2. Risque de taux d'intérêt	p. 8
4.1.3. Risque de liquidité et de contrepartie	p. 8
4.2. Risques particuliers liés à l'activité	p. 9
4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés	p. 9
4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international	p. 9
4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel	p. 9
4.2.3.1. Lancement de produits de substitution	p. 9
4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix	p. 9
4.3. Risques liés au contexte juridique	p. 11
4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	p. 11
4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle	p. 11
4.3.3. Réglementation particulière	p. 11
4.3.4. Confidentialité	p. 11
4.4. Risques industriels et liés à l'environnement	p. 12
4.4.1. Risques industriels	p. 12
4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux	p. 12
4.4.3. Facteurs de risques environnementaux	p. 13
4.5. Assurance et couverture des risques	p. 13
5. Information sur Hologram. Industries	
5.1. Histoire et évolution de la société	p. 14
5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	p. 14
5.1.1.1. Dénomination et siège social	p. 14
5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable	p. 14
5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société	p. 14
5.1.2. Historique	p. 14
5.2. Investissements	p. 17
5.2.1. Investissements réalisés	p. 17
5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2013	p. 17
6. Aperçu des activités	
6.1. Activité du Groupe	p. 19
6.2. Marché de l'holographie de sécurité	p. 19
6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires ..	p. 20
6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque	p. 20
6.5. Evolution des marchés	p. 21
6.6. Positionnement de la Société sur son marché	p. 21
6.7. Produits et services du Groupe	p. 22
6.8. Fabrication	p. 23
6.9. Concurrence	p. 23

7. Organigramme	
7.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2012 et relations mère-filiales	p. 25
7.1.1. Hologram. Industries Polska	p. 25
7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica	p. 25
7.1.3. Hologram. Industries Research	p. 25
7.1.4. SecureMark Decal	p. 25
7.1.5. Keesing Reference Systems	p. 25
7.1.6. Astea	p. 26
7.1.7. Bussy Industries.....	p. 26
7.1.8. Participations	p. 26
7.1.9. Relations mère-filiales	p. 26
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Propriétés immobilières louées	p. 26
9. Responsabilité sociétale des entreprises	
9.1. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	p. 27
9.2. Informations Grenelle II	p. 29
9.2.1. Le développement durable au cœur de l'identité du Groupe	p. 29
9.2.1.1. Le système de management de l'environnement.....	p. 29
9.2.1.2. Le système de management de la santé et sécurité au travail	p. 30
9.2.1.3. Diminution des impacts environnementaux de la société.....	p. 30
9.2.1.4. Lutte contre le réchauffement climatique : le bilan carbone	p. 30
9.2.1.5. Notation extra financière et récompenses	p. 31
9.2.1.6. Dialogues avec les parties prenantes.....	p. 31
9.2.1.7. Affiliation à des associations ou adhésion à des organisations nationales ou internationales.....	p. 32
9.2.2. Motiver et renforcer la cohésion des employés.....	p. 32
9.2.2.1. La mobilité interne.....	p. 32
9.2.2.2. L'égalité des chances pour renforcer l'attractivité	p. 32
9.2.2.3. La charte de l'environnement	p. 33
9.2.3. Champ et périmètre des indicateurs présentés	p. 33
9.2.3.1. Processus de détermination des indicateurs présentés	p. 33
9.2.3.2. Périmètre.....	p. 33
9.2.4. Indicateurs de performance.....	p. 34
9.2.4.1. Indicateurs environnementaux.....	p. 34
9.2.4.2. Indicateurs sociétaux	p. 40
9.2.4.3. Indicateurs sociaux	p. 41
9.2.4.4. Indicateurs économiques	p. 47
9.2.4.5. Indicateurs relatifs aux droits de l'Homme.....	p. 49
9.2.4.6. Indicateurs relatifs à la responsabilité du fait des produits	p. 51
9.2.4.7. Table de correspondance art. 225 Grenelle II & référentiel GRI	p. 53
10. Examen de la situation financière et du résultat	
10.1. Situation financière	p. 55
10.1.1. Eléments bilanciaux et ratios	p. 55
10.2. Résultat	p. 55
10.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2011 par rapport à 2010	p. 55
10.2.2. Chiffre d'affaires	p. 56
10.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique	p. 56
10.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par destination applicative	p. 57
10.2.3. Résultat opérationnel et résultat net	p. 57
10.2.3.1. Marge brute	p. 57
10.2.3.2. Résultat opérationnel courant	p. 57
10.2.3.3. Résultat net	p. 58
10.3. Résultats individuels de la société mère et information réglementée	p. 58
10.3.1. Activité	p. 58
10.3.2. Chiffres clés.....	p. 58
10.3.3. Délais de paiement.....	p. 59
10.3.4. Achat par la société de ses propres actions	p. 59
10.3.5. Charges non déductibles fiscalement	p. 59
10.3.6. Tableau de résultat des cinq derniers exercices.....	p. 59

11. Trésorerie et capitaux	p. 60
12. Recherche et développement	p. 60
13. Information sur les tendances	p. 62
14. Prévisions ou estimations du bénéfice	p. 62
15. Organes d'administration et direction générale	
15.1. Composition des organes d'administration et de direction	p. 63
15.1.1. Modifications intervenues au sein des organes de direction	p. 63
15.1.2. Composition du Conseil d'administration	p. 63
15.1.3. Composition de l'équipe dirigeante	p. 65
15.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	p. 65
16. Rémunérations et avantages	p. 66
17. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
17.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	p. 69
17.2. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Hologram. Industries	p. 79
18. Salariés	
18.1. Effectifs	p. 81
18.2. Participation et stock-options des dirigeants	p. 81
18.3. Participation des salariés au capital de l'émetteur.....	p. 81
18.4. Schéma d'intéressement du personnel.....	p. 82
19. Principaux actionnaires	p. 83
20. Opérations avec des apparentés	p. 84
21. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
21.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 85
21.2. Comptes consolidés	p. 87
21.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 115
21.4. Comptes annuels	p. 117
21.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	p. 132
21.6. Politique de distribution des dividendes	p. 135
21.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	p. 135
21.8. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	p. 135
22. Informations complémentaires	
22.1. Capital social	p. 135
22.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice	p. 135
22.1.2. Capital potentiel.....	p. 136
22.1.3. Nantissement d'actions	p. 136
22.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices	p. 136
22.2. Acte constitutif et statuts	p. 137
22.2.1. Objet social (article 2 des statuts)	p. 137
22.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)	p. 137
22.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 44 des statuts)	p. 137
22.2.4. Assemblées générales	p. 137
22.2.5. Franchissement de seuils.....	p. 137
22.2.6. Droits de vote doubles (articles 39 des statuts)	p. 138
22.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)	p. 138
23. Contrats importants	p. 139

24. Information en provenance des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	p. 139
25. Documents accessibles au public	p. 139
26. Informations sur les participations	p. 139
27. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	p. 139
28. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 avril 2013	p. 140
29. Projet des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 avril 2013	p. 143
30. Tables de concordance	
30.1. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion	p. 147
31. Calendrier prévisionnel de communication financière	p. 148

Le sommaire est en accord avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Hugues SOUPARIS
Président-Directeur Général

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes, Ernst & Young et Autres et E & S AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Hugues Souparis
Président-Directeur Général

1.3. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

N°	Information	Référence
	Rapport financier annuel	
1	Comptes annuels	21.4
2	Comptes consolidés	21.2
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	21.3
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	21.1
5	Rapport de gestion comprenant les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	31.1
	Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	1.2.
6	Honoraires des commissaires aux comptes	27.
7	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place par la Société	17.1
8	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	17.2

2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires :

Ernst & Young et Autres

M. Frédéric MARTINEAU

Adresse ou siège social :

1-2 place des Saisons – 92037 Paris La Défense Cedex

Date premier mandat : 10 juin 2002

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

E & S AUDIT

M. Denis MAZURIER

Adresse ou siège social :

17, rue du Sergent Bauchat. 75012 Paris

Date premier mandat : 18 juin 2009

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Suppléants :

AUDITEX

Adresse ou siège social :

1-2 place des Saisons – 92037 Paris La Défense Cedex

Date premier mandat : 18 juin 2009

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Jean-Luc BESSON

Adresse ou siège social :

17, rue du Sergent Bauchat. 75012 Paris

Date premier mandat : 15 juin 2006

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres clés du Groupe. Ces chiffres sont extraits des comptes consolidés du groupe tels qu'audités par Ernst & Young et Autres et E & S AUDIT. Les comptes consolidés audités du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentés à la fin du présent document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2009 et 2010 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 21 avril 2011 sous le n°D.11-0346 ;
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2010 et 2011 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 30 mars 2012 sous le n° D.12-0248 ;
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF en date du 21 avril 2011 sous le n° D.11-0346 ;
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 30 mars 2012 sous le n° D.12-0248.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	48 886	43 149	31 944
Résultat opérationnel courant	10 826	8 052	4 411
Résultat opérationnel	10 093	7 552	4 157
Résultat consolidé - Ensemble	6 841	5 593	3 043
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe	6 442	4 868	2 702
Intérêts minoritaires	399	725	341
Résultat par action (euros)	1,26	0,95	0,53
Résultat dilué par action (euros)	1,25	0,95	0,53
Nombre moyen d'actions	5 129 030	5 116 198	5 082 116

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
BILAN CONSOLIDE			
Ecarts d'acquisition	7 441	8 656	8 332
Autres actifs non courants	20 818	18 384	11 942
Actifs courants	18 822	16 708	13 825
Disponibilités	17 315	11 817	8 121
TOTAL ACTIF	64 396	55 565	42 220
Capitaux propres - Part groupe	31 728	27 097	22 811
Intérêts minoritaires	481	491	319
Passifs non courants	14 657	12 529	8 668
Passifs courants	17 530	15 448	10 423
TOTAL PASSIF	64 396	55 565	42 220

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
FLUX DE TRESORERIE			
Flux nets de trésorerie :			
- générés par activité opérationnelle	10 253	9 516	6 397
- liés aux opérations d'investissement	(5 180)	(7 071)	(5 773)
- liés aux opérations de financement	428	1 672	(592)
Variation de trésorerie	5 549	3 751	86
DIVIDENDES			
Dividende total	2 167 *	1 783	1 023
Dividende par action (euros)	0,40 *	0,33	0,20

* Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 sous réserve d'ajustement des actions auto-détenues à la date de l'assemblée

4. FACTEURS DE RISQUES

Il est rappelé que la Société procède annuellement à une mise à jour de la cartographie et de l'évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (voir paragraphe 17.1 sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui sont présentés. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Outre les informations sur les différents litiges présentés dans la note 3.9 annexée aux comptes consolidés, dans lesquels le Groupe est éventuellement impliqué, les investisseurs et analystes doivent porter une attention particulière sur les facteurs de risques suivants lorsqu'ils évaluent la Société et ses activités.

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risque de devises :

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement.

Les facturations du Groupe libellées en Dollars US se sont élevées à 6,2 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en Dollars US une partie de ses fournitures et charges externes (5,2 M\$ sur 2012). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

Un état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2012 est présenté en note 3.29.1 des annexes aux comptes consolidés.

4.1.2. Risque de taux d'intérêt :

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2012, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élevaient à 11,9 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2012. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse au 31 décembre 2012, les produits de trésorerie auraient été impactés positivement ou négativement de 81 K€.

4.1.3. Risque de liquidité et de contrepartie :

La trésorerie du Groupe, nette de l'endettement, s'élevait à 2,5 M€ au 31 décembre 2012. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses investissements, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

4.2 Risques particuliers liés à l'activité

4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés :

Le Groupe génère une part importante de son activité avec la Pologne (13 %) sur 2012 (16 % sur 2011). Les relations avec l'Imprimerie Nationale Polonaise (PWPW) sont régies par un contrat cadre sans limitation de durée. Les informations dont dispose la société ne permettent pas de garantir la reconduction à l'identique de ces contrats. Le non renouvellement ou un changement des options techniques retenues pourrait avoir un impact sur l'activité, les résultats et le niveau de la trésorerie du Groupe. L'activité réalisée par les 5 plus grosses affaires s'élève à 28 % du chiffre d'affaires (31 % sur 2011), celle réalisée par les 10 plus grosses affaires s'élève à 42 % (50 % sur 2011).

La dépendance à l'égard des fournisseurs n'est pas significative.

4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international :

La Société anticipe une forte croissance de son activité dans les années à venir. Elle a fait preuve par le passé de sa capacité à gérer une phase de croissance significative. La rationalisation de la production et les efforts de structuration industrielle, commerciale et administrative ont jeté les bases d'une organisation beaucoup plus fiable, sans toutefois pouvoir garantir totalement la poursuite de son efficience en phase de croissance accélérée.

Hologram. Industries prévoit de développer ses activités dans divers pays étrangers. La poursuite de son développement peut passer par des alliances stratégiques, notamment pour bénéficier de l'expertise technologique dans des métiers connexes à son propre domaine, ou pour accéder à des marchés sur lesquels un partenariat s'avère nécessaire. Le développement à l'international expose ainsi la Société à divers risques inhérents au contexte économique, juridique et politique de ces pays, susceptibles d'affecter sa situation financière, notamment dans le secteur de la sécurité des documents qui dépend de décisions soumises à l'évolution législative des pays concernés. Les contrats significatifs conclus avec des sociétés dans des pays étrangers hors de la communauté européenne font l'objet d'une revue juridique, le risque lié à une défaillance de la contrepartie est couvert, le cas échéant, par l'obtention de garanties internationales (crédits documentaires...).

4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel :

4.2.3.1. Lancement de produits de substitution :

L'utilisation des systèmes optiques et numériques d'authentification est soumise au risque d'apparition de technologies de substitution.

Les principales techniques concurrentes permettant de lutter contre la contrefaçon sont les suivantes :

> l'utilisation de papiers spéciaux contenant soit des fibrilles visibles aux U.V., soit des filigranes (cas des billets de banque), soit des fils de sécurité (qui peuvent être des fils holographiques),

> l'utilisation d'encres spéciales : les encres réactivables aux U.V., les encres optiquement variables (O.V.I.) qui changent de couleur et les encres thermiques. Les O.V.I. sont des encres de sécurité commercialisées par la société SICPA.

> l'impression taille douce (relief),

> la technique « Confirm » mise au point par 3M. Il s'agit d'un lamina utilisé sur les passeports, visible à l'aide d'une lampe et d'une loupe,

> la technologie « Motion » des sociétés Crane et Nanovention. Il s'agit d'un effet optique basé sur des écrans lenticulaires microscopiques,

> la technique « Thin Film » : cette technique est utilisée sur les billets de banque canadiens,

> les cristaux liquides : technique permettant de réaliser des images qui changent de couleur sous un certain angle.

L'opinion de la Société est que les images optiques diffractives de sécurité sont les plus avancées et les plus adaptables des techniques citées ci-avant. Outre leur aspect esthétique, cette technologie conserve trois atouts clés face aux technologies concurrentes :

- > la grande robustesse des effets optiques à la contrefaçon par des méthodes d'imprimerie traditionnelles ou de P.A.O.,
- > la possibilité de personnaliser les composants optiques de sécurité,
- > la possibilité de combiner l'authentification avec des solutions de traçabilité.

Les dirigeants de la Société n'ont pas connaissance de l'existence d'autres techniques émergentes susceptibles de concurrencer l'holographie dans le domaine de la sécurité.

En ce qui concerne les solutions digitales, elles sont encore émergentes et peu ont déjà été utilisées. On peut citer :

- > les étiquettes « à bulle » : solution basée sur l'unicité d'un réseau de bulles à position aléatoire et dont l'image est stockée dans une base de données
- > l'insertion d'un marquage impossible à capturer et à recopier, de type « watermark digital », dans une impression.

4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix :

La stratégie de la Société est fondée sur l'utilisation de hautes technologies, notamment en optique, sciences des matériaux et digital pour lutter contre la contrefaçon et sur le développement permanent de nouveaux produits dans ce domaine. Toutefois, le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés, dont certaines possèdent davantage de ressources et/ou une plus grande part de marché sur certains segments.

Dans le domaine de l'optique de sécurité, Hologram. Industries estime possible une intensification de la concurrence liée à l'arrivée de nouveaux fabricants, provenant notamment de marchés émergents, qui cherchent à pénétrer le marché de l'holographie.

L'arrivée de nouveaux concurrents dans l'industrie de l'optique de sécurité pourrait provenir :

- > soit de création ex nihilo,
- > soit d'intégration d'activité par des imprimeurs de sécurité, des fabricants de cartes ou des industriels maîtrisant les technologies d'enduction.

L'impression d'étiquettes sécurisées sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles est conditionnée à l'accès à des matériaux de base distribués par un nombre limité d'acteurs industriels.

L'opinion de la Société est que le savoir-faire et le matériel nécessaires pour créer des composants optiques de sécurité sont toutefois difficiles à acquérir. Les équipements ne sont pas développés à l'échelle industrielle, chaque entreprise développant ses propres outils de production en cherchant à accroître constamment leur niveau de sophistication. Ceci, additionné au maintien de l'effort en recherche et développement, devrait permettre à la Société de conserver ses marges en dépit de l'éventuelle intensification de la concurrence.

L'activité de la société dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon numérique est issue notamment de l'acquisition en 2009 de la société Advestigo et repose sur deux actifs technologiques clés : la reconnaissance de contenu numérique (au moyen d' « empreintes numériques ») et la surveillance automatisée du réseau Internet dans ses multiples déclinaisons (web, réseaux de partage P2P, newsgroups...).

La stratégie de HI dans le domaine de la reconnaissance de contenu est de préserver au travers d'efforts de recherche conséquents, la position concurrentielle forte de l'entreprise tant en termes de variété des types de médias traités (son, image, vidéo, texte, code binaire,...) que de la pertinence et de l'efficacité des différents « modules de reconnaissance » individuels. Ces dernières années ont vu l'émergence de nouveaux concurrents sur ces technologies, s'agissant soit d'émanation d'institutions de recherche importantes (INA en France, iPharro en Allemagne) ou de créations ad-hoc dotées de moyens (Vobile aux USA). L'importance d'imposer une technologie par la création rapide de « bases de référence d'empreintes » massives pourrait donner lieu à l'apparition de standard de fait, indépendamment des vertus propres de la technologie.

Les compétences de la société dans le domaine de la surveillance internet sont essentiellement liées à un savoir-faire accumulé et une expérience pratique. L'évolution très rapide des ramifications du réseau internet, des menaces propres à la diffusion de produits numériques contrefaits et des techniques de programmation impose un effort permanent de mise à niveau des compétences et des technologies. L'importance des moyens humains et d'investissement nécessaires pour suivre l'ensemble de ces évolutions pourrait conduire la Société à limiter l'assiette des sujets couverts par ses propres moyens, en complétant le cas échéant cette couverture par des partenariats stratégiques.

Ainsi, en dépit de son positionnement dans le segment de la haute sécurité, la Société ne peut garantir que ses positions commerciales se maintiendront.

4.3. Risques liés au contexte juridique :

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction du Groupe estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe.

4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation :

La société réalise une part de ses ventes dans des pays émergents ou en voie de transition vers l'économie de marché, où les règles de droit et la jurisprudence sont en évolution.

Il peut en conséquence s'avérer difficile d'obtenir satisfaction devant les juridictions de ces pays en cas de litige commercial ou sur la propriété intellectuelle, dans un délai raisonnable.

4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle :

Les marques déposées utilisées par la société sont enregistrées internationalement. La plupart du chiffre d'affaires est réalisée avec des produits protégés par des brevets et la quasi-totalité l'est sur des images holographiques dont les copyrights sont la propriété d'Hologram. Industries.

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et que la société s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que son utilisation et la vente des produits associés soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, et d'obliger Hologram. Industries à revoir la conception de ces produits. Chacune de ces situations auraient des conséquences défavorables sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe.

4.3.3. Réglementation particulière :

L'activité d'Hologram. Industries peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations.

L'attention portée par la société au respect des normes de sécurité de ses unités de production devrait lui permettre de satisfaire aux contraintes réglementaires présentes et à venir.

4.3.4. Confidentialité :

La quasi-totalité des documents remis à la société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité.

De même, tout prestataire de service ou visiteur de la société doit signer un accord de confidentialité avant de pouvoir pénétrer dans l'enceinte de production.

4.4. Risques industriels et liés à l'environnement :

4.4.1. Risques industriels :

Le marché de l'holographie se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle, par des normes industrielles évolutives et par une innovation constante en matière de produits. L'activité du Groupe pourrait être affectée s'il ne réussissait pas à adapter ses produits et leurs fonctionnalités aux avancées technologiques, aux développements relatifs aux produits et aux normes physiques de l'industrie.

La phase de développement de nouveaux produits peut se situer en amont du stade de commercialisation. Les décisions concernant les nouveaux produits doivent non seulement prendre en considération la demande à venir, mais également la rapidité de l'évolution technologique et ses principales tendances. Le Groupe peut de ce fait être amené à investir d'importantes ressources dans le développement de nouveaux produits dont les ventes pourraient rester faibles. La compétitivité du Groupe résultera notamment de sa capacité à développer, en temps opportun, de nouveaux produits et services adaptés au marché à des prix concurrentiels. Le processus de développement des produits et services est extrêmement complexe et requiert des efforts de développement permanents.

Le succès du Groupe en matière de développement, de lancement et de vente de nouveaux produits et services repose sur plusieurs facteurs, dont la présélection des produits, la conception et le développement de solutions fiables, la réalisation dans des délais opportuns d'un processus de fabrication compétitif, l'efficacité de la commercialisation et du marketing, le prix, et la performance des produits.

Les investissements en matière de recherche et de développement sont très importants et sont susceptibles de croître. Si de tels investissements n'aboutissaient pas à la production de produits compétitifs, ou s'ils ne permettaient pas de suivre les avancées technologiques permanentes, l'activité et les résultats du Groupe s'en ressentiraient. En outre, en l'absence d'innovation technologique dans les produits, les prix unitaires seraient susceptibles de diminuer dans le temps, ce qui pourrait également affecter l'activité et les résultats du Groupe.

4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux

La réussite dans le secteur de l'holographie et le succès des activités dépendent pour partie de la capacité du Groupe à fidéliser ses cadres et le personnel technique, en particulier le personnel formé à la recherche, au développement et au marketing de la technologie holographique. Si le Groupe ne réussit pas à recruter ou à fidéliser des dirigeants et du personnel technique qualifié, sa capacité à développer, mettre en œuvre, gérer et offrir des composants optiques de haute sécurité, ainsi qu'à diriger efficacement ses activités, pourrait être affectée.

Le départ de certains collaborateurs clés pourrait impacter les perspectives de développement du Groupe. La plupart de ces personnels sont liés par une clause de non concurrence. D'autre part, la Société s'assure également dans la mesure du possible que la connaissance de tous les secrets et procédés essentiels de fabrication soit partagée par deux personnes au moins parmi les salariés de l'entreprise.

L'industrie de l'holographie se caractérise par un nombre limité d'acteurs industriels. Du fait de la faiblesse du vivier des compétences disponibles sur ce marché, les coûts d'embauche et de fidélisation de ces employés sont élevés. Hologram. Industries a mis en place plusieurs programmes de fidélisation de ses collaborateurs.

Le Groupe est exposé à des risques de grèves et de mouvements sociaux. Au cours de ces dernières années, son activité n'a pas été affectée par des arrêts de travail collectifs. Bien que le Groupe estime avoir de bonnes relations avec ses employés, il ne peut garantir l'absence de mouvements sociaux à l'avenir.

4.4.3. Facteurs de risques environnementaux :

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (verniss et adhésifs à base aqueuse ou solvant), le site industriel de Bussy Saint-Georges est une « installation classée » soumise à autorisation auprès de la Préfecture.

4.5. Assurance et couverture des risques

Au 31 décembre 2012, les niveaux de couverture de la Société pour les principaux types de risques étaient les suivants :

Assurances	Montant plafonds garanti
Dommages aux biens	Le montant couvert s'élève à 29 millions d'euros.
Pertes d'exploitation	Marge brute assurée pour une période d'indemnisation de 12 mois avec un plafond à 25 millions d'euros.
Responsabilité civile	Responsabilité civile des dirigeants avec couverture mondiale, garantie défense civile et pénale. RC avant livraison 8 millions d'euros par sinistre pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus. RC après livraison 1,5 millions d'euros par sinistre et par an RC professionnelle 1,6 millions d'euros par sinistre et par an RC atteinte à l'environnement 4,8 millions d'euros par sinistre et par an

Le montant des polices d'assurances versées par le Groupe sur l'exercice 2012 s'est élevé à 191 millions d'euros. La Société ne dispose pas d'assurance captive.

5. INFORMATIONS SUR HOLOGRAM. INDUSTRIES

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société

5.1.1.1. Dénomination et siège social

Hologram. Industries
Parc d'activités Gustave Eiffel
22, avenue de l'Europe
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Tél. : 01 64 76 31 00

5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 1^{er} septembre 1982 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS de Meaux numéro B 325 020 733).

5.1.2. Historique

A l'origine laboratoire d'imagerie holographique, la société s'est spécialisée depuis 1993 dans la fabrication industrielle de composants holographiques d'authentification et de sécurité, communément appelés hologrammes de sécurité. Elle a entamé en 1997, une étape d'investissements décisive qui s'est poursuivie et amplifiée en deux vagues successives 1998/1999 et 2000/2002.

L'historique de la société peut être décomposé comme suit :

> 1985-1992 : une société pionnière dans la recherche holographique

1985, Hologram. Industries fut l'une des premières sociétés en France et dans le monde, ayant pour objet l'application commerciale de l'imagerie holographique. De 1985 à 1992, les efforts d'application de l'holographie visaient essentiellement la communication et la publicité.

Pendant cette première phase, les recherches d'Hologram. Industries portèrent surtout sur les images tridimensionnelles. A partir de 1989, la société développa les techniques de production en grande série par estampage.

Ce sont ces techniques qui forment la base du métier actuel d'Hologram. Industries.

> 1993-1996 : le développement des composants optiques d'authentification

Au cours de cette seconde phase, la société entama le développement des produits nécessaires à la conquête d'une position significative sur le marché des composants optiques d'authentification, pour lequel la Société anticipait la forte croissance à venir.

Durant cette phase, une partie des produits aujourd'hui utilisés dans le domaine de la sécurité furent mis au point. Un important effort de R&D fut maintenu dans le domaine des composants optiques et de leur production.

Ces efforts allèrent de pair avec une stratégie de développement commercial. La société acquit ses premiers succès commerciaux à l'export. La société s'implanta à l'étranger durant cette période, avec l'ouverture d'une filiale en Pologne et la mise en place d'un réseau d'agents.

> 1997-1998 : phase d'investissement

La société ayant acquis un grand nombre de références et ayant affirmé sa compétence technologique sur le marché de l'hologramme de sécurité, a décidé son installation en septembre 1997 dans de nouveaux locaux comportant une réserve foncière importante, lui permettant le développement de la production dans un cadre de haute sécurité. Elle donne à la société la possibilité de réaliser un plan de développement ambitieux qui repose sur l'intégration industrielle sous un même toit de tâches au préalable sous-traitées, sur une amélioration de la productivité et sur l'augmentation de la capacité de production de produits à forte valeur ajoutée.

La société a été introduite à la bourse de Paris (Nouveau Marché) le 19 janvier 1998. Les fonds levés ont permis de poursuivre et d'amplifier le développement industriel et commercial.

> 1999 : décollage

Entre 1998 et le début de l'année 1999, la société a concrétisé son plan de développement industriel. La capacité de production a été largement augmentée et l'introduction de nouvelles techniques a permis une plus grande intégration des productions. En particulier, la métallisation de couches réfléchives transparentes a donné accès à la production en grande série de films optiques transparents Optoseal® pour la protection des documents d'identité.

> 2000 à 2008 : poursuite du développement

L'année 2000 a été pour Hologram. Industries une année de consolidation. La société a entrepris une nouvelle étape dans l'augmentation de sa capacité de production : doublement de la surface de l'usine et lancement d'investissements permettant d'augmenter la capacité de production.

Ce plan de développement industriel a été poursuivi en 2001 et 2002 : un certain nombre d'équipements nouveaux ont été mis en service, la majeure partie devenant opérationnelle fin 2002 / début 2003.

Fruit de plusieurs années de recherche, la Société lance en 2003 le premier produit de troisième génération : Diffraction Identification Devices (DID®). Ce produit de haute sécurité reste à ce jour sans équivalent sur le marché.

Afin de renforcer significativement sa capacité d'innovation, le Groupe a procédé en 2006 à l'acquisition de la société allemande Dausmann Holographics, spécialisée dans la recherche optique et holographique. Ce laboratoire a développé une technologie de rupture permettant la personnalisation d'hologrammes à partir de films photopolymères.

> 2009 à 2012 : diversification technologique et déploiement géographique

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre d'une stratégie de diversification horizontale, par voie d'acquisition de briques technologiques complémentaires aux hologrammes, sur le marché de la lutte contre la contrefaçon.

En mars 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société Advestigo, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon numérique et l'échange de contenus illicites. Cette acquisition apporte au Groupe un savoir-faire nouveau dans l'authentification digitale et de traçabilité sur Internet. Il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société Advestigo par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Hologram. Industries SA en date du 31 décembre 2009.

La Société a procédé fin 2009 à l'acquisition de certains actifs des sociétés américaines SecureMark Decal et Ariston Reflective. Basée à Chicago, SecureMark Decal conçoit et fabrique des étiquettes de sécurité, en particulier sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles, destinés notamment à la protection des véhicules de plusieurs Etats américains.

Hologram. Industries a également procédé à l'acquisition, à effet au 1^{er} janvier 2010, de la société hollandaise Keesing Reference System B.V., éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque. Cette société, basée à Amsterdam, est également éditeur du « *Keesing Journal of Document & Identity* », un magazine d'information pour les professionnels du secteur des documents de sécurité.

Hologram. Industries a procédé, à effet au 30 décembre 2010, à l'acquisition, par l'intermédiaire de la filiale américaine SecureMark Decal, des actifs des sociétés Label Systems Inc. et Label Systems Authentication LLC, sociétés spécialisées dans la conception, la fabrication, et la commercialisation d'étiquettes holographiques de sécurité pour la protection des produits de marque. LSA compte notamment parmi ses références Motorola, pour laquelle la Société sécurise les batteries et accessoires.

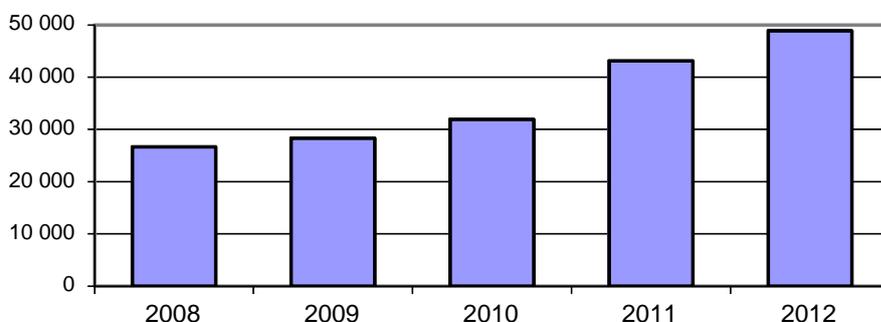
Fin 2011, la Société a procédé à l'acquisition des actions de la SAS Bussy Industries qui porte un ensemble immobilier industriel aménagé spécifiquement pour l'exercice de son activité, notamment lié à la sécurité du site. Elle permet également d'avoir la jouissance libre des réserves foncières qui seront nécessaires au développement des surfaces de production.

L'année 2012 a été marquée par le gain de références significatives (passeports chinois et mexicain). Le Groupe a également procédé à l'acquisition, par sa filiale SecureMark Decal, d'un nouveau site de production à Trumbull aux Etats-Unis (CT). Cette usine, d'une surface de 5 000 m², accueille depuis septembre 2012 l'ensemble des activités américaines.

Hologram. Industries a reçu le Prix de l'Audace Créatrice des mains du Président de la République, M. François Hollande, en septembre 2012. Le Prix de l'Audace Créatrice a été fondé en 1995 par Marc Ladreit de Lacharrière, président de FIMALAC, pour distinguer l'action d'entrepreneurs français ayant réussi à faire progresser simultanément leur chiffre d'affaires, leur rentabilité, mais aussi leurs effectifs.

Le Prix entend ainsi montrer que « *la croissance de l'activité et des profits peut aller de pair avec le développement de l'emploi. Il souhaite aussi témoigner, à travers des succès entrepreneuriaux exemplaires, de ce que l'esprit de conquête, le goût du risque et la volonté de créer des richesses n'ont pas déserté notre pays* ». Il privilégie des entreprises jeunes et en forte croissance, dont la cotation en Bourse est venue couronner l'imagination et l'audace de leur fondateur.

Le Groupe est aujourd'hui un des tous premiers acteurs mondiaux de solutions optiques de sécurité. Sur les cinq dernières années, le chiffre d'affaires a évolué comme suit (en milliers d'euros) :



5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés

La Société s'est déployée par extensions successives entre 1998 et 2010, portant la surface du site de production français à 7 000 m². Des investissements industriels importants ont été réalisés depuis cette époque.

Les investissements du Groupe portent essentiellement sur les machines de production (estampage, métallisation, finition et enduction) et sont principalement destinés à :

- > accroître la capacité de production de la société afin de répondre à l'augmentation des volumes vendus ;
- > remplacer les équipements menacés d'obsolescence afin de maintenir son avance technologique ;
- > intégrer en interne des processus précédemment sous-traités, afin de maîtriser la qualité et/ou les coûts associés.

Il faut noter que la société conçoit et fabrique une partie de son matériel de production, ainsi que des équipements à destination de son laboratoire. Ces équipements sont amortis à compter de leur date de mise en service selon les règles applicables aux autres équipements de même nature.

Le tableau ci-dessous présente nos investissements non financiers consolidés pour les exercices 2010 à 2012 (hors variations de périmètre). Les investissements correspondent principalement à des investissements de maintien (maintien ou remplacement des équipements existants). Les investissements de développement internes permettent d'améliorer la productivité ou bien d'augmenter les capacités de production existantes.

(en milliers d'euros)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Immobilisations incorporelles	387	859	444
Immobilisations corporelles	5 265	3 194	3 282
Total	5 652	4 053	3 726

Le Groupe a également procédé à l'acquisition en 2011 des titres de la société Bussy Industries, entité portant l'usine de Bussy Saint-Georges, sur la base d'une valeur vénale de l'ensemble immobilier évaluée à 6,5 M€. L'acquisition des titres de Bussy Industries (valeur d'entreprise nette de la dette résiduelle auprès des crédits-bailleurs pour 2,0 M€) a été refinancée par un prêt bancaire de 4,3 M€ sur une durée de 10 ans. D'autres informations relatives à cette acquisition figurent en note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2011.

Les investissements 2012 correspondent principalement à l'acquisition, par la société SecureMark Decal, d'un nouveau site de production à Trumbull (USA) pour un montant de 3,2 M\$. Cette acquisition a été refinancée au moyen d'un prêt bancaire de 2,3 M€ remboursable sur une durée de cinq ans contracté par Hologram. Industries. D'autres informations relatives à cette acquisition figurent en note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2012.

Les investissements sont principalement financés par la trésorerie disponible du Groupe. Néanmoins, une partie des investissements industriels a été refinancée en location-financement à hauteur de 430 K€, 1 255 K€ et 1 918 K€ sur 2012, 2011 et 2010 respectivement.

5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2013

Investissements financiers :

Le Groupe poursuit une politique ciblée de croissance externe. A la date du présent document de référence, la Société n'a pris autre engagement ferme d'acquisition.

Investissements industriels :

Le Groupe investit annuellement de manière récurrente un montant de l'ordre de trois millions d'euros pour maintenir son équipement industriel. Il est néanmoins anticipé un budget de l'ordre de 4 M€ pour 2013.

Le Groupe a pour projet de racheter une usine de 5 000 m² à Bussy Saint-Georges, opérationnelle fin 2013, qui permettrait un quasi doublement de la capacité de production du site. L'acquisition de cette usine, ainsi que les travaux de réhabilitation et de mise aux normes, devraient s'élever à environ 8 M€.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Activités du Groupe

L'activité d'Hologram. Industries reste focalisée sur la conception, la fabrication, et la commercialisation de composants optiques d'authentification de haute sécurité, notamment grâce aux applications holographiques. Consécutivement à l'acquisition des sociétés Advestigo et Keesing Reference Systems, le savoir-faire technologique du Groupe s'est enrichi avec des solutions digitales de lutte contre la contrefaçon.

L'hologramme est une image immédiatement identifiable à l'œil nu, ayant la propriété de diffracter la lumière selon les couleurs de l'arc-en-ciel, en animation ou en relief. Ses caractéristiques en font un élément impossible à reproduire par les techniques de reprographie les plus avancées. Les technologies complexes et nombreuses à mettre en œuvre pour la création et la fabrication d'hologrammes en font des éléments très résistants à la contrefaçon. L'hologramme s'applique facilement, de façon industrielle sur des supports les plus variés (papier, carton, plastique).

Le Groupe a développé la première technologie de troisième génération disponible sur le marché, la technologie DID[®], qui représente une part supérieure à 40 % des ventes d'hologrammes en 2012.

Le Groupe se positionne sur plusieurs marchés :

- l'identification des personnes : carte d'identité, passeports, permis de conduire...
- la protection des véhicules : certificats d'immatriculation, vignettes...
- l'authentification des produits de marque : produits pharmaceutiques, cigarettes, alcool...
- l'authentification des produits fiduciaires : billets de banque, cartes, étiquettes de taxes...
- l'identification et la recherche de contenus digitaux illicites.

6.2. Marché de l'holographie de sécurité

Les pertes mondiales dues à la contrefaçon et à la falsification de produits de marque, de documents d'identité, de monnaie sont estimées à plus de 400 milliards d'euros. En constante croissance, la contrefaçon industrielle représente aujourd'hui un fléau international, estimé entre 8 % et 10 % du commerce mondial.

La société adresse plusieurs marchés bien spécifiques :

> Les documents fiduciaires

Films de marquage à chaud pour les billets de banque, tickets et billetterie sportive, chèques, cartes bancaires...

> La protection des documents d'identité

Laminats holographiques pour les cartes d'identité, permis de conduire, passeports, visas, certificats d'immatriculation... Ces films holographiques transparents sont destinés à être laminés sur les documents, permettant ainsi à la fois leur authentification et leur protection. 100 000 personnes seraient victimes d'une usurpation d'identité chaque année en France (*source Les Echos*).

Coûts de la fraude à l'identité (*source ONU*) :

Pays	Pertes dues à la fraude	Année	Source
UK	€ 3,1 Mds	2011	UK National Fraud Authority
UK	€ 2,6 Mds	2006	UK Home Office Identity Fraud Steering Committee
USA	> 680 M\$ Médiane 350 \$ par consommateur	2005	Federal Trade Commission
Australie	> 2,2 Mds AUD	2005	Baycorp Advantage credit bureau

> L'authentification des produits de marques

Produits de luxe, produits pharmaceutiques, cigarettes, montres, alcools, pièces détachées industrielles, vêtements... pour lesquels la Société propose des étiquettes holographiques adhésives qui peuvent également intégrer des éléments de traçabilité.

Les marchés de l'authentification des produits de marque et de la sécurité des documents fiduciaires ou d'identité ont pour point commun l'expression par les clients d'une haute exigence qualitative en matière d'image optique. Toutefois, chacun de ces deux secteurs possède des caractéristiques propres.

6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires

L'expansion du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires est favorisée par trois tendances générales :

> L'accroissement des déplacements internationaux augmente les risques de terrorisme, ou au développement du crime organisé. Le nombre de passagers aériens en 2011 est estimé à 5,4 Mds et devrait dépasser les 9 Mds en 2025 (*Source : Airports Council International*). Cette menace constitue désormais une préoccupation majeure des gouvernements et nécessite le renforcement des moyens d'authentification des documents d'identité. Cette tendance a notamment appelé l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) à procéder à une redéfinition des normes pour les documents de voyage, et préconise l'utilisation d'hologrammes de sécurité. De son côté, l'Union européenne recommande l'utilisation « d'éléments optiques variables » sur tous les documents de voyage européens depuis 2005 ;

> Les avancées technologiques en matière de reprographie ont contribué au développement de la contrefaçon (vulgarisation des scanners de bureau, photocopieurs couleurs et des systèmes de P.A.O.) ;

> La pérennité des choix opérés par les administrations lorsqu'elles ont décidé l'utilisation des composants optiques de sécurité. Ce phénomène génère une récurrence du chiffre d'affaires chez les industriels de l'holographie, phénomène très sensible chez Hologram. Industries.

Ainsi, l'utilisation traditionnelle du filigrane ou des techniques d'impression haute définition n'est plus considérée comme suffisante par les imprimeurs fiduciaires. Dans ce contexte, des technologies complémentaires comme la biométrie et la protection des données visuelles par des hologrammes s'imposent aujourd'hui pour leur efficacité à protéger des documents ou des produits de valeur contre la contrefaçon et la falsification.

6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque

L'expansion du marché de l'authentification des produits de marque est favorisée par quatre tendances générales :

> La mondialisation des échanges qui accroît le développement de la contrefaçon. Les marques présentes à l'échelon mondial doivent sophistiquer les moyens de lutte contre la contrefaçon ;

> la capacité de l'hologramme à contribuer à l'esthétique et à la valorisation de l'image du produit en accentuant le caractère authentique ;

> l'enjeu financier de la contrefaçon, qui représente des pertes importantes pour les industriels de produits de marque ;

> l'extension du phénomène de la contrefaçon à tous les produits de marque et pas seulement aux produits de luxe. La contrefaçon des produits de luxe ne représente que de l'ordre de 10% du total des produits contrefaits. Dans certains cas (produits pharmaceutiques et cosmétiques, produits d'équipement), la lutte contre la contrefaçon comporte ainsi un enjeu sanitaire, dès lors que le phénomène est susceptible de mettre en danger la vie des hommes.

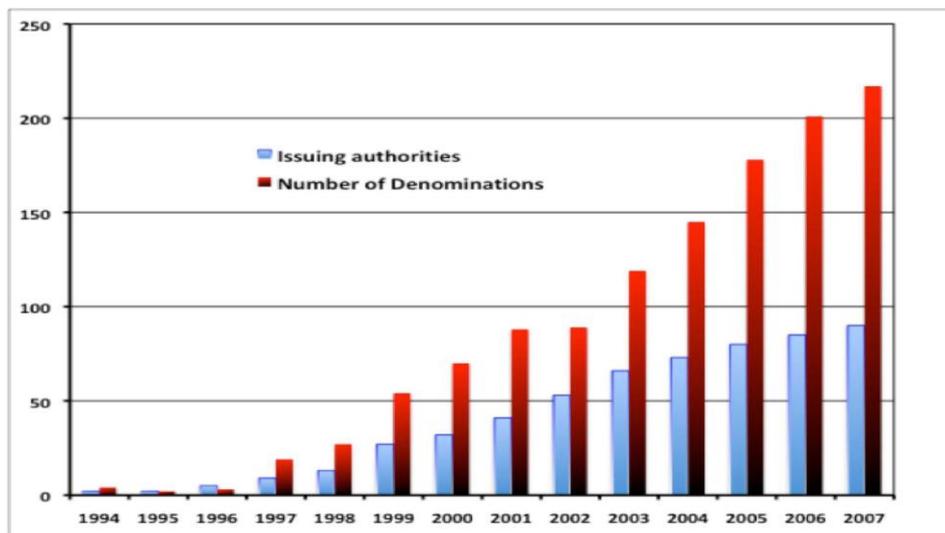
Un organisme tel que la Food and Drug Administration a ainsi publié en février 2004 un rapport selon lequel elle explique que la totalité des emballages pharmaceutiques devra à terme être traçable et authentifiable. Selon l’OMS, la contrefaçon de médicaments touche 6% du marché mondial.

6.5. Evolution des marchés :

Les hologrammes de sécurité représentent aujourd’hui environ 60 % du marché total des hologrammes. Dans son rapport sur le marché de l’holographie publié en 2002, Reconnaissance International prévoit une croissance du marché des hologrammes de sécurité de l’ordre de 10% par an. Le développement des marchés fiduciaires et d’identité devrait être supérieur à celui de la protection des marques.

Ainsi, dans la foulée de la décision américaine d’imposer aux ressortissants des pays exemptés de visa de se doter d’un passeport biométrique pour entrer aux USA, Bruxelles a décidé fin 2004 d’imposer pour les pays membres de l’espace de Schengen l’insertion sur les prochains passeports européens d’identifiants biométriques. Nombre de pays ont également mis en chantier des projets de refonte de leurs autres documents d’identité (cartes d’identité, permis de conduire,...).

Par ailleurs, les nouvelles générations de billets de banque intègrent maintenant un hologramme. Le graphe suivant présente l’évolution du nombre de pays et la quantité de coupures intégrant un hologramme sur les billets de banques (*source Reconnaissance International*) :



6.6. Positionnement de la Société sur son marché

Le positionnement d'Hologram. Industries est spécifique dans l'univers de l'holographie, il repose sur les facteurs clés de succès suivants :

- > un positionnement exclusif dans la fabrication de solutions optiques de haute sécurité,
- > une capacité à innover et à gérer des projets de développement lui permettant d'anticiper les besoins du marché en proposant des produits adaptés,
- > une puissance de recherche et développement lui permettant de garder une avance technologique certaine, illustrée par le gain de références prestigieuses.

Selon le management, la croissance future de la Société repose sur quatre éléments principaux :

- > Sa capacité d'étude et de gestion de projets industriels
 - conception graphique et optique
 - conception des produits (matériaux et chimie)

- > La maîtrise technologique de toutes les étapes de production
 - production de films estampés
 - enduction (évaporation sous vide et adhésifs)
 - finition
- > Une image haut de gamme, renforcée par des qualifications sécuritaires répondant aux exigences des principaux donneurs d'ordre internationaux,
- > Un positionnement de produits innovants : gammes Optofoil[®], Optoseal[®] et Optoproof[®], ou d'effets optiques de nouvelle génération (DID[®]).

6.7. Produits et services du Groupe

Les matrices (matrices et frais de conception)

Chaque nouveau contrat entraîne la fabrication d'une matrice holographique. Dans la majorité des cas, Hologram. Industries conserve par contrat le copyright de l'image optique et la propriété de la matrice.

Le chiffre d'affaires de la société intègre dans ce cas, une facturation de frais de création de l'image optique et des composants, facturation effectuée après le retour du bon à tirer validé par le client.

Dans certains cas exceptionnels, la matrice est acquise par le client. La société n'en détient plus la propriété ni le copyright. Il peut alors être prévu le versement de royalties par le client en fonction de l'utilisation de la matrice par Hologram. Industries ou par d'autres industriels pour la production en grande série des hologrammes.

Les composants optiques de sécurité

Communément appelés hologrammes, les composants optiques de sécurité résultent de la combinaison d'images holographiques ou micro-lithographiques interférentielles avec un support de transfert. Les produits sont donc livrés aux clients sous forme de bobines d'étiquettes (gamme Optoproof[®]), de films de marquage à chaud (gamme Optofoil[®]) ou de films de laminage (gamme Optoseal[®]).

La facturation est en général effectuée à l'unité d'hologrammes, ou au mètre linéaire dans le cas de pistes holographiques.

Le prix de vente par la société s'échelonne entre une fraction de centimes et au-delà de l'euro par hologramme en fonction de la dimension et de la complexité du produit.

La société dispose d'une gamme étendue d'images optiques :

- > images optiques de type hologrammes traditionnels (effets de 3D) : Diagram[®] ;
- > images optiques de très haute définition basée sur une technologie de pointe (la micro-lithographie interférentielle) : Alphagram[®] ;
- > images optiques de nouvelle génération mettant en œuvre des nanostructures métalliques : POLAnote[®] et POLAMark[®]
- > images optiques de nouvelle génération reposant sur une technique novatrice de matériaux nano-composites : DID[®] et CHROMOMark[®]

6.8. Fabrication

La fabrication des hologrammes de haute sécurité est intégralement réalisée sur son site de Bussy Saint-Georges. La conception du site industriel a été réalisée afin de satisfaire aux normes de sécurité les plus strictes exigées par les principaux clients du Groupe (formalisées notamment par le groupement Carte Bancaire et la Banque Centrale Européenne). Les procédures de production répondent aux normes requises pour la production de composants optiques de sécurité. La Société a en particulier été agréée par la Banque Centrale Européenne pour la production d'hologrammes pour billets de banque, et a été certifiée selon le référentiel CWA 14641:2009 édicté par INTERGRAF, et par la norme NASPO Class I (North American Security Products Organization), référentiel le plus exigeant, démontrant la conformité du système en place et le respect des exigences définies par les plus grands donneurs d'ordre du secteur de l'impression sécuritaire.

Divisée en plusieurs ateliers, la production est placée sous la responsabilité d'un Directeur de Production.

Les étapes décrites ci-dessous présentent de façon sommaire le processus de fabrication :

- > L'électroformage : atelier où matrices et clichés sont fabriqués et dupliqués par des procédés électrochimiques.
- > L'estampage : procédés du type offset au cours duquel l'hologramme est transféré sur un film polyester.
- > L'enduction / métallisation / démétallisation :

Métallisation sous vide : le film estampé est enduit d'une très fine couche de métal ou d'oxyde ou sulfure métallique afin d'augmenter la luminosité de l'hologramme par intensification de la diffraction de la lumière.

Démétallisation : le métal est enlevé sélectivement afin de lui donner un effet " d'impression " et ainsi d'augmenter l'esthétique et la sécurité du produit.

Enduction d'adhésifs : il s'agit de déposer des couches d'adhésifs, soit permanents, soit réactivables à chaud.

> La finition / découpe / refente : les films holographiques sont découpés, numérotés, et transformés en bobinots ou planches, directement utilisables par nos clients.

> Contrôle / édition / emballage : contrôle qualité et numérotation.

Toutes ces opérations sont réalisées dans l'unité intégrée de production que possède la société.

> Le studio de conception et le laboratoire holographie : ils constituent des points-clés du processus de fabrication. Hologram. Industries a porté une attention particulière à l'équipement et à l'organisation de ces entités.

Le studio est l'unité qui réalise le graphisme des hologrammes et définit les effets optiques de sécurité. Un responsable du studio assisté de trois graphistes, propose aux clients, en collaboration avec le responsable du laboratoire holographie, différents projets d'hologrammes.

Le laboratoire est l'unité qui réalise la production des matrices : gravure, laser, remontage (recombining) des images, réalisation des matrices de production par électroformage.

Dans le domaine de la duplication et de la production en séries de films, la société dispose d'une bonne maîtrise du processus industriel.

6.9. Concurrence

Un grand nombre d'intervenants sont présents sur le marché mondial de l'holographie. Cependant, la Société estime que dans le domaine de la haute sécurité, seul un petit nombre de sociétés constitue l'univers concurrentiel d'Hologram. Industries.

La société estime que, du fait de leur présence sur les segments de marché de l'authentification et de la sécurité, environ une dizaine de sociétés est susceptible de la concurrencer à l'échelon mondial. Parmi ces dernières, on peut citer :

<u>Raison sociale</u>	<u>Pays</u>
De La Rue Holographics	GB
ABNH (OpSec)	USA
Kurz / O.V.D. Kinegram	Allemagne / Suisse
OpSec (ex AOT)	GB / USA
Crown Roll Leaf	USA
Holopack	USA (continent Américain)
Hologramas de Mexico	Mexique (essentiellement actif en Amérique Latine)
Optaglio	GB
Dai Nippon	Japon
Toppan	Japon
Centro Grafico	Italie
ITW COVID	USA

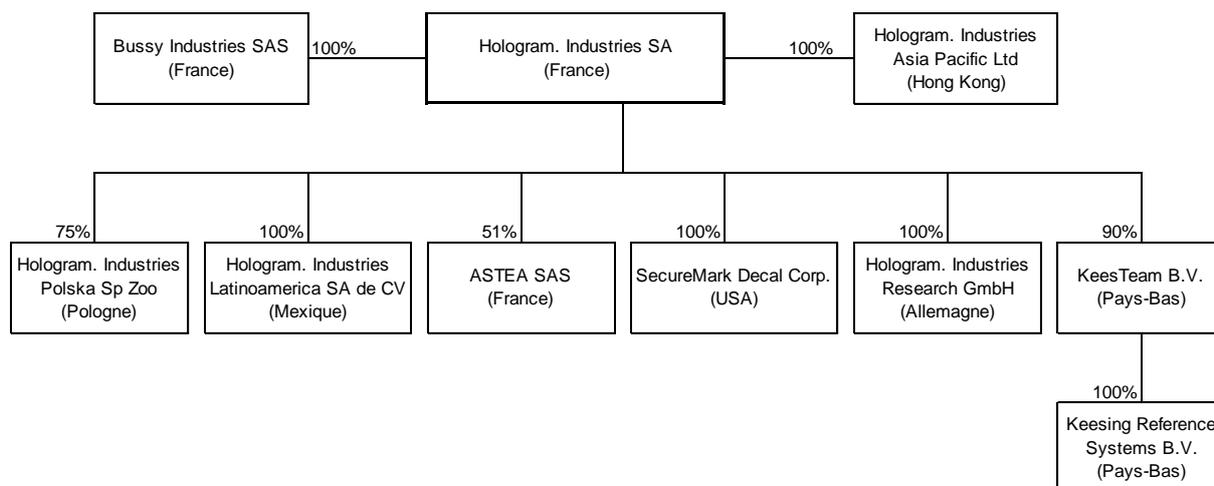
Les principaux concurrents d'Hologram. Industries sont :

- DE LA RUE HOLOGRAPHICS, filiale du leader mondial de l'impression de sécurité (la société fabrique les billets de banque de plusieurs pays), qui, à la différence des autres imprimeurs de sécurité, intègre une unité holographique (*informations financières non disponibles*) ;
- ABNH Inc : société basée aux Etats-Unis, dont la principale activité concerne la production d'hologrammes au profit des sociétés de cartes de transaction (MasterCard et Visa). Cette société a été rachetée par le groupe JDSU en décembre 2007, puis par OpSec Security en octobre. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 20 M\$ au 30 juin 2012 (*source OpSec*) ;
- OpSec Security, née de la fusion de Applied Holographics en Angleterre et de Opsec aux Etats-Unis, cette société est présente sur l'ensemble du marché de l'holographie, et notamment dans le packaging. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 38 M£ au 31 mars 2012 (*source OpSec*) ;
- LEONARD KURZ, entreprise allemande spécialisée dans la production de machines et de films d'enduction qui possède un département de fabrication de composants holographiques. Cette société fabrique la majeure partie des hologrammes pour les billets de banque (*informations financières non disponibles*) ;
- O.V.D. Kinegram (filiale de Léonard Kurz depuis 1999, anciennement Landis & Gyr), le produit Kinegram a obtenu plusieurs marchés de référence dans le domaine de la haute sécurité fiduciaire (visa Schengen, billets de banque).

Compte tenu de la nature du marché de l'holographie de haute sécurité, et notamment du caractère confidentiel de ses applications, il n'existe pas à notre connaissance de statistiques fiables permettant d'évaluer la part de marché des différents acteurs.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2012 et relations mère-filiales



Le tableau des filiales et participations est présenté au paragraphe 5.9 de l'annexe aux comptes annuels.

7.1.1. Hologram. Industries Polska

Hologram. Industries détient 75 % du capital social de cette société de commercialisation de droit polonais depuis 1994, dont le siège social est sis à Wroclaw. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 26,8 M PLN sur 2012, contre 28,0 M PLN sur 2011. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 7,6 M PLN sur l'exercice, contre 7,9 M PLN en 2011. L'effectif de la filiale au 31/12/12 s'élève à 2 personnes.

7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica

Hologram. Industries détient 100% du capital social de cette société de commercialisation basée au Mexique depuis 2001. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 0,7 M MXP sur 2012, contre 0,6 M MXN sur 2011. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 0,3 M MXM sur l'exercice, contre une perte opérationnelle de 0,8 M MXM en 2011.

7.1.3. Hologram. Industries Research GmbH

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition en 2006 de 100% des parts sociales de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 1,0 M€ sur 2012 (dont 0,9 M€ de facturations intra-groupe), contre 1,3 M€ sur 2011 (facturations intra-groupe). Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 0,1 M€ sur l'exercice, contre 0,2 M€ en 2011. L'effectif de la filiale au 31/12/12 s'élève à 8 personnes.

7.1.4. SecureMark Decal Corp.

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition fin 2009 des actifs de SecureMark Decal et Ariston Reflective, puis des actifs de Label Systems Authentication fin 2010. SecureMark Decal conçoit, produit et commercialise des étiquettes de sécurité, notamment sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 5,1 M\$ sur 2012, contre 7,9 M\$ sur 2011. La perte opérationnelle courante s'est élevée à 2,6 M\$ sur l'exercice, contre 0,4 M\$ en 2011. L'effectif de la filiale au 31/12/12 s'élève à 40 personnes.

7.1.5. Keesing Reference Systems

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition début 2010 de la société hollandaise Keesing Reference Systems, éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les

caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque. Cette société, basée à Amsterdam, est également éditeur du « Keesing Journal of Document & Identity », un magazine d'information pour les professionnels du secteur des documents de sécurité. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 3,9 M€ sur 2012, contre 3,7 M€ sur 2011. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 0,8 M€ sur l'exercice, en ligne avec 2011. L'effectif de la filiale au 31/12/12 s'élève à 26 personnes.

7.1.6. Astea

Hologram. Industries détient, depuis juillet 2010, 51 % de la SAS ASTEA. Cette société est spécialisée dans la conception et la fabrication de machines. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 0,4 M€ sur 2012 (facturations intra-groupe), pour un résultat opérationnel courant proche de l'équilibre. L'effectif de la filiale au 31/12/12 s'élève à 3 personnes.

7.1.7. Bussy Industries

La SAS Bussy Industries, acquise fin 2011, porte un ensemble immobilier industriel aménagé spécifiquement pour l'exercice de l'activité d'Hologram. Industries en France.

7.1.8. Participations

Hologram. Industries détient également la société (en sommeil) Hologram. Industries Asia Pacific Ltd, basée à Hong Kong, et une participation minoritaire à hauteur de 10% dans la société Hologram Maroc sans activité à ce jour.

7.1.9. Relations mère-filiales

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

Données consolidées en K€ (sauf dividendes)	S.A. (France)	USA	Pologne	Autres	Total
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	9 680	10 136	0	8 443	28 259
Endettement financier hors groupe	13 724	-	-	1 057	14 781
Trésorerie au bilan	12 688	51	2 804	1 772	17 315
Flux de trésorerie lié à l'activité	6 072	2 969	285	927	10 253
Dividende versé dans l'exercice	(1 783)	-	(1 615)	(736)	

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

La société mère conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité, sur son site de Bussy Saint-Georges (77). Ce site intègre également une activité de holding, comprenant l'essentiel des fonctions de support au profit de ses filiales. Les locaux industriels étaient pris en location jusqu'à l'acquisition de la société bailleuse, Bussy Industries, fin 2011. Sur 2012, la charge de loyer correspondante (0,6 M€) a été remplacée dans les comptes consolidés par un amortissement de 0,2 M€.

Les activités de SecureMark Decal aux USA ont été regroupées à compter de septembre 2012 sur un site unique à Trumbull (CT). Ce site a été acquis par le Groupe en 2012. Consécutivement, le bail de location du site de Bridgeport a été résilié. Sur 2013, la charge de loyer correspondante (0,3 M\$) sera remplacée dans les comptes consolidés par un amortissement de 0,1 M\$.

Les autres filiales exercent leur activité dans des locaux pris en location.

9. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Conformément à l'article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, qui étend l'obligation pour les entreprises de communiquer les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de ses activités ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, et en application du décret N° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale sur 17 thèmes (sociaux, environnementaux et sociétaux) et 42 sous-thèmes, le Groupe a fait établir par anticipation par un vérificateur indépendant et de manière volontaire une attestation de présence et un rapport d'assurance sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

9.1. Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Hologram. Industries, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans le rapport de gestion ;

- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester (informations sociales et sociétales : effectifs et leur répartition, absentéisme, formation, accidents du travail ; informations environnementales : démarche environnementale, consommations d'eau et d'énergie, production de déchets, émissions de gaz à effets de serre) et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés (site de Bussy Saint-Georges) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 72% des effectifs et entre 60% et 90% des informations quantitatives environnementales testées.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de l'entité consolidante.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 18 mars 2013

Le Vérificateur indépendant
Ernst & Young et Associés
Département Développement Durable

Eric Duvaud

9.2. Informations Grenelle II

La Société poursuit une démarche d'excellence dans ses activités. Cette ambition se décline en interne pour chacune des politiques mises en œuvre et trouve sa « preuve » en externe dans l'obtention et le maintien de certifications et d'accréditations. Cette stratégie découle de la conviction qu'une entreprise, pour être performante dans la durée, doit prendre en compte l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, environnement naturel et sociétal) avec une répartition équilibrée (autant que possible) dans son pilotage et sa gouvernance

Soucieux de maîtriser ses impacts sur l'environnement et de prévenir toute source de pollution, la Société a ainsi mis en place un système de management de l'environnement construit sur la norme ISO 14001:2004. Certifié ISO 14001 depuis juillet 2010, la Société s'est engagée sur la qualité de l'eau et de l'air, la prévention de la pollution, la gestion des déchets industriels et la préservation des ressources naturelles.

A titre d'exemple, le Groupe compense les émissions de CO² issus de ses déplacements en avion et les trajets domicile / travail de son personnel. En outre, l'entreprise a souhaité établir le profil de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour cela, Hologram. Industries a réalisé en 2011 un bilan carbone de ses activités en France pour l'année 2010. Cette étude vient compléter les outils d'analyse de la performance environnementale de l'entreprise et apportera de nouvelles actions de réduction à la source de ses émissions de gaz à effet de serre.

Fin 2010, la Société a également adhéré au Global Compact. Lancé à l'initiative de l'ONU en juillet 2000, le pacte mondial invite les sociétés à adopter dix principes universels, sur les droits de l'homme, les normes de travail et l'environnement, et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un développement responsable et durable.

Le reporting RSE et les communications sur les progrès d'Hologram. Industries sont consultables en ligne en suivant ce lien : <http://www.unglobalcompact.org/>

9.2.1 Le développement durable au cœur de l'identité du Groupe

9.2.1.1 Le système de management de l'environnement

Protéger l'environnement dans lequel nous évoluons est un axe de développement sur lequel Hologram. Industries s'appuie fortement. Les enjeux stratégiques liés aux impacts sur l'environnement de notre activité nous ont conduits à mettre en place une organisation efficace, s'appuyant sur un système de management qui permet d'évaluer ces impacts et de les réduire autant que possible. Certifiée ISO 14001:2004 depuis 2010, l'entreprise s'est engagée à suivre et respecter les exigences réglementaires de ses activités ainsi que les besoins et autres exigences de ses parties prenantes, tout en travaillant sur des problématiques qui vont au-delà des simples exigences réglementaires.

En plus de la volonté de maîtrise de ses impacts environnementaux, Hologram. Industries a su développer une forte motivation chez ses employés en les impliquant globalement dans une démarche responsable : une prime « Environnement » a ainsi été créée en 2010 pour les collaborateurs qui font œuvre de proposition de réduction des impacts des activités sur l'environnement. Le service QHSE a mis en place un service d'information et de documentation sur des thématiques « responsables » dont les employés peuvent bénéficier (l'obtention d'un prêt à taux zéro pour les aménagements énergétiques de la maison, l'éco-conduite, l'encouragement au covoiturage, etc.).

L'entreprise s'est donc résolument tournée vers la réduction de son empreinte écologique, de façon systématique et chiffrée, afin de maintenir son leadership, innovant et créant de la valeur tout en privilégiant la prévention des pollutions.

9.2.1.2 Le système de management de la santé et sécurité au travail

Après avoir lancé ses systèmes de management de la qualité et de l'environnement, conduisant aux certifications ISO obtenues en 2007 et 2010 respectivement, la société s'est ensuite naturellement tournée vers la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail en 2012. Le référentiel internationalement reconnu OHSAS 18001 sur lequel s'est basé la société a permis de structurer de façon formelle et continue l'ensemble des programmes d'actions en vue de réduire les risques professionnels. La société a été certifiée OHSAS 18001:2007 en décembre 2012. Hologram. Industries est à présent doté d'un système de management intégré qui permet de maîtriser l'ensemble des enjeux de la performance durable.

9.2.1.3 Diminution des impacts environnementaux de la société

Depuis la mise en œuvre de son système de management de l'environnement, Hologram. Industries a engagé plusieurs dizaines de milliers d'euro (voir EN 30) dans des études ou travaux d'aménagement entrant directement dans la lutte contre les pollutions.

En 2011, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la société a investi dans la modernisation de ses systèmes de traitement des eaux en acquérant deux systèmes entièrement neufs selon les meilleures techniques disponibles.

Depuis 2009, la société compense les émissions carbone de ses déplacements professionnels en avion et de ses déplacements professionnels domicile-travail pour ses employés. La compensation carbone permet généralement de limiter les émissions de CO² ailleurs que chez soi : « celui qui achète un "crédit" d'une tonne de CO², incite un acteur économique, où qu'il soit, à développer un projet permettant d'économiser une tonne de CO². »

Ainsi, une contribution volontaire d'une valeur de plus de 32 000 euros au titre de 2010 et 2011 a été affectée à des projets de fours solaires en Afrique ou encore dans une ferme éolienne en Chine. Ce dernier projet a permis d'empêcher l'émission de l'ordre de 1 000 tonnes de CO² dans l'atmosphère, équivalent à ce que les collaborateurs du Groupe ont émis en une année pour leurs déplacements professionnels.

Conscient cependant que la compensation carbone n'est pas un « passe-droit » pour continuer d'en émettre, Hologram. Industries a également initié une démarche de réduction à la source de ses émissions.

9.2.1.4 Lutte contre le réchauffement climatique : le bilan carbone

Dans le cadre de son activité, Hologram. Industries émet des émissions de gaz à effet de serre (GES), principaux responsables du réchauffement climatique. Dans une prise en compte plus globale des enjeux environnementaux et afin de pousser plus loin son engagement dans la diminution de ses impacts sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique, la société a fait appel en 2011 au bureau d'étude Maîtrise de l'Energie en Ville (MEV) afin de réaliser son bilan carbone pour l'année 2010.

Le Bilan Carbone s'impose comme l'étude de référence pour le calcul de son impact environnemental. Il permet de transcrire toutes les activités de Hologram. Industries en équivalent carbone et propose un plan d'actions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, le Bilan Carbone prend en compte toutes les activités de Hologram. Industries et vise à définir :

- le calcul des émissions de GES générées par les activités du cadre de l'étude
- la hiérarchie du poids des émissions en fonction des postes d'émissions
- de nouveaux indicateurs aidant à un bon reporting environnemental, en vue d'améliorer la précision de son Bilan Carbone.

Les actions préconisées, suite aux résultats, sont déclinées en un plan d'actions à court et moyen termes ainsi qu'en axes stratégiques. L'objectif est donc de dresser une liste d'améliorations possibles et d'évaluer dans le temps leur efficacité et le gain obtenu en réduction carbone.

9.2.1.5 Notation extra financière et récompenses

L'indice GAIA – Middlednext :

Créé en 2008, l'Index Gaïa est le système d'informations extra financières spécialisé sur les valeurs moyennes. Selon la définition retenue par les partenaires de l'indice Gaïa, une société est une valeur moyenne si 2 des 3 critères ci- après sont vérifiés : un chiffre d'affaire inférieur à 5 milliards d'euro, un nombre d'employés inférieur à 5 000 et une capitalisation inférieure à 5 milliards d'euro. Cette définition couvre ainsi 450 sociétés cotées sur les compartiments A, B, C et Alternext de NYSE Euronext Paris (hors « financières »).

La base de données Gaïa Index rassemble l'information Economique, Sociale et de Gouvernance (ESG) disponible sur chaque société. La notation proposée mesure essentiellement le degré de disponibilité de l'information. Cette offre permet ainsi aux utilisateurs d'accéder à une information standard sur un large panel de sociétés traditionnellement peu couvertes.

En résumé, les 3 objectifs fondateurs du Gaia Index sont :

- 1- Développer un standard d'information extra financière à la portée des valeurs moyennes ;
- 2- Promouvoir la production d'information extra financière auprès des valeurs moyennes ;
- 3- Etablir à moyen terme un lien entre la performance extra financière, la performance économique et la performance boursière des valeurs moyennes.

Récompense extra financière :

Dans le top 30 des entreprises qui comprend 17% d'entreprises de taille importante, 57% d'entreprises de taille moyenne et 27% de petites entreprises, l'« extra financier » n'est pas une question de moyens financiers, puisqu'en 2012, Hologram. Industries s'est classée :

- au 3^e rang sur 111 sociétés du secteur Industrie
- au 1^{er} rang sur 131 sociétés du Compartiment C et Alternext
- au 1^{er} rang sur 75 sociétés du segment < 150 M€ de chiffre d'affaires.

Autres récompenses reçues :

En 2012, Hologram. Industries a été nommée lauréate des trophées DAF Magazine dans la catégorie RSE/Développement Durable.

9.2.1.6 Dialogue avec les parties prenantes

Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation (Profil GRI 4.14) :

Les parties prenantes comprises par Hologram. Industries comprennent les clients, les fournisseurs, la société civile, les actionnaires, les salariés, l'administration, l'environnement naturel et sociétal.

Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer (Profil GRI 4.15 à 4.17) :

La base d'identification et de sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer s'oriente naturellement vers l'ensemble des groupes sociaux et professionnels qui entrent en interaction avec les activités du Groupe. Le but est d'assurer une communication vers les parties intéressées externes et de donner une information factuelle et sincère sur l'activité du site en présentant, par exemple, la politique environnementale ou encore les résultats et bilans annuels de l'entreprise. Toute partie intéressée externe à l'entreprise qui souhaite avoir des renseignements sur les éventuels impacts environnementaux de la société peut en faire la demande. Toute demande qui entre en relation directe avec l'activité de la société et les impacts environnementaux qu'elle génère sera renseignée et consignée.

Au niveau des administrations (DRIEE, Préfecture, etc.) Hologram. Industries communique par le biais de courriers ou de réunions. La DRIEE et la Préfecture sont informées par courrier et dans les plus brefs délais en cas d'accident environnemental. La gestion des demandes externes permet à l'entreprise d'être à l'écoute de l'extérieur et d'être transparente quant à sa démarche d'exploitation et de son système de prévention des nuisances et des pollutions.

Le dialogue avec les salariés de l'entreprise est notamment effectué via des réunions mensuelles avec le Comité d'Entreprise, pour les questions relatives à la vie générale du Groupe, et avec les Délégués du Personnel, pour les questions d'ordre individuel. Ce dialogue est complété par des réunions trimestrielles CHSCT durant lesquelles sont évoquées l'ensemble des questions de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail. Représentants du personnel et membres de la Direction du Groupe participent à ces réunions et des procès-verbaux sont établis et mis à disposition des salariés. Enfin, une lettre d'information, portant d'une part sur les questions environnementales, et d'autre part sur la sécurité au travail, est communiquée mensuellement à l'ensemble des collaborateurs.

9.2.1.7 Affiliation à des associations ou adhésion à des organisations nationales ou internationales

Affiliation (Profil GRI 4.11 à 4.13) :

Hologram. Industries est affilié ou apporte sa contribution à de nombreuses associations professionnelles telles que Croissance Plus, le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise, l'International Holographic Manufacturers Association (IHMA), Cap Digital, etc.

9.2.2 Motiver et renforcer la cohésion des employés

9.2.2.1 La mobilité interne

Au niveau de l'évolution de carrière, 2011 a connu un renforcement du processus de mobilité interne en passant notamment par :

- La diffusion systématique des postes ouverts ;
- Des entretiens avec la Responsable des Ressources Humaines (RRH) et le responsable du service recruteur ;
- Des analyses de candidatures et entretiens entre la RRH et le responsable du service recruteur et du service d'appartenance du candidat.

Pour exemple, cinq personnes ont bénéficié de cette politique de mobilité interne en 2012, contre 1 personnes en 2011.

9.2.2.2 L'égalité des chances pour renforcer l'attractivité

La diversité des collaborateurs et des cultures représentées au sein du Groupe constitue une richesse importante. Dans le cadre de ses engagements d'employeur, le Groupe est déterminé à offrir à ses collaborateurs des chances égales de reconnaissance et d'évolution de carrière, quelles que soient leur origine, leur sexe, leur croyance, et ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Ces principes s'appliquent aux recrutements effectués par le Groupe.

La société ne fait aucune discrimination à l'embauche, dont la décision est prise en considérations uniquement des études, du parcours professionnel et de la qualité de l'entretien. De même, au cours de la carrière professionnelle, la qualité du travail, les

compétences acquises et l'implication professionnelle sont les critères retenus pour apprécier l'évolution professionnelle et salariale, mais aussi les opportunités de mobilité au sein de l'organisation.

9.2.2.3 La charte de l'Environnement

La charte de l'environnement d'Hologram. Industries énonce 10 principes simples et répétables destinés à inciter le personnel à une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs gestes du quotidien. Cette charte formule notamment des conseils relatifs à l'impression du papier, les économies d'énergie et des ressources en eau, elle rappelle les règles de tri au bureau ou encore encourage au covoiturage et aux déplacements en train plutôt qu'en avion.

Cette charte a été mise en place pour fédérer le personnel de la Société autour d'un objectif commun : la réduction et la maîtrise de nos impacts sur l'environnement. Elle est diffusée à l'ensemble du personnel et aux visiteurs.

9.2.3 Champ et périmètre des indicateurs présentés

9.2.3.1 Processus de détermination des indicateurs présentés

La détermination du contenu du rapport s'est basée sur les principes guides des lignes directrices de la « *Global Reporting Initiative* » (GRI). Le contenu du rapport respecte le principe d'équilibre qui assure la diffusion des aspects tant positifs que négatifs de la performance de l'organisation. Il est précisé cependant, qu'en raison de la jeunesse du système de reporting interne de l'entreprise, toutes les données d'entrée techniques qui pouvaient donner lieu à l'élaboration d'indicateurs n'étaient pas forcément disponibles. Dans la mesure du possible, l'entreprise a tenu à respecter le principe d'équilibre et s'efforcera de communiquer davantage d'informations lors de la diffusion de ses prochains reportings.

Selon ces mêmes principes, Hologram. Industries a tenu à élaborer son rapport dans un souci de comparabilité en produisant un modèle qui permettra de comparer l'évolution de sa performance d'une année sur l'autre. En suivant à la lettre le guide d'élaboration pour son premier reporting, l'entreprise fait gage de fiabilité, de clarté et d'exactitude dans la diffusion de ses informations permettant ainsi aux parties prenantes de pouvoir évaluer de façon précise la performance de l'organisation.

Au même titre que son système de management de la qualité et de l'environnement, l'entreprise s'engage à améliorer de façon continue l'exhaustivité et l'équilibre des informations diffusées.

9.2.3.2 Périmètre

Le rapport s'inscrit dans un périmètre couvrant l'ensemble du Groupe Hologram. Industries.

Cependant, il est à noter que, dans le cadre de l'information présentée au titre de l'article 225 de la loi Grenelle II, certaines thématiques ne sont pas applicables ou sont très peu significatives au regard de certaines filiales :

- La production du Groupe est concentrée sur le site de Bussy Saint-Georges en France et sur le site de Trumbull aux Etats-Unis. Certaines filiales comme Keesing Reference Systems B.V. aux Pays-Bas, Hologram. Industries Research en Allemagne, ou Hologram. Industries Polska en Pologne, n'ont pas d'activité industrielle. A ce titre, ces filiales ne rentrent pas dans le champ de l'information environnementale de référence. Ainsi, l'information environnementale n'est présentée que pour les sites de Bussy Saint-Georges et Trumbull.
- De la même manière, plus de 85% de l'effectif du Groupe est concentré sur le site de Bussy Saint-Georges en France et sur le site de Trumbull aux Etats-Unis. A cet égard, certaines informations sociales et sociétales sont peu significatives dans les autres filiales. Le volet social du reporting englobe l'ensemble du périmètre Groupe uniquement pour l'indicateur présentant l'effectif total des filiales. Le reste du volet social comprend les sites français, américain et hollandais lorsque l'information est disponible (précision présentée directement dans chaque indicateur).

9.2.4 Indicateurs de performance

9.2.4.1 Indicateurs environnementaux

EN1 : Consommation de matières en poids ou en volume

Plus de 90 % des matières premières entrant dans la fabrication de nos produits sont des matières plastiques et papiers (films plastiques et supports papier) servant de matériaux de base à la fabrication des hologrammes. Les produits chimiques (solvants, encres, vernis, etc.) entrant dans la composition des hologrammes ne représentent à eux seuls qu'un peu plus de 5% des matières premières entrantes.

Pour notre filiale basée aux Etats-Unis, la part des films plastiques dans la composition du produit représente plus de 80 % pour à peine 8 % de produits chimiques.

La part des matières premières que représentent les films plastiques et papiers dans nos produits est de loin la plus importante.

Le Groupe a un portefeuille très large de matières et de fournisseurs (chimie, adhésifs, films). Cependant, nos procédures de qualification s'arrêtent à la première validation et la priorité n'est pas donnée à la qualification de matières premières de substitution. Certains prestataires de services font l'objet d'une évaluation préalablement à leur qualification (critères de coûts, qualité, environnement).

EN3 : Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire

Sources d'énergie directe non renouvelables

(en Giga Joule)	2012		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Gaz naturel	2 992	3 445	6 437

(en Giga Joule)	2011		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Gaz naturel	2 798	1 860	4 658

L'augmentation de la consommation de gaz aux Etats-Unis est expliquée par l'acquisition de l'usine de Trumbull : en 2011, l'information était partiellement disponible car le loyer de l'usine de Bridgeport comprenait la consommation de gaz, sans qu'il soit possible d'en déterminer le volume.

EN4 : Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire

Energie intermédiaire provenant de sources d'énergie non renouvelables

(en Giga Joule)	2012		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Electricité	10 001	3 450	13 451

(en Giga Joule)	2011		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Electricité	9 924	2 228	12 152

EN5, EN6 et EN7 : Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique

En 2009, la société a investi dans un échangeur de chaleur permettant de récupérer la chaleur calorifique non utilisée d'une chaudière à gaz pour la redistribuer dans le réseau de climatisation d'un atelier de production. Les calories qui ne sont pas entièrement utilisées par la chaudière et qui servent à réchauffer les fours d'une machine de production, passent dans un échangeur inversé afin d'être réutilisées pour le chauffage de l'atelier de production. Cet investissement permet une économie d'énergie de l'ordre de 40 %. Cette économie d'énergie provient du système de climatisation existant utilisant l'électricité comme source d'énergie. En 2012, cette installation est toujours opérationnelle.

Hologram. Industries n'a pas lancé d'initiative visant à diminuer les besoins énergétiques de ses produits et les consommations de matériaux qui y sont associées.

Consommation de matériaux à forte intensité énergétique :

Compte tenu de la nature des matériaux entrant dans le processus de fabrication de ses produits, Hologram. Industries n'a pas identifié de matériaux de substitution, ou n'a pas été en mesure de mettre en œuvre une politique de réduction de la consommation de matériaux à forte intensité énergétique et l'énergie pour sa production en sous-traitance.

Tourisme d'affaires :

Le personnel concerné par le tourisme d'affaires organise, dans la mesure du possible, des réunions en conférence audio-visuelle plutôt que d'effectuer des déplacements physiques. La charte Environnement de Hologram. Industries encourage ce type d'organisation tout comme les déplacements en train plutôt qu'en avion lorsque cela est possible.

Transport des salariés :

Le personnel d'Hologram. Industries réalise le covoiturage pour ses déplacements domicile / travail (lorsque cela est possible). La Société encourage cette initiative en attribuant des places réservées.

De plus, fin 2012 Hologram. Industries a décidé d'étudier l'installation de bornes pour recharger les voitures électriques de son personnel et/ou des visiteurs. Ces bornes électriques devraient être installées courant 2013.

EN8 : Volume total d'eau prélevé par source

Sources d'approvisionnement

(en m3)	2012		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Eaux de ville ou autres services d'approvisionnement en eau	5 585	n.d.	5 585

(en m3)	2011		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Eaux de ville ou autres services d'approvisionnement en eau	2 883	n.d.	2 883

Compte tenu des mesures de réduction des consommations, la consommation d'eau n'a cessé de chuter chez Hologram. Industries depuis 2006. Sur les 5 dernières années, la consommation totale en eau du site est passée de 14 000 m3 consommés en 2007 à 5 585 m3 en 2012, en dépit de la forte augmentation de l'activité.

Cette baisse de la consommation d'eau s'explique par la mise en place de bonnes pratiques industrielles (réalisation de circuits fermés sur l'ensemble de nos machines de production, système de nettoyage à sec, sensibilisation, etc.). Depuis fin 2011, la consommation d'eau du site français a néanmoins augmenté sous l'effet combiné d'une hausse du fonctionnement d'une machine de production particulièrement consommatrice en eau, et également du fait d'une importante fuite d'eau sous-terrain détectée tardivement.

Aux Etats-Unis, l'usine de Trumbull accueille les activités américaines depuis septembre 2012. L'information de la consommation d'eau de l'ancienne usine de Bridgeport n'est pas disponible. La consommation d'eau de l'usine de Trumbull depuis la date d'installation s'élève à 190 m3. Cette consommation d'eau est nettement inférieure au site français en raison de la nature des équipements qui ne nécessitent pas l'utilisation d'eau dans leur processus. En effet, l'usine utilise principalement des équipements d'impression et de découpe, mais ne fait pas de traitement de surface.

EN9 : Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements

L'eau distribuée sur la commune de Bussy-Saint-Georges provient de l'usine d'Annet-sur-Marne qui prélève l'eau dans la Marne. Aucun prélèvement d'eau n'est effectué sur une masse d'eau reconnue par les experts comme particulièrement sensible en raison de sa taille,

fonction ou statut de source rare, menacée ou en voie de disparition (ou bien parce qu'indispensable à la survie d'une espèce végétale ou animale spécifique en voie d'extinction). Aucun prélèvement n'est effectué sur une zone humide recensée sur la liste de Ramsar ou sur toute autre zone nationalement ou internationalement reconnue comme protégée et ce, quel que soit le taux de prélèvement.

Le captage de Bussy Saint-Georges toujours en activité est situé à 1,5 km au sud du site. Notre établissement n'est pas concerné par les différents périmètres de protection de ces puits.

EN11 : Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées

Le principal site d'Hologram. Industries est situé à Bussy Saint-Georges en Seine-et-Marne et ne se situe pas dans une zone d'intérêt écologique du type ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique, Faunistique et Floristique), ZICO (Zone d'intérêt pour la conservation des Oiseaux), ou Natura 2000. Déclaré comme activité de production, le site a une superficie de 7 000 m² et n'est pas reconnu comme ayant un statut d'air protégé (catégorie de gestion d'une aire protégée - UICN ; Convention de Ramsar, législation nationale, Natura 2000, etc). Il en va de même pour le site situé à Trumbull dans le Connecticut.

EN12 : Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées

Dans le cadre de son Système de Management de l'Environnement, Hologram. Industries a identifié et évalué ses impacts environnementaux significatifs. Aucun des impacts de ses activités, produits et services ne touche la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité. Hologram. Industries identifie de façon périodique les impacts environnementaux qui touchent son environnement. Ces impacts sont ensuite évalués en fonction de leur fréquence et de leur gravité. Chaque nouvel impact significatif rentre dans un programme d'action afin de réduire voire de supprimer l'occurrence de cet impact.

Ainsi, la société procède à la suppression de ses impacts environnementaux avec comme objectif d'arriver à une maîtrise la plus aboutie possible de ses impacts sur l'environnement.

Les principaux impacts de la société touchent à la qualité des eaux de rejets industriels ainsi qu'à la qualité de l'air. Hologram. Industries a doté ses activités industrielles de systèmes de traitement des eaux modernes et adaptés au type de pollution engendré. La qualité des eaux de rejet est contrôlée périodiquement suivant un calendrier précis surveillé par l'administration et respectant les valeurs seuils réglementaires.

De plus, les eaux de rejets industriels de la Société sont raccordées au réseau public d'assainissement gageant de la qualité des eaux avant rejet dans le milieu récepteur.

Dans ce cadre, la société a signé une convention de déversement des eaux avec le syndicat d'assainissement de Lagny-sur-Marne, afin de garantir la qualité des eaux de rejets avant traitement final. Par ce biais, Hologram. Industries maîtrise totalement la qualité de ses eaux de rejets industrielles en limitant son impact sur la biodiversité.

EN13 : Habitats protégés ou restaurés

Hologram. Industries exerce son activité dans un parc d'activités dédié à l'activité industrielle, le parc d'activité Gustave Eiffel de Bussy-Saint-Georges. L'activité de la Société ne touche aucunes zones ou habitats à statut protégé (voir EN 11) et n'a donc pas mis en place de stratégie ou de partenariat avec un tiers. Il en est de même pour ses filiales basées à l'étranger, notamment pour le site situé à Trumbull dans le Connecticut qui est situé également dans un parc d'activités dédié à l'activité industrielle.

EN14 : Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité

Afin de mener à bien sa politique de gestion de la biodiversité, Hologram. Industries identifie de façon périodique ses impacts sur l'environnement. Les impacts sont identifiés dans 7 rubriques : Eau, Air, Sol/sous-sol, Déchets, Bruit, Ressources naturelles et Paysage. Pour

chacune de ces rubriques, la Société identifie les impacts de son activité sur l'environnement et la biodiversité.

Une fois identifiés, les impacts sont évalués suivant 3 critères : la fréquence d'occurrence de cet impact, sa gravité et le niveau de maîtrise associé. La criticité s'obtient par la combinaison de la fréquence et de la gravité de l'impact. Le facteur Criticité et Maîtrise de l'impact détermine une note qui permet de hiérarchiser l'impact en fonction de son importance.

Un impact environnemental ayant reçu une note allant au-delà d'un seuil défini dans une procédure interne est alors considéré comme significatif.

Les impacts environnementaux significatifs sont associés à des objectifs et des valeurs cibles dans le but d'établir un programme environnemental. Les valeurs cibles doivent toujours être chiffrées de sorte que l'on puisse justifier de l'atteinte de l'objectif.

L'intégralité de ce système d'identification et d'évaluation est contrôlée dans le cadre des audits environnementaux de suivi qui sont réalisés annuellement par un cabinet d'audit agréé et externe à l'entreprise.

Si le public fait une demande d'information justifiée concernant un impact environnemental significatif, la Société la lui communiquera.

EN15 : Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction

Les sites de production du Groupe ne se trouvent pas dans des zones protégées où se trouvent des espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN.

EN16 : Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teq CO2)

Emission de GES

	2010	
(en teq CO ²)	France	
Bilan carbone scope 3 méthodologie ADEME	4 400	

	2012	2011
(en teq CO ²)	Groupe	Groupe
Bilan carbone scope 1 & 2 (*)	1 147	855

(*) Emissions directes ou internes provenant de la combustion de gaz et consommation d'électricité (France et Etats-Unis)

Les facteurs d'émission utilisés pour le calcul des émissions CO² issus des consommations d'électricité en France et des consommations de gaz (France + Etats-Unis) proviennent des coefficients renseignés dans la méthodologie ADEME disponible à l'adresse suivante : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=24826>.

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de CO² issus des consommations d'électricité aux Etats-Unis proviennent de la base du GreenHouse Gaz Protocol (GHG) disponible au lien suivant : <http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools/all-tools>

Certifiée ISO 9001 depuis 2004 et engagée dans une politique environnementale volontariste, l'entreprise est certifiée ISO 14001:2004 depuis 2010. Dans ce cadre, l'entreprise a souhaité établir pour la première fois le profil de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur l'année 2010.

Pour cela Hologram. Industries a réalisé le bilan carbone de ses activités. Cette étude vient compléter les outils d'analyse de la performance environnementale de l'entreprise, apporte de nouvelles actions à mettre en place, et participe à la communication liée à la démarche environnementale de l'entreprise. La Société a volontairement choisi d'anticiper les contraintes réglementaires pour la réalisation de son bilan carbone. Le plan d'actions des recommandations est en cours de réalisation par le Groupe.

Les principaux postes d'émissions de gaz à effets de serre se répartissent comme suit :

- Déplacements 25 %
- Fret 25 %
- Matières premières et achats 21 %
- Immobilisations 14 %
- Energie 9 %
- Fluides frigorigènes 4 %
- Emballages 1 %
- Déchets directs 1 %

EN18 : Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues

Le site français a réalisé un bilan carbone complet en 2010 (scope 3), et un bilan scope 1 & 2 en 2011 et 2012. Ce bilan a permis de faire ressortir un programme d'actions qui a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à moyen terme.

EN21 : Total des rejets dans l'eau, par type et par destination

Volume total des rejets d'eaux usées industrielles

(en m3 par an)	2012	2011
	France	France
Destination :		
Station d'épuration des eaux usées de Saint-Thibault-des-Vignes (77400)	171	109
Méthode de traitement :		
Traitement physico-chimique		

EN22 : Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement

Masse totale de déchets

(en Tonne)	2012			2011		
	France	Etats-Unis	TOTAL	France	Etats-Unis	TOTAL
Recyclage	1		1	7		7
Incinération (**)	147		147	87		87
Traitement physico-chimique	5	3	8		1	1
Masse totale de déchets dangereux (*)	153	3	156	94	1	95
Compostage	3		3			0
Recyclage	30		30	9		9
Valorisation	111		111	98		98
Incinération (**)	103		103	77		77
Autres		3	3	1	1	2
Masse totale de déchets non dangereux	247	3	250	185	1	186
Masse totale de déchets	400	6	406	279	2	281

(*) La méthode de traitement a été déterminée par l'organisation en fonction de la législation en vigueur

(**) Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie

Les principaux déchets industriels dangereux générés par Hologram. Industries (France) sont les déchets directement issus du process d'enduction, à savoir les résidus de colle et de solvants non chlorés, les solutions aqueuse non chlorées (résidus issus de la station de rinçage du matériel) et les matériels souillés utilisés pour le nettoyage (chiffons, lavettes souillées). Ces trois types de déchets représentent en 2012 75% des déchets industriels dangereux produits par la Société.

EN23 : Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs

En 2012, aucun déversement accidentel significatif n'a été relevé en France ou dans les filiales à l'étranger.

EN24 : Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier

Hologram. Industries et ses filiales étrangères gèrent l'intégralité de leurs déchets dangereux par un prestataire local qui effectue ces opérations sur le sol du pays producteur de déchets. La société qui récupère et transporte l'ensemble des déchets dangereux de Hologram. Industries en France est certifiée ISO 14001. En France, l'ensemble des déchets considérés comme dangereux figurant à l'annexe II de l'article R 541-8 du Code de l'environnement sont consignés dans un registre afin de conserver la preuve et la trace de leur traitement conformément à la réglementation en vigueur.

EN25 : Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation

Les sources d'approvisionnement en eau d'Hologram. Industries ne sont pas significativement touchées par l'organisation au sens décrit par ce présent indicateur. Voir les indicateurs EN 9, EN 11 et EN 14 relatifs aux sources d'approvisionnement en eau et à la sauvegarde de la biodiversité. Les filiales basées à l'étranger ne rejettent pas d'eaux de process à l'extérieur de l'usine ou n'utilisent pas d'eau dans leurs activités.

EN26 : Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci

En 2012, le Groupe a lancé un programme de substitution des substances les plus préoccupantes pour l'homme et l'environnement dans l'application de son process de production. En 2012, deux produits ont été soit substitués par des produits moins dangereux, soit ont été purement et simplement supprimés du process.

EN28 : Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des lois et des réglementations environnementales

En 2011 et 2012, Hologram. Industries et ses filiales basées à l'étranger n'ont pas enfreint les lois et réglementations de leur état et n'ont pas été soumises à aucune sanction administrative, judiciaire ou financière.

Aucune provision visant à couvrir un risque environnemental n'est enregistrée dans les états financiers du Groupe en 2011 ou en 2012.

EN29 : Impacts environnementaux significatifs du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité et du transport des membres de son personnel

Le fret aérien :

Compte tenu du rayonnement international des activités de l'entreprise (85 % de l'activité est réalisée hors de France), les déplacements aériens sont très largement prépondérants. Les déplacements professionnels en avion et l'expédition de marchandises sont la première source de pollution du Groupe en étant le premier facteur d'émissions de carbone.

Les déplacements domicile- travail :

Les déplacements en voiture domicile-travail du personnel d'Hologram. Industries et de ses filiales à l'étranger occupent également une place significative dans l'émission de CO².

La nuisance sonore :

Au regard du trafic de l'autoroute A4 (principal axe autoroutier passant à proximité de la zone d'activité Gustave Eiffel), l'impact des activités d'Hologram. Industries est négligeable sur le trafic. Grâce à l'accès direct de la zone d'activité depuis l'autoroute A4, les véhicules ne traversent pas de zones d'habitation, ni le centre-ville de Bussy. Le trafic lié à l'activité du site de Bussy Saint-Georges est estimé à une centaine de véhicules légers et 3 poids lourd par jour.

De plus, le site de Bussy Saint-Georges est situé dans une zone d'activité industrielle loin de toute habitation et n'émet pas de nuisances sonores pouvant impacter son voisinage.

EN30 : Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type

Dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement

(en € HT)	2012		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Traitement et élimination des déchets	165	6	171
Traitement des émissions	3		3
Dépréciation du matériel afférant, maintenance, équipement et services d'exploitation, frais de personnel		60	60
Assurance pour garantir la responsabilité environnementale	6		6
Prestations externes de gestion environnementale	4	25	29
Certification externe de systèmes de management	4		4
Personnel affecté aux activités de gestion environnementale globale	34		34
Dépenses totales en matière de protection de l'environnement	216	91	307

(en € HT)	2011		
	France	Etats-Unis	TOTAL
Traitement et élimination des déchets	100	2	102
Traitement des émissions	178		178
Dépréciation du matériel afférant, maintenance, équipement et services d'exploitation, frais de personnel		19	19
Assurance pour garantir la responsabilité environnementale	5		5
Prestations externes de gestion environnementale	4	1	5
Certification externe de systèmes de management	4		4
Personnel affecté aux activités de gestion environnementale globale	32		32
Dépenses totales en matière de protection de l'environnement	323	22	345

9.2.4.2 Indicateurs sociétaux

SO1 : Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés

La commune de Bussy Saint-Georges est située à 32 km à l'Est de Paris et à 26 km à l'ouest de Meaux. Elle est en plein coeur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Le parc Disneyland est situé à environ 7 km du centre ville de Bussy Saint-Georges, ce qui explique l'attractivité de la ville et le développement rapide du secteur.

Situé dans une zone d'activité très fortement urbanisée, l'influence de l'activité d'Hologram. Industries sur son ancrage territorial se joue principalement sur l'emploi, en recrutant un nombre croissant de personnes depuis 1997.

A ce jour, la société n'a pas développé de programme au sein de l'organisation afin d'évaluer les impacts de ses activités sur les communautés locales.

SO2 : Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption

Le code de conduite des affaires du Groupe Hologram. Industries exige le respect des principes concernant la corruption.

Ce code de conduite interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou consentir des avantages indus à un agent public et/ou une personne privée dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi dans la plupart des pays et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers en vigueur dans de nombreux pays. En cas de versement de pots-de-vin par un collaborateur dans le cadre de

ses activités professionnelles, celui-ci s'expose ainsi à des sanctions pénales et à la remise en cause de son contrat de travail.

Par ailleurs, tous les contrats signés avec des prestataires ou agents commerciaux comporte une clause par laquelle le signataire s'engage à respecter, outre les principes contenus dans le code de conduite des affaires du Groupe, ceux de la Convention sur la Lutte contre la Corruption des Fonctionnaires dans les Transactions Commerciales Internationales, signée le 17 décembre 1997 sous les auspices de l'OCDE.

SO3 : Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation

La mise en oeuvre des principes de conduite du Groupe repose sur des structures et des procédures combinant flexibilité et cohérence. Le soin est laissé à chaque entité du Groupe de mettre en oeuvre ces principes en fonction des contraintes locales résultant des lois et des règlements applicables ou du statut de ses collaborateurs. Le Groupe s'engage à promouvoir ces principes auprès de l'ensemble des Sociétés dans lesquelles il détient une participation, et veille à nouer des partenariats avec des tiers qui partagent les mêmes valeurs.

SO7 : Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultats de ces actions

La concurrence est nécessaire à l'obtention de l'efficacité économique. Elle est une des conditions essentielles de l'économie de marché dans lequel le Groupe s'inscrit. La plupart des pays ont mis en place des lois sur la concurrence qui interdisent les pratiques anticoncurrentielles : collusion, dumping...

Hologram. Industries a défini une politique en matière de concurrence qui s'inscrit dans le cadre d'un respect strict des diverses réglementations applicables. Tout manquement peut être sanctionné dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il appartient à chaque collaborateur concerné de s'informer de la politique en matière de concurrence et d'en appliquer les principes dans le cadre de ses activités professionnelles. En outre, chaque collaborateur se doit de saisir les responsables concernés en cas de doute ou d'interrogation sur l'application de cette politique.

En 2012, aucune action du Groupe n'a été portée en justice pour comportement anti-concurrentiel, pratiques monopolistiques ou infractions aux lois anti-trust.

9.2.4.3 Indicateurs sociaux

LA1 : Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique

Les données présentées ci-après sont issues des données de paie et concerne l'effectif au 31 décembre. L'effectif intègre CDD et CDI et exclue les contrats d'apprentissage et les stages. Par convention, les salariés avec une date de départ au 31 décembre sont inclus dans l'effectif de clôture (concerne 3 personnes au 31 décembre 2012, aucune au 31 décembre 2011).

Effectif total par zone géographique et par activité au 31 décembre

	2012	2011
Hologram. Industries SA (France)	210	194
CDI	198	182
CDD	12	12
Keesing Reference Systems BV (Pays-Bas)	26	24
Securemark Decal (Etats-Unis)	40	41
Hologram. Industries Research GmbH (Allemagne)	8	8
HI Polska (Pologne)	2	2
Astea (France)	3	3
Total Groupe	289	272

Répartition des salariés par catégorie, par sexe et par tranche d'âge
(CDI et CDD, au 31 décembre)

(en %)	2012		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Cadres	24	15	35
Agents de maîtrise	7	0	0
Techniciens et administratifs	17	10	65
Ouvriers	52	75	0
Total	100	100	100
Hommes	51	60	65
Femmes	49	40	35
Total	100	100	100
< 30 ans	14	5	15
30 - 50 ans	63	73	62
> 50 ans	23	22	23
Total	100	100	100

(en %)	2011		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Cadres	26	17	34
Agents de maîtrise	8	0	0
Techniciens et administratifs	14	10	66
Ouvriers	51	73	0
Total	100	100	100
Hommes	51	59	63
Femmes	49	41	37
Total	100	100	100
< 30 ans	15	7	13
30 - 50 ans	65	78	63
> 50 ans	20	15	24
Total	100	100	100

Au 31 décembre 2012, l'effectif en CDI du site français comprend 5 personnes reconnues RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), soit environ 3 % de l'effectif en CDI. En complément, la Société fait appel régulièrement à des prestataires employant des personnes en situation d'handicap.

LA2 : Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique

Taux de rotation

(en %)	2012		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Taux de rotation	7%	5%	4%

(en %)	2011		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Taux de rotation	7%	2%	12%

Les taux de turnover sont calculés sur la base de l'effectif moyen en CDI des moins de 56 ans.

En France, 11 départs ont été enregistrés en 2011, dont 2 licenciements. En 2012, 13 départs ont été enregistrés (CDI), dont 2 licenciements. Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée par l'embauche de 22 CDI.

Aux Etats-Unis, la variation de l'effectif permanent est due à un licenciement.

Aux Pays-Bas, 3 départs ont été enregistrés en 2011 contre 1 seul en 2012.

LA3 : Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures

Pour le site français d'Hologram. Industries, seuls les salariés liés par un contrat de travail bénéficient des prestations sociales en vigueur au sein de la société. Ainsi, ces salariés pourront bénéficier de :

- La mutuelle santé ;
- La prévoyance (longue maladie, décès) dès le premier jour du contrat ;
- La maternité : maintien de salaire ;
- La retraite : cotisations dès le premier jour du contrat ;
- La participation et intéressement : salarié au sens du droit du travail (c'est-à-dire bénéficiant d'un contrat de travail avec l'Entreprise), sous réserve que ce dernier justifie au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précède d'une ancienneté minimum de trois mois.

LA4 : Pourcentage de salariés couverts par une convention collective

100 % des salariés du site français et du site hollandais sont couverts par une convention collective. Aux USA, les salariés sont employés sous le régime de « *Employment at will* ».

LA5 : Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective

En France, Hologram. Industries consulte et informe les membres de la Délégation Unique selon les sujets à traiter. En 2012, deux réunions extraordinaires ont été organisées (l'une avec les membres de la DUP, l'autre avec les membres du CHSCT) portant sur le projet de déménagement de l'équipe parisienne dans les locaux de Bussy. Les délais légaux et conventionnels sont dits raisonnables. Les représentants du personnel ont donc été convoqués à une réunion qui s'est tenue fin octobre pour un déménagement effectif au 1^{er} janvier 2013.

LA6 : Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes direction-salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail

En France, le comité mixte que représente la Délégation Unique peut être amené à traiter de sujets liés aux conditions d'hygiène et de sécurité. Le site de Bussy Saint-Georges compte 7 personnes sur 14 sièges à pourvoir (7 titulaires et 7 suppléants), ce qui représente 4,1 % de l'effectif, sachant que le nombre de sièges est défini par le Code du travail.

Si tous les sièges étaient pourvus, cela représenterait 8,2 % de l'effectif (mode de calcul de l'effectif également déterminé par la Législation en vigueur).

Conformément aux dispositions légales, le comité mixte que représente le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du site de Bussy Saint-Georges, compte 3 personnes. La législation exige 3 représentants dont au minimum 1 représentant de la catégorie agent de maîtrise / cadre pour une tranche allant jusqu'à un effectif de 199 salariés.

LA7 : Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique

Taux d'absentéisme

(en %)	2012		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Taux d'absentéisme	3%	0%	n.d.

(en %)	2011		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Taux d'absentéisme	3%	0%	n.d.

Le taux d'absentéisme tient compte des accidents de travail, des maladies professionnelles, et des congés maternité, et est calculé sur la base de jours calendaires

Le Groupe n'a enregistré aucun décès sur la période de reporting.

Fréquence et gravité

	2012		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Taux de fréquence	38	n.d.	n.d.
Taux de gravité	3	n.d.	n.d.

	2011		
	France	Etats-Unis	Pays-Bas
Taux de fréquence	57	n.d.	n.d.
Taux de gravité	3	n.d.	n.d.

Le calcul du taux de fréquence est réalisé de la manière suivante : (Nombre d'accidents avec arrêts x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées. Il correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.

Le calcul du taux de gravité est réalisé de la manière suivante : (Nombre de journées indemnisées x 1 000) / nombre d'heures travaillées. Il correspond au nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées.

Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail ne sont pas disponibles pour les Etats-Unis et les Pays-Bas.

En application de la loi française, les ouvriers et techniciens travaillent sur une base de 35 heures hebdomadaires, et les cadres travaillent sur la base d'un forfait de 218 jours. Le principal site situé à Bussy Saint-Georges fonctionne par roulement de 3 équipes consécutives de huit heures. Les filiales étrangères fonctionnent avec une équipe en journée.

LA8 : Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave

Dans le cadre du suivi de la santé et de la sécurité au travail, Hologram. Industries met en place des mesures de prévention (analyse des risques, analyse de l'air ambiant, contrôle périodique des installations, programme de substitution des agents chimiques dangereux, formations, etc.) et de protection (protection collective et individuelle) afin maîtriser au mieux les risques d'accidents et de maladies.

De plus, en France, la société organise chaque année une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière sur ses propres fonds. En ce qui concerne les collaborateurs appelés à voyager (principalement la population commerciale), la Société assure le suivi de la bonne mise à jour des vaccins. Si un rappel doit être fait, le salarié concerné en est dûment informé. Enfin, pour toute autre maladie grave, la prévoyance prend le relais.

LA10 : Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle

Nombre moyen d'heures de formation par an

(en heures)	2012	
	France	Etats-Unis
Cadres	1 209	0
Agents de maîtrise	382	0
Techniciens et administratifs	514	8
Ouvriers	970	12
Nombre total d'heures de formation	3 075	20
Cadres	51	6
Agents de maîtrise	14	0
Techniciens et administratifs	36	4
Ouvriers	109	30
Nombre total de salariés	210	40
Cadres	24	0
Agents de maîtrise	27	0
Techniciens et administratifs	14	2
Ouvriers	9	0
Nombre moyen d'heures de formation	15	0

(en heures)	2011	
	France	Etats-Unis
Cadres	1 025	20
Agents de maîtrise	203	0
Techniciens et administratifs	245	37
Ouvriers	471	66
Nombre total d'heures de formation	1 944	123
Cadres	51	7
Agents de maîtrise	16	0
Techniciens et administratifs	28	4
Ouvriers	99	30
Nombre total de salariés	194	41
Cadres	20	3
Agents de maîtrise	13	0
Techniciens et administratifs	9	9
Ouvriers	5	2
Nombre moyen d'heures de formation	10	3

Les heures de formation présentées ci-dessus concernent des formations externes demandées par le personnel lors de leur entretien individuel annuel et dont le but est le développement des compétences. Les heures de formations internes, principalement à destination des catégories ouvriers/employés (polyvalence, maintien de l'employabilité...), ne sont pas prises en compte.

LA11 : Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière

Les programmes de formation ou d'aide visant à faire évoluer les compétences des salariés comprennent les formations internes, le financement de formations externes ainsi que l'accès à un congé sabbatique avec la garantie d'être réintégré dans son emploi.

Les programmes d'accompagnement des salariés qui partent à la retraite ou quittent leur fonction comprennent une indemnité de départ (en tenant compte de l'âge du salarié et de son ancienneté), et un accompagnement à la transition vers une retraite professionnelle (par exemple dans le cadre du Droit Individuelle à la Formation). Dans le cas d'un licenciement, les

programmes d'accompagnement peuvent également comprendre, le cas échéant, un bilan de compétence ou des prestations d'aides à la recherche d'emploi.

LA12 : Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques

Pourcentage des salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation

(en %)	2012	
	France	Etats-Unis
Effectif total	93%	100%

(en %)	2011	
	France	Etats-Unis
Effectif total	95%	100%

La campagne d'évaluation annuelle couvre l'ensemble des salariés présents dans la société.

Pour les salariés de 45 ans et plus, un entretien dit de deuxième partie de carrière est mis en place dans le cadre du plan d'action senior. Un compte-rendu est établi par la Responsable des Ressources Humaines et contre-signé par l'intéressé. Un compte-rendu global est ensuite fait aux membres de la délégation unique afin de rendre compte du pourcentage de l'effectif concerné, et, s'il y a lieu, des axes de travail.

Selon les entretiens, et en accord avec l'intéressé, la responsable des Ressources Humaines fait un point particulier avec le manager.

En 2012, le pourcentage du personnel non évalué est lié à des congés maternité, des congés parentaux ou des absences de longue durée survenues pendant la période d'évaluation.

LA13 : Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité

La composition et le fonctionnement des organes de gouvernance sont présentés § 17 du document de référence.

Composition du conseil d'administration

(en %)	2012		2011	
	France	Etats-Unis	France	Etats-Unis
Hommes	71	n.a.	71	n.a.
Femmes	29	n.a.	29	n.a.
Total	100	n.a.	100	n.a.
< 30 ans	14	n.a.	14	n.a.
30 - 50 ans	29	n.a.	29	n.a.
> 50 ans	57	n.a.	57	n.a.
Total	100	n.a.	100	n.a.

Composition du comité de direction

(en %)	2012		2011	
	France	Etats-Unis	France	Etats-Unis
Hommes	75	n.a.	80	n.a.
Femmes	25	n.a.	20	n.a.
Total	100	n.a.	100	n.a.
< 30 ans	0	n.a.	0	n.a.
30 - 50 ans	25	n.a.	40	n.a.
> 50 ans	75	n.a.	60	n.a.
Total	100	n.a.	100	n.a.

LA14 : Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle*Ratio salaire de base des femmes par rapport à celui des hommes*

	2012	
	France	Etats-Unis
Cadres	0,91	0,61
Agents de maîtrise	0,96	0,60
Techniciens et administratifs	1,15	-
Ouvriers	0,91	0,62

	2011	
	France	Etats-Unis
Cadres	0,91	0,79
Agents de maîtrise	0,91	0,60
Techniciens et administratifs	1,09	-
Ouvriers	0,89	0,60

En 2012, une femme cadre gagne en moyenne 91% du salaire d'un homme cadre en France. Ce ratio reste inchangé depuis 2011 et est représentatif quel que ce soit le type de contrat sur le site français.

Sur cette même période, le ratio de salaire moyen des techniciennes et ouvrières a augmenté pour passer par exemple de 1,09 à 1,15 pour les techniciennes femmes.

9.2.4.4 Indicateurs économiques

EC1 : Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserves, les versements aux apporteurs de capitaux et aux Etats

VEC&D (données consolidées Groupe)

(en K€)	2012	2011
Produits	49 152	43 356
Valeur économique créée	49 152	43 356
Coûts opérationnels	-19 961	-19 877
Rémunérations des salariés et avantages afférents	-15 991	-14 291
Versements aux apporteurs de capitaux	-2 403	-1 523
Versements à l'Etat	-3 842	-2 031
Investissements à la communauté	0	0
Valeur économique non répartie	6 955	5 634

Les informations en matière de VEC&D ont été établies à partir de données issues du compte de résultat consolidé du Groupe, établi selon les normes IFRS :

- Les produits comprennent le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que les produits financiers ;
- Les coûts opérationnels correspondent aux achats consommés, à la variation de stock ainsi qu'aux charges opérationnelles externes ;
- Le versement aux apporteurs de capitaux comprend les dividendes versés aux actionnaires de la société mère et les dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées, ainsi que les charges financières (intérêts d'emprunts) ;
- Les versements à l'Etat comprennent les impôts et taxes ainsi que la charge d'impôt sur le résultat (hors impôts différés).

Les charges de personnel dans les comptes consolidés ont augmenté d'environ 12%, principalement en raison des embauches et des augmentations de salaires.

EC3 : Etendue de la couverture des retraites avec des plans de retraites à prestations définies

L'ensemble de l'information concernant les régimes de retraites à prestations définies requise par la norme IAS 19 est présentée au § 3.23 de l'annexe aux comptes consolidés, jointe au document de référence.

EC4 : Subventions et aides publiques significatives reçues

Les Autres produits de l'activité présentés dans le compte de résultat consolidé du Groupe comprennent notamment les éléments suivants :

Subventions et aides publiques (données consolidées Groupe)

(en K€)	2012	2011
Crédit d'impôt recherche	1 185	1 248
Subventions d'exploitation	356	32

L'actionnariat du Groupe est présenté au § 19 du document de référence.

EC6 : Politiques, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels

Les informations suivantes ont été établies à partir de données issues des états financiers de la société Hologram. Industries SA, principal site opérationnel du Groupe.

En 2012, 65% des achats ont été réalisés en Île-de-France. Le site opérationnel français, basé en Seine-et-Marne, privilégie certains fournisseurs locaux (i.e. du département) dans de multiples domaines, par exemple dans le domaine du transport.

Influence sur l'économie locale

(en K€)	2012	%	2011	%
Achats réalisés en France	14 647	58%	12 527	60%
Achats réalisés à l'étranger	10 646	42%	8 376	40%
Total des achats (*)	25 293	100%	20 903	100%

Dépenses réalisés avec des fournisseurs locaux

(en K€)	2012	%	2011	%
Achats réalisés en Ile-de-France	9 498	65%	8 273	66%
<i>dont achats réalisés en Seine et Marne</i>	1 910	13%	1 710	14%
Achats réalisés dans d'autres départements	5 148	35%	4 254	34%
Total des achats réalisés en France (*)	14 646	100%	12 527	100%

(*) Achats de la société Hologram. Industries SA (en normes comptables françaises)
y compris fournisseurs d'immobilisations

Compte tenu des contraintes de sécurité et de qualité liées à la nature de son activité, le Groupe ne fait appel à la sous-traitance que pour une partie mineure et non critique de son processus de production, principalement aux USA. Par ailleurs, une partie de la sous-traitance est effectuée entre entités au sein même du Groupe.

EC7 : Procédure d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels

Les informations suivantes ont été établies à partir de données issues des données de paie de la société Hologram. Industries SA, principal site opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2012, 40 % de l'effectif cadres du site résidait en Seine-et-Marne. De la même manière, 40 % des membres du Comité de Direction résidaient en Seine-et-Marne.

Effectif cadres (CDD et CDI au 31 décembre)

(en %)	2012	2011
Résident en Seine et Marne	40	37
Résident hors Seine et Marne	60	63
Total	100	100

Comité de direction

(en %)	2012	2011
Résident en Seine et Marne	40	40
Résident hors Seine et Marne	60	60
Total	100	100

EC8 : Développement et impact des investissements en matières d'infrastructures et de services principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit

Aucun investissement en matière d'infrastructure et de services publics n'a été effectué par le Groupe.

9.2.4.5 Indicateurs relatifs aux droits de l'Homme

HR1 : Pourcentage et nombre total d'accords d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point

Lors du rachat de Securemark Decal, Hologram. Industries n'a pas inclus de clauses relatives aux droits de l'Homme dans son accord d'investissement. Néanmoins, compte tenu du profil juridique, de l'activité et de la zone géographique de production (Connecticut - USA) des activités acquises, les risques pour non respect des droits de l'homme semblent très faibles. La Société n'a par ailleurs pas eu connaissance d'information contraire depuis la date d'acquisition.

HR2 : Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité; pourcentage de salariés formés

Compte tenu du lieu d'implantation de ses sites de production, et de la nature de son activité, le Groupe n'est pas directement concerné par des problématiques liées aux droits de l'Homme.

HR4 : Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité; pourcentage de salariés formés

La diversité des collaborateurs et des cultures représentées au sein du Groupe constitue une richesse importante. Dans le cadre de ses engagements d'employeur, le Groupe est déterminé à offrir à ses collaborateurs des chances égales de reconnaissance et d'évolution de carrière, quels que soient leur origine, leur sexe, leur croyance, et ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Ces principes s'appliquent aux recrutements effectués par le Groupe.

Le fait par exemple, de faire des remarques désobligeantes à un autre collaborateur liées à son appartenance ethnique, son sexe, son âge ou sa religion, ou d'avoir un comportement non désiré à connotation sexuelle est susceptible de constituer du harcèlement et doit être prohibé au sein du Groupe.

La société ne fait aucune discrimination à l'embauche, dont la décision est prise en considérations uniquement des études, du parcours professionnel et de la qualité de l'entretien.

De même, au cours de la carrière professionnelle, la qualité du travail, les compétences acquises et l'implication professionnelle sont les critères retenus pour apprécier l'évolution professionnelle et salariale, mais aussi les opportunités de mobilité au sein de l'organisation.

Aucun incident discriminatoire n'a été porté à la connaissance du management depuis que la Société existe.

HR5 : Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit

Il n'y a pas de représentation syndicale chez Hologram. Industries. En France, les élections des membres de la délégation unique du personnel (jouant le rôle à la fois du comité d'entreprise et des délégués du personnel) sont tenues conformément à la législation en vigueur. Les membres de cette délégation se réunissent tous les mois, en deux réunions successives, l'une pour le Comité d'Entreprise (selon l'ordre du jour établi) et l'une pour les questions des Délégués du Personnel.

HR6 : Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail

& HR7 : Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail

La production du Groupe est réalisée en France et aux Etats-Unis, où l'emploi d'enfants est totalement prohibé. La Société est par ailleurs signataire de la charte « Global Compact » des

Nations Unis excluant le travail des enfants et éliminant toute forme de travail forcé ou obligatoire.

HR8 : Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité

Les agents de sécurité du Groupe n'ont pas bénéficié d'une formation spécifiques sur les politiques ou procédures de l'organisation en matière de droits de l'Homme, et de leur application à la sécurité.. Compte tenu du lieu d'implantation de ses sites de production, et de la nature de son activité, le Groupe n'est en effet pas directement touché par des problématiques liées aux droits de l'homme.

HR9 : Nombre total d'incidents impliquant la violation des droits des populations autochtones et mesures prises

Le Groupe Hologram. Industries opère ses activités principalement en France, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en Allemagne. Aucun incident relatif à la violation des droits des populations autochtones n'a été déploré.

HR10 : Pourcentage et nombre total d'opérations qui ont été concernées par des examens ou des évaluations d'impacts afférant aux droits de l'homme

Hologram. Industries et ses filiales à l'étranger ne mettent pas en œuvre de reporting sur l'impact de leurs activités sur les droits de l'Homme.

Néanmoins, Hologram. Industries est signataire de la Charte du Pacte Mondial de l'ONU (« Global Compact »), soutient et adhère aux valeurs des droits de l'homme, voir HR2. Par ailleurs, le Groupe n'est pas directement touché par des problématiques liées aux droits de l'Homme.

Par ailleurs, le Code de conduite des affaires du Groupe Hologram. Industries énonce spécifiquement les principes de prévention des actions discriminatoires et du harcèlement.

HR11 : Nombre de plaintes (liés aux droits de l'homme) qui ont été déposées, traitées et résolues par une administration compétente

Hologram. Industries et ses filiales à l'étranger n'ont relevé aucune plainte à l'encontre de leurs activités.

9.2.4.6 Indicateurs relatifs à la responsabilité du fait des produits

PR1 : Etapes du cycle de vie où sont évalués en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé et la sécurité, et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures

Les hologrammes fabriqués et vendus par le Groupe ne sont pas susceptibles, en utilisation normale, de rejeter des substances présentant un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement.

PR2 : Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, par type de résultat

Hologram. Industries et ses filiales à l'étranger n'ont eu aucun incident de non-conformité lié aux réglementations et aux codes volontaires, concernant les impacts sur la santé et la sécurité de leurs produits.

PR3 : Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information

Les produits conçus et mis sur le marché par Hologram. Industries sont, par nature, très confidentiels. Les informations sur les origines des composants et leur composition ne peuvent pas être dévoilés, même partiellement.

Conformément à la réglementation REACH sur les substances préoccupantes ou très préoccupantes contenues dans les articles, la société garantit une utilisation sûre du produit pour la santé et la sécurité des personnes.

PR4 : Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat

Hologram. Industries n'a eu aucun incident de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et leur étiquetage depuis le début de son activité.

PR5 : Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client

En France, Hologram. Industries réalise une enquête de satisfaction auprès de ses clients tous les 12 à 18 mois. Cette enquête a pour but de mieux connaître leurs attentes afin de mettre en place des actions d'améliorations pour améliorer la qualité de service.

Un questionnaire, structuré par centres d'intérêts (communication/relation, offres produits, services, appréciations générales), est adressé à l'ensemble des clients ayant fait l'objet d'une facturation sur l'année en cours et la précédente.

Techniquement, la dernière enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire web hébergé sur un site internet spécialisé. Un rapport par réponse ainsi qu'un rapport global sont automatiquement générés par le site.

Après étude des réponses individuelles, les clients ayant exprimé un mécontentement sont recontactés individuellement afin qu'ils puissent préciser les motifs de leurs insatisfactions. Des actions d'améliorations sont alors définies avec les processus concernés, puis mises en place en fonction de plusieurs critères (gravité, occurrence, coût, ...).

Un retour vers les clients est ensuite prévu afin de les tenir informés des actions mises en place suite à leurs commentaires.

PR6 : Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages

Hologram. Industries et ses filiales à l'étranger ne vendent pas de produits interdits sur le marché, ou faisant l'objet d'interrogations de la part de parties prenantes. Le Groupe intervient essentiellement dans le secteur gouvernemental (directement et indirectement), et en faible proportion en B to B. Compte tenu de la nature de ses activités, Hologram. Industries n'est soumis à aucune norme ou code relatifs à la communication marketing.

PR7 : Nombre total d'incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat

Hologram. Industries n'a eu aucun incident de non-conformité aux réglementations concernant la communication marketing.

PR8 : Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients data

Hologram. Industries n'a reçu aucune plainte pour atteinte à la vie privée ou perte de données relatives aux données clients.

PR9 : Montant des amendes significatives encourues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.

Hologram. Industries n'a reçu aucune amende pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.

9.2.4.7 Table de correspondance art. 225 Grenelle II & référentiel GRI

Table de correspondance Art. 225 Grenelle II

Grenelle II Art. 225 	GRI 3.1 	Pacte Mondial 
Informations sociales		
Emploi		
Effectif total	LA1	
Répartition des salariés par sexe	LA1	
Répartition des salariés par âge	LA1	
Répartition des salariés par zone géographique	LA1	
Embauches	LA2	
Licenciements	LA2	
Rémunérations	LA3, EC3 & EC1	
Evolution des rémunérations	LA3 & EC1	
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	LA7	
Absentéisme	LA7	
Relations sociales		
Organisation du dialogue social	LA4	
Bilan des accords collectifs	LA5	# 3
Santé et sécurité		
Conditions de santé au travail	LA6 & LA8	
Sécurité au travail	LA6 & LA8	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales en matière de santé & sécurité au travail	(*)	# 4 - 5
Fréquence et gravité des accidents du travail	LA7	
Maladies professionnelles	LA7	
Formation		
Politique et moyens mis en oeuvre en matière de formation	LA11 & LA12	
Nombre total d'heures de formation	LA10 & HR3	
Egalité de traitement		
Politique & actions diversité - égalité des chances	LA13 & EC7	
Egalité hommes / femmes	LA14	# 6
Emploi et insertion de personnes handicapées	LA1	
Lutte contre les discriminations	HR4 & LA13	
Promotion et respect des dispositions OIT (Droits de l'Homme)		
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	HR5 & LA5	# 3
Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	HR4, LA13, LA14 & HR8	# 6
Elimination du travail forcé ou obligatoire	HR6 & HR7	# 4 - 5
Abolition effective du travail des enfants	HR 6	

* Non significatif au regard de l'activité du Groupe : pas d'activité syndicale chez Hologram Industries.

** Non significatif au regard de l'activité du Groupe : Hologram Industries a une activité principalement de fabrication et de transformation dans une enceinte protégée et ne développe pas son activité dans un environnement à risque pour les sols. L'intégralité de la surface utile (usine et parking) est imperméabilisée et ne présente donc pas de risque pour les sols.



Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale		
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales. Le cas échéant démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Approche managériale	
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement		# 7 - 8 - 9
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	EN 30	
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	EN 28	
Pollution et gestion des déchets		
Mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement	EN21, EN22, EN23 & EN24	
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	EN22 & EN29	# 7 - 8 - 9
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	EN25 & EN29	
Utilisation durable des ressources		
Consommation d'eau	EN8	
Approvisionnement en eau en fonction des contraintes	EN8, EN9 & EN21	
Consommation de matières premières	EN1	
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	EN26	# 7 - 8 - 9
Consommation d'énergie	EN3 & EN4	
Mesures prises en compte pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN5 & EN7	
Utilisation des sols	(**)	
Changement climatique		
Rejets de gaz à effet de serre	EN16	# 7 - 8 - 9
Adaptation aux conséquences du changement climatique	EN18	
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver et développer la biodiversité	EN11 à EN15 & EN25	# 7 - 8 - 9
Informations sociétales		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société		
En matière d'emploi et de développement régional	EC4, EC7, EC8, SO1	
Sur les populations riveraines ou locales	EC1, EC6, EC7, SO10, HR9, HR10 & HR11	
Relations avec les parties prenantes		
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	4.14 à 4.17	
Actions de soutien, de mécénat, de partenariat	EC1 & 4.11 à 4.13	
Sous-traitance et fournisseurs		
Prise en compte dans la politique achats de la société des enjeux sociaux et environnementaux	EC6, HR1, HR2 & HR5 à HR7	# 1 - 2
Importance de la sous-traitance et prise en compte de la RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-	4.14	
Loyauté des pratiques		
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	SO2, SO3 & SO7	# 10
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1 à PR9	
Autres actions engagées en faveur des Droits de l'homme		
Autres actions	HR	# 1 - 2

10. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

10.1. Situation financière

10.1.1. Eléments bilanciaux et ratios

L'actif net au 31 décembre 2012 s'élève à 31,7 M€, et peut se synthétiser comme suit (en M€) :

	<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>
Goodwill	7,4	Minoritaires	0,5
Actifs non courants	20,9	Passifs non courants	14,7
Actif courants	18,8	Passifs courants	17,5
Disponibilités	17,3		

La société dispose toujours d'un important levier d'endettement. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) s'établit à -8 % au 31/12/12 contre 0,4 % au 31/12/11.

Le taux de rentabilité économique s'établit à 20%. On peut décomposer ce ratio comme suit :

- un taux de profitabilité opérationnelle de 14,5% (résultat opérationnel courant retraité de l'impôt normatif – rapporté au chiffre d'affaires).
- Une rotation des capitaux investis de 1,4 (chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés).

10.2. Résultat

10.2.1 Compte de résultat synthétique de l'année 2012 par rapport à 2011

<i>en M EUR</i>	2012	% du CA	2011	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	48,9	100%	43,1	100%	5,7
Consommations matières	(7,9)	-16,1%	(7,2)	-16,7%	(0,7)
Marge brute	41,0	83,9%	35,9	83,3%	5,1
Autres produits d'exploitation	2,2	5%	2,1	5%	0,2
Charges de personnel	(16,0)	-33%	(14,3)	-33%	(1,7)
Autres achats et charges externes	(12,2)	-25%	(12,7)	-29%	0,5
Impôts et taxes	(1,5)	-3%	(0,9)	-2%	(0,6)
EBIT DA	13,5	27,7%	10,1	23,5%	3,4
Dotations aux amortissements	(2,6)	-5%	(2,0)	-5%	(0,6)
Dotations nettes aux provisions	(0,1)	0%	(0,1)	0%	(0,0)
Résultat opérationnel courant	10,8	22,1%	8,1	18,7%	2,8
Coût de l'endettement financier net	(0,0)	0%	0,1	0%	(0,1)
Résultat opérationnel	10,8	22,1%	8,1	18,8%	2,7
Eléments non récurrents	(0,7)	-1%	(0,5)	-1%	(0,2)
Impôts sur les résultats	(3,2)	32%	(2,0)	27%	(1,2)
Résultat net ensemble consolidé	6,8	14,0%	5,6	13,0%	1,2
Intérêts minoritaires	0,4	1%	0,7	2%	(0,3)
Résultat net part du groupe	6,4	13,2%	4,9	11,3%	1,6
Résultat net par action (en EUR)	1,26		0,95		0,31

10.2.2. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011	Variation
Premier trimestre	9,7	9,0	7%
Deuxième trimestre	12,9	11,3	14%
Troisième trimestre	11,0	9,9	11%
Quatrième trimestre	15,3	12,9	18%
Total	48,9	43,2	13%

Hologram. Industries a réalisé sur le 1^{er} trimestre 2012 un chiffre d'affaires de 9,7 M€, à comparer à 9,0 M€ au 1^{er} trimestre 2011, en hausse limitée de 7%. Une livraison de 0,7 M€ avait néanmoins dû être reportée, pour des raisons administratives, sur le second trimestre. Consécutivement, le Groupe a accéléré sa croissance sur le deuxième trimestre avec une hausse de 14 % de son volume d'affaires. Globalement, les ventes se sont élevées à 22,5 M€ sur les six premiers mois de l'année, en croissance de 11 % par rapport au premier semestre 2011.

Le Groupe a enregistré au quatrième trimestre un nouveau record de facturations, avec un chiffre d'affaires dépassant les 15 M€ (contre 13 M€ sur le même trimestre de l'année 2011), affichant ainsi une croissance de 18 % sur cette période.

En cumul sur 12 mois, l'activité ressort en hausse de 13 % par rapport à 2011. Les activités digitales ont représenté un volume d'activité de 3,9 M€ sur l'ensemble de l'exercice 2012, en hausse de 11 % par rapport à 2011.

Le Groupe a bénéficié d'une dynamique commerciale forte avec une part d'affaires nouvelles qui s'est élevée à 7,1 M€ sur 2012, contre 5,1 M€ sur 2011 (3,0 M€ sur 2010), représentant plus qu'un doublement en deux ans.

Le chiffre d'affaires réalisé sur 2012 par la société et ses filiales peut se synthétiser comme suit (par origine de facturation) :

France	35,0 M€
Pologne	6,4 M€
USA	3,4 M€
Hollande	3,9 M€
Autres	<u>0,1 M€</u>
Total	48,9 M€

10.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	2012		2011		Variation	
Europe de l'Ouest	21,2	43%	14,4	33%	6,8	47%
Europe de l'Est	8,6	18%	7,9	18%	0,7	9%
Moyen Orient, Afrique	2,8	6%	3,1	7%	-0,3	-11%
Amériques	5,3	11%	6,5	15%	-1,2	-18%
Asie / Pacifique	11,0	22%	11,2	26%	-0,2	-2%
Total	48,9	100%	43,2	100%	5,8	13%

Hologram. Industries réalise ainsi 84 % de son chiffre d'affaires hors de France (86 % en 2011).

La zone Europe enregistre la plus forte progression.

L'Europe de l'Ouest représente 43 % de l'activité totale, en hausse de 6,8 M€ par rapport à 2011 (+47 %). La variation observée sur la zone Europe de l'Ouest s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires réalisé en Allemagne (+2 M€).

Sur 2012, l'Europe de l'Est représente 18 % du chiffre d'affaires global, un niveau identique à celui observé sur 2011. L'activité est en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2011 (+9 %).

L'activité hors Europe a représenté 39% du chiffre d'affaires (49 % en 2011). La part importante que représente l'activité hors Europe est le fruit de la stratégie de déploiement géographique menée par le Groupe au cours des dernières années. Le volume d'affaires réalisé hors Europe recule sur la période sous l'effet du fort recul des ventes réalisées avec Motorola.

10.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par destination applicative :

(en millions d'euros)	2012		2011		Variation	
Identité des personnes	25,7	53%	21,0	49%	4,7	22%
Identification véhicules	10,8	22%	10,3	24%	0,5	4%
Documents fiduciaires	6,0	12%	3,9	9%	2,1	55%
Protection des marques	4,7	10%	7,2	17%	(2,5)	-35%
Autres	1,7	3%	0,7	2%	1,0	129%
Total	48,9	100%	43,2	100%	5,7	13%

A l'exception de la protection des marques, tous les secteurs ont connu une croissance.

La hausse d'activité est restée portée tout au long de l'exercice par les documents d'identité (+22 %), et par la protection des véhicules (+4 %). Les documents d'identité restent la première destination applicative du groupe (53 % du chiffre d'affaires consolidé) avec un chiffre d'affaires de 25,7 M€.

Le marché du fiduciaire affiche la plus forte progression sur l'exercice (+55 %) grâce à un excellent quatrième trimestre de facturation (3,5 M€), ce qui confirme son positionnement de relais de croissance.

En revanche, la protection des marques, lourdement impactée par la très forte baisse – supérieure aux anticipations – des ventes réalisées avec Motorola, affiche un recul global de 35 % sur l'année.

10.2.3 Résultat opérationnel et résultat net

10.2.3.1. Marge brute

Les consommations de matières, retraitées de l'effet de la production stockée et de la production immobilisée s'élèvent à 16,1 % du chiffre d'affaires sur 2012, contre 16,7 % sur 2011 (- 60 bp). Néanmoins, retraité de la sous-traitance, principalement sur les activités aux USA (coûts enregistrés en charges externes), les marges industrielles présentent une hausse de plus de 150 points de base (79,6% en 2012 contre 78,1% en 2011).

10.2.3.2. Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation
Chiffre d'affaires	48,9	43,2	13%
ROC	10,8	8,1	34%
% du CA	22,1%	18,7%	+340 bp

Le taux de rentabilité opérationnelle reste fortement corrélé au niveau d'activité. Ainsi, le Groupe génère une marge sur coûts variables élevée au-delà du point mort. Cet effet a joué pleinement sur 2012 (hausse du chiffre d'affaires de 13 % et du résultat opérationnel courant de 34 %).

La marge opérationnelle s'est élevée à 22,1 % sur l'ensemble de l'année 2012, en hausse de 340 bp par rapport à l'exercice précédent (18,7 %).

Les charges de personnel, ajoutées au coût des intérimaires, passent de 14,5 M€ sur 2011 (33,7 % du chiffre d'affaires) à 16,1 M€ sur 2012 (33,0 %). La variation de la masse salariale (+1,7 M€) s'explique principalement par la hausse des effectifs pour répondre à la hausse du niveau d'activité. L'effectif moyen pondéré permanent (hors intérim) passe de 266 personnes en 2011 à 295 personnes sur 2012.

Les autres achats et charges externes sont en baisse apparente de 0,5 M€. Cette variation doit néanmoins être nuancée par :

- La suppression des loyers relatifs à l'usine de Bussy Saint-Georges consécutive à l'acquisition de Bussy Industries fin 2011 (impact 0,6 M€) ;
- L'impact des effets de change (0,3 M€ de pertes de changes sur 2011, contre 0,5 M€ de produits sur 2012).

Les dotations aux amortissements passent de 2,0 M€ sur 2011 à 2,6 M€ sur 2012, sous l'effet de la politique d'investissement ambitieuse réalisée sur 2011 et 2012, et notamment par l'amortissement de l'usine de Bussy Saint-Georges à compter de 2012 (impact de 0,2 M€). Les dotations nettes aux provisions se sont élevées à 0,1 M€ sur 2012, en ligne avec le niveau de 2011.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat opérationnel courant passe de 8,1 M€ en 2011 à 10,8 M€ sur 2012.

10.2.3.3. Résultat net

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment une charge de 462 K€ correspondant au montant de l'engagement, sur la période, de rachat à terme des parts détenues par le management de Keesing Reference Systems.

La taux apparent d'imposition sur les bénéfices passe de 27 % sur 2011 à 32 % sur 2012, notamment sous l'effet de la non comptabilisation, par prudence, d'actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales enregistrée aux USA.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net consolidé – Part du groupe ressort à 6,4 M€ sur 2012 (13,2 % rapporté au chiffre d'affaires), contre 4,9 M€ sur 2011, soit un bénéfice net par action de 1,26 € (0,95 € en 2011).

10.3. Résultats individuels de la société mère et information réglementée

10.3.1. Activité

La société conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité, sur le site de Bussy Saint-Georges (77). Elle intègre également une activité de holding, comprenant l'essentiel des fonctions de support au profit de ses filiales.

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intra-groupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

10.3.2. Chiffres clés

Chiffre d'affaires 2012 : 39,6 M€ (31,7 M€ en 2011)
Résultat d'exploitation : 6,9 M€ (3,4 M€ en 2011)
Résultat net : 7,4 M€ (5,1 M€ en 2011)

Actif immobilisé : 16,8 M€ (17,2 M€ en 2011)
Total bilan : 55,4 M€ (42,6 M€ en 2011)

Effectif au 31/12/12 (CDI + CDD) : 210 personnes (194 au 31/12/11)

L'effectif moyen pondéré s'est élevé à 215 personnes sur 2012 contre 185 personnes sur 2011.

Les données relatives à l'emploi, à l'organisation du temps de travail, à la formation et aux relations sociales sont détaillées dans l'information Grenelle II au paragraphe 9 du présent document de référence.

10.3.3. Délais de paiement

En application des dispositions de l'article 24 de la LME modifiant les dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance :

(en milliers d'euros)	2012	%	2011	%
0 à 30 jours	2 723	83%	1 870	61%
30 à 60 jours	317	10%	965	32%
Supérieur à 60 jours	242	7%	228	7%

10.3.4. Achat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-10 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après les renseignements relatifs aux actions Hologram. Industries détenus par cette dernière.

A la clôture de l'exercice, les moyens suivants figuraient au crédit du compte de liquidité de la société : 6 055 titres Hologram. Industries et 121 653 € en espèces. La Société n'a pas procédé à d'autres rachats de ses propres actions sur l'exercice.

10.3.5. Charges non déductibles fiscalement

Ainsi qu'il ressort des documents qui ont été tenus à votre disposition et en application de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que nous avons réintégré des frais généraux à hauteur de 15 K€ pour la détermination du résultat fiscal de la Société. Ces charges sont constituées par les amortissements excédentaires des véhicules de la société.

10.3.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (en euro)

Résultats des 5 derniers exercices (Art. 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois				
<u>Situation financière en fin d'exercice</u>					
Capital social	1 083 509	1 080 643	1 079 823	1 092 531	1 089 563
Nombre d'actions émises	5 417 546	5 403 213	5 399 115	5 462 656	5 447 815
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>Résultat global des opérations effectives</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	39 552 874	31 673 273	23 493 592	25 161 898	23 276 613
Bénéfice avant impôt et participation, amort. & provisions	7 578 570	6 518 194	2 755 173	6 348 279	7 225 604
Impôt sur les bénéfices	551 701	-762 724	-923 199	-832 030	839 763
Participation des salariés	501 482	193 475	0	0	414 729
Bénéfice après impôt et participation, et avant amort. & provisions	6 525 387	7 087 443	3 678 372	7 180 309	5 971 112
Bénéfice après impôt, amort. & provisions	7 391 205	5 065 020	2 600 645	6 373 036	4 880 129
Montants des bénéfices distribués au titre de l'exercice précédent	1 691 191	1 023 313	1 521 613	1 513 441	1 053 408
<u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1,20	1,31	0,68	1,31	1,10
Bénéfice après impôt, amort. provisions	1,36	0,94	0,48	1,17	0,90
Dividende versé à chaque action au titre de l'exercice précédent	0,31	0,19	0,28	0,28	0,19
<u>Personnel :</u>					
Nombre de salariés	215	185	169	147	119
Montant de la masse salariale	7 684 965	7 031 043	5 720 182	5 277 019	4 000 530
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 480 409	3 081 428	2 747 925	2 312 253	1 913 710

11. TRESORERIE ET CAPITAUX

La variation de la structure financière s'analyse comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Variation du BFR	1,1	Capacité d'autofinancement	12,8
Impôts versés	1,4	Refinancement Trumbull	2,3
Investissements nets	2,1	CDP Oséo	3,0
Acquisition Trumbull	3,1	Autres variations	0,1
Distribution dividendes	2,1		
Remboursement d'emprunts	3,0		
Trésorerie à la clôture	<u>17,3</u>	Trésorerie à l'ouverture	<u>11,8</u>
TOTAL	<u>30,0</u>	TOTAL	<u>30,0</u>

La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement financier net et impôt) du Groupe s'élève à 12,8 M€ sur 2012, en hausse de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'activité de la société, intégrant la variation du BFR et l'impôt versé, a généré des flux excédentaires à hauteur de 10,3 M€. Le cash généré sur la période a été utilisé principalement pour le financement des investissements industriels (2,1 M€), la distribution des dividendes (dont 1,7 M€ pour les actionnaires de la société mère) et le remboursement des emprunts. L'acquisition de l'usine de Trumbull a été refinancée par emprunt bancaire sur 5 ans à hauteur de 2,3 M€. Au global, la trésorerie positive du Groupe est en hausse de 5,5 M€. La trésorerie, nette de l'endettement, s'élève à 2,5 M€ au 31/12/2012 (contre un endettement net de 0,1 M€ au 31/12/2011).

Compte tenu de cette situation (voir note 3.29.4. des comptes consolidés), la Société n'anticipe pas d'élément remettant en cause sa capacité à honorer ses obligations et engagements contractuels tels que décrits dans la note 3.27 annexée aux comptes consolidés.

12. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le marché de l'holographie de sécurité se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle et par des normes industrielles évolutives. Pour le marché sur lequel se positionne la Société, l'innovation permanente en termes d'offre produits et solutions associées est une condition nécessaire au développement de son activité.

Pour le Groupe, il s'agit de conserver son avance technologique, ce qui nécessite de multiples projets d'étude en R&D. Les points d'entrée à l'innovation sont d'une part l'observation attentive des différents secteurs du marché, en particulier l'analyse des solutions concurrentes, et d'autre part, les technologies de base spécifiques de l'entreprise, à partir desquelles peuvent être utilisées et développées des solutions innovantes.

Par essence et compte tenu de la nature de leur activité, les sociétés de ce secteur ne rendent pas publics leurs savoir-faire ou technologies, chaque développement de produit exige donc de suivre l'intégralité du processus de recherche et développement en interne.

L'effort de la Société en matière de recherche et développement est au croisement de multiples domaines.

La fabrication de films holographiques repose sur la maîtrise de procédés très divers : outre l'optique, pour la réalisation des images, il convient de faire des développements en chimie, par exemple pour les adhésifs et les vernis, mais également acquérir et développer des connaissances en matériaux souples (destructibilité, estampage, découpe,...), en métallisation sous vide (évaporation d'aluminium, sublimation thermique,...), en procédés (marquages indélébiles, codage,...) et en ingénierie (études de procédés spécifiques,...).

Les étapes d'une recherche ou d'un développement peuvent impliquer toutes les compétences de l'entreprise.

L'origination des images holographiques et les nouveaux effets visuels : les designers du Studio ont une contribution à certains développements du visuel, ils ont en effet la responsabilité, en étroite collaboration avec le laboratoire d'optique, de valider les concepts visuels en termes de reconnaissance aisée par le public et de sécurité.

Le Laboratoire d'optique consacre une partie de ses ressources à mettre au point ou à améliorer des effets optiques, toujours dans le domaine des applications pour la sécurité. Le laboratoire ne travaille pas dans le domaine de l'holographie traditionnelle, telle qu'elle peut exister dans certains laboratoires publics, mais est spécialisé dans la création de réseaux de diffraction d'imagerie holographique résistants à la contrefaçon.

Il s'agit-là d'un savoir-faire infiniment moins répandu que celui des hologrammes traditionnels et qui a acquis tout son sens dans les domaines de la protection des billets de banque et des documents d'identité. Ainsi, les réseaux DID[®] développés expérimentalement par Hologram. Industries, ont permis, entre autres, de créer les images holographiques protégeant les nouvelles générations de passeports.

Le Laboratoire de R&D Chimie se consacre à la formulation de vernis et d'adhésifs : adhésifs thermo-réactivables par marquage à chaud, vernis de protection...

Le service Procédés et les Chefs de Projets ont une expertise des matériaux et de leur mise en œuvre. Les ingénieurs et techniciens de ces services prennent en charge certains projets de R&D.

Grâce à une organisation souple de l'entreprise, Hologram. Industries peut mettre à disposition des moyens techniques et industriels pour l'expérimentation de prototypes issus des cycles de recherche et développement.

L'expérimentation est donc réalisée sur les équipements de fabrication avec le soutien des techniciens experts. Les équipements de fabrication sont d'ailleurs conçus avec un maximum d'options, rendant possible la mise au point de futurs produits, non forcément anticipés au moment de l'investissement.

Les projets sont confiés à des ingénieurs ou à des responsables techniques experts, pour des développements spécifiques dans leur domaine d'expertise.

Les études de développement sont prises en charge par l'ingénieur responsable, ou par un responsable technique (ingénieur procédé, ingénieur de fabrication,...), qui dans ce cas aura la même responsabilité qu'un ingénieur de recherche pour le développement considéré.

Cette organisation par projets permet d'appréhender dès le départ d'une étude, quels sont les problèmes posés par la réalisation d'un nouveau produit, et ce à toutes les phases, depuis la recherche des matériaux jusqu'à l'industrialisation.

Les équipes R&D et projets gèrent les activités suivantes :

- les recherches à moyen terme, destinées à créer de nouveaux produits ;
- les études spécifiques demandées par des clients (adaptation d'un film à un support, étiquettes spéciales) ;
- le développement des procédés de production et des équipements industriels.

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition en 2006 de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette équipe d'experts a notamment développé des applications dans le secteur automobile, médical et de la sécurité. Son fondateur a reçu en 2005 le prix spécial de l'IHMA (International Hologram Manufacturers Association) pour sa contribution au développement de l'industrie holographique, notamment dans le domaine de la technologie des photopolymères holographiques utilisés pour sécuriser les passeports et cartes d'identité allemands. Son intégration permet au Groupe d'accélérer à moyen terme le développement de nouveaux produits propriétaires à forte valeur ajoutée.

Les coûts de recherche sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Dans la phase de développement, les critères IFRS d'immobilisation ne sont généralement cumulativement remplis qu'au stade de la génération des matrices.

Afin de maintenir son avance technologique et de préparer le futur, l'effort déployé par la société en matière de recherche et de développement s'est élevé à 3,9 M€ sur 2012, contre 4,2 M€ en 2011. Rapporté au chiffre d'affaires, le taux s'élève à 8,0 % sur 2012, contre 9,6 % sur 2011.

13. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Informations non auditées par les Commissaires aux comptes.

Compte tenu de la forte récurrence de la majeure partie des affaires existantes, et du volume anticipé sur les nouvelles affaires, notamment grâce à la montée en puissance des relais de croissance, le Groupe devrait enregistrer sur l'exercice 2013 à nouveau un niveau de croissance à deux chiffres, avec une marge opérationnelle supérieure à 20 %.

14. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

15. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

15.1. Composition des organes d'administration et de direction

15.1.1 Modifications intervenues au sein des organes d'administration

Les mandats d'administrateur de Mme Michèle BAUR, M.M. Hugues SOUPARIS et Roland BELLANDE ont été renouvelés, par l'assemblée générale du 26 avril 2012, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Hugues SOUPARIS a été renouvelé par le Conseil d'administration du 26 avril 2012.

15.1.2. Composition du Conseil d'administration

Monsieur Hugues SOUPARIS (57 ans)

Président du Conseil d'administration de Hologram. Industries

22, avenue de l'Europe, Bussy Saint Georges, 77607 Marne la Vallée cedex - France

Monsieur Hugues Souparis a été nommé administrateur de la Société le 28 novembre 1988. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, spécialisé dans le design et la création de produits industriels. Il a ensuite effectué un parcours d'entrepreneur. Après avoir fondé puis cédé ses deux premières sociétés, il a occupé différentes responsabilités à la Cité des Sciences et de l'Industrie, parallèlement à la création d'Hologram. Industries en 1984. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Hologram. Industries Latinoamerica SA de CV,
- Gérant de Hologram. Industries Research GmbH,
- Président de la SAS H.I. FINANCE,
- Président de la SAS Bussy Industries,
- Vice Président d'Hologram. Industries Polska Sp z oo
- Chairman et CEO de SecureMark Decal Corp.,
- Président de KeesTeam B.V.,
- Président du Directoire de Keesing Reference Systems B.V.,
- Président d'ASTEA SAS.

Monsieur François POIRIER (52 ans)

Administrateur indépendant

29, rue de Miromesnil, 75008 PARIS - France

Monsieur François Poirier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1981), il a effectué l'ensemble de son parcours dans le capital investissement. Il a dirigé Astorg, filiale du groupe Suez de 1990 à 1997. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Pléiade Investissement SAS ;
- Président de SIPAQ SAS ;
- Président de Pléiade Venture SAS ;
- Administrateur de Seeft Management SAS ;
- Administrateur d'Industries et Finances Partenaires SAS ;
- Administrateur de Netgem SA ;
- Président du Conseil de Surveillance de Generix SA ;
- Membre du Comité d'administration de Pléiade Asset Management SAS ;
- Membre du Comité de Surveillance d'Interlogiciel SAS (représentant permanent de Pléiade Investissements) ;
- Membre du Comité de Surveillance de Céric Technologies SAS ;
- Membre du Comité de Surveillance de Smart Trade SA (représentant permanent de Seeft Management) ;
- Membre du Comité Stratégique de Materials Technologies SAS (représentant permanent de Pléiade Investissements)
- Directeur Général de Le Polyptyque SAS.

Monsieur Daniel VANIER (73 ans)

Administrateur indépendant

Monsieur Daniel Vanier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1963), il a notamment occupé de 1985 à 1999 les fonctions de Président Directeur Général du groupe NOVACEL, et de membre du Comité de Direction du groupe Chargeurs. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il intervient en tant que conseil au développement dans plusieurs sociétés, et occupe les autres mandats suivants :

- Administrateur de la société ATOMIZ SA.

Madame Michèle BAUR (55 ans)

Administratrice

Madame Michèle Baur a été nommée administratrice de la Société le 28 novembre 1988. Elle est concepteur d'applications multimédia auprès de la Cité des Sciences et de l'Industries. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Elle n'occupe pas d'autre mandat.

Monsieur Roland BELLANDE (69 ans)

Administrateur indépendant

Monsieur Roland Bellande a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2009. Diplômé HEC (1967), expert-comptable et CPA (1979), il a notamment été membre du Conseil National de la Comptabilité entre 1985 et 1990 et Directeur financier du groupe Chargeurs jusqu'en 2007. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Il n'occupe pas d'autre mandat.

Madame Sandrine LE GRAND (46 ans)

Administratrice Indépendante

Madame Sandrine LE GRAND a été nommée administrateur de la Société le 26 mai 2011. Elle est fondatrice et Présidente-Directrice Générale de KALIDEA (premier prestataire français de services auprès des Comités d'Entreprise et de leurs salariés). Elle est titulaire d'une maîtrise de gestion et marketing du tourisme et des loisirs et du Diplôme de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Paris. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Elle occupe les autres mandats suivants :

- Présidente du Directoire de SLG SA.

Monsieur Nathan SOUPARIS (25 ans)

Administrateur

Monsieur Nathan SOUPARIS a été nommé administrateur de la Société le 26 mai 2011. Il est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers – ParisTech et d'un mastère spécialisé Entrepreneurs à HEC. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il n'occupe pas d'autre mandat.

La Société s'assure du respect de la loi relative au cumul des mandats.

Conformément aux statuts, les administrateurs sont actionnaires de la Société (minimum une action). Les jetons de présence sont attribués en fonction de la participation effective des membres aux séances du Conseil.

L'indépendance des administrateurs est appréciée au regard des critères du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003.

A la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

15.1.3. Composition de l'équipe dirigeante

Le Comité de Direction traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers. Il est composé de quatre membres, comprenant les dirigeants des principales fonctions de la Société.

La Société est dirigée par son fondateur Monsieur Hugues SOUPARIS, diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, 57 ans. Monsieur SOUPARIS dispose de plus de 25 années d'expérience dans le domaine de l'holographie.

Monsieur Grégory WAGEMANS, Directeur Général Adjoint - Finance, est diplômé de l'Ecole Supérieure Estienne (Industries Graphiques) et de l'ESC Nantes. Agé de 42 ans, il a précédemment occupé les fonctions d'auditeur financier senior au sein d'Arthur Andersen et de contrôleur financier au sein d'un groupe industriel international. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Monsieur Philippe HUET, Directeur du Développement Industriel, est titulaire d'un DEA de l'Institut d'Optique d'Orsay. Agé de 62 ans, il a une expérience de plus de 25 ans dans le domaine industriel, en particulier dans les technologies d'enduction de films. Il a rejoint Hologram. Industries en 1996.

Madame Corinne MURCIA GIUDICELLI, Directrice Commercial et Marketing, est diplômée de l'ESC d'Amiens et titulaire d'un DESS Affaires internationales. Agée de 51 ans, elle a précédemment occupé différentes responsabilités commerciales et marketing au sein de la division câbles énergie et télécommunication d'un groupe international, notamment en Asie. Elle a rejoint Hologram. Industries en 2007.

Monsieur Antoine du HAYS, Directeur de Production, est diplômé de l'Institut Supérieur Industriel de Valenciennes. Agé de 36 ans, il a précédemment occupé des fonctions de responsable de production au sein de BMW en Angleterre et puis de Valeo en France. Il a rejoint Hologram. Industries en 2009.

15.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un des membres d'un organe d'administration et de direction, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs éventuels. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur, ou à l'une quelconque de ses filiales, et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Les caractéristiques et modalités essentielles des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté au paragraphe 21.5 du présent document de référence.

16. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Le Comité des nominations et des rémunérations de la société Hologram. Industries a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations, intégralement mises en œuvre par Hologram. Industries, s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2012	Exercice 2011
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	204 550	197 176
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	204 550	197 176

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus (4)	Montants versés (5)	Montants dus (4)	Montants versés (5)
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i>				
Rémunérations fixe (1)	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunérations variable (1) (2)	35 000	28 000	28 000	-
Rémunérations exceptionnelle (1)			-	-
Jetons de présence	13 000	13 000	13 000	13 000
Avantages en nature (3)	6 550	6 550	6 176	6 176
Total	204 550	197 550	197 176	169 176

(1) *Eléments de rémunération fournis sur une base brute avant impôt.*

(2) *Une prime est attribuée par le Comité des rémunérations en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance économique du Groupe fixés en début d'année.*

(3) *Les avantages en nature attribués à M. Hugues SOUPARIS concernent un véhicule de fonction et la prise en charge d'une prime d'assurance vie.*

(4) *Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.*

(5) *Intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.*

Tableau 3 : jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Sandrine LE GRAND		
Jetons de présence	1 500	0
Autres rémunérations	-	-
Michèle BAUR		
Jetons de présence	4 500	6 000
Autres rémunérations	-	-
Daniel VANIER		
Jetons de présence	9 000	6 500
Autres rémunérations	-	-
François POIRIER		
Jetons de présence	7 500	9 000
Autres rémunérations	-	-
Roland BELLANDE		
Jetons de présence	9 000	9 000
Autres rémunérations		
Nathan SOUPARIS		
Jetons de présence	3 000	0
Autres rémunérations		
Jean-Pierre BRICE		
Jetons de présence	6 500	10 000
Autres rémunérations		

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir chapitre 18.3 du document de référence.

Tableau 10 : Existence d'un contrat de travail en sus du mandat social, de régimes supplémentaires de retraite, d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant mandataire social ou postérieurement à celles-ci et d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i> Début mandat : 28/11/1988 Fin de mandat : 31/12/2014		x		x		x		x

17. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

17.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.

En application des dispositions des articles L. 225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'Administration, rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'administration en date du 4 mars 2013, présente dans une première partie les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Hologram. Industries au cours de l'exercice 2012, et dans une deuxième partie les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, un rapport des Commissaires aux Comptes de la société est établi au titre de l'exercice 2012, portant sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et contrôle la marche générale de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Une Charte de l'administrateur précise les droits et les devoirs de celui-ci. Conformément aux principes de bonne gouvernance, l'administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Conformément à l'article 19 des statuts, chaque administrateur doit pouvoir justifier à titre personnel d'au moins une action. En 2009, lors de la réunion portant sur l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration a décidé de porter ce nombre à un montant équivalent à une année de jeton de présence. Ces actions sont détenues au nominatif. La Charte de l'administrateur a été mise à jour corrélativement, elle est signée par chaque administrateur individuellement.

En date du 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration est composé de sept administrateurs, dont la liste est la suivante :

Monsieur Hugues SOUPARIS (Président),
Madame Michèle BAUR,
Monsieur Daniel VANIER (administrateur indépendant),
Monsieur François POIRIER (administrateur indépendant),
Monsieur Roland BELLANDE (administrateur indépendant)
Madame Sandrine LE GRAND (administrateur indépendant)
Monsieur Nathan SOUPARIS.

En application des recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, les critères retenus par la Société afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou le Groupe sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue annuellement par le Conseil d'administration au cours de la réunion relative à l'évaluation du gouvernement d'entreprise. MM. Daniel VANIER, François POIRIER, Roland BELLANDE et Madame Sandrine LE GRAND répondent aux critères d'indépendance du rapport Bouton.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'Administration est de l'ordre de 1 heure 30. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 77 %. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration.

Les principaux points traités durant les Conseils ont été les suivants :

- Séance du 23 janvier 2012 : constatation d'une augmentation de capital par suite de levées d'options de souscription d'actions, budget 2012, rémunération du Président et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 7.
- Séance du 5 mars 2012 : examen et arrêté des comptes annuels et consolidés, approbation des rapports du Président, autorisation à donner au Président en matière d'avals, cautions et garanties, situation des mandats des Administrateurs, situation des mandats des Commissaires aux comptes, préparation de l'Assemblée, projet d'acquisition d'une usine située à Bussy Saint-Georges, projet d'acquisition par la société SecureMark Decal d'une usine située à Trumbull, Connecticut, convention de trésorerie avec la société SecureMark Decal, mise en paiement des jetons de présence et questions diverses. Présence de 6 administrateurs sur 7, et de deux Commissaires aux comptes.
- Séance du 26 avril 2012 : Renouvellement du mandat du Président-Directeur-Général et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 7.
- Séance du 30 juillet 2012 : approbation des comptes semestriels, convention de trésorerie avec la société SecureMark Decal et questions diverses. Présence de 4 administrateurs sur 7 et de un Commissaire aux comptes.
- Séance du 17 décembre 2012 : Budget 2013, projet d'acquisition d'un site situé à Bussy Saint-Georges, évaluation du gouvernement d'entreprise, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et questions diverses. Présence de 7 administrateurs sur 7.

Au cours de cette séance, le Conseil a mené une évaluation de ses pratiques de gouvernance, et a conclu que l'organisation et le fonctionnement du Conseil était adapté à la structure de la Société et conforme aux recommandations précitées.

Le Conseil comprend deux administrateurs de sexe féminin et 5 administrateurs de sexe masculin, soit 28% de femmes. La Société répond ainsi par anticipation aux dispositions de la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et applique les recommandations AFEP/MEDEF relatives à l'équilibre souhaitable entre les femmes et les hommes dans la composition du Conseil.

En application de l'article L.225-37-1 du code de commerce, le conseil d'administration délibère annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Comités du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration du 18 juin 2004 et 14 juin 2007 ont entériné la création de comités spécialisés chargés d'assister le Conseil, composés d'au moins 50% d'administrateurs indépendants.

Comité d'audit :

Le Comité d'audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration notamment sur les modalités d'arrêté des comptes (calendrier, principes, options comptables ...), le choix des auditeurs, l'organisation, les procédures et les systèmes de gestion de la société, l'examen des risques significatifs, des engagements hors bilan significatifs, du périmètre de consolidation du Groupe.

Au 31 décembre 2012, il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. Roland BELLANDE (Président) et François POIRIER.

En dehors des réunions de travail entre le Président du Comité et les équipes de la Société, le Comité d'audit s'est réuni trois fois sur 2012 (taux de participation 100 %) :

- examen des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, calendrier de communication financière, restitution sur les risques significatifs, actualités et enjeux réglementaires ;
- revue du planning d'audit, du programme d'audit interne et externe, points d'attention pour la clôture, honoraires des CAC ;
- revue des comptes semestriels au 30 juin 2012, revue du rapport semestriel d'activité et du rapport du Président du comité d'audit.

Pour remplir sa mission, le Comité s'appuie notamment sur l'audit des Commissaires aux comptes et du Directeur général adjoint - Finance. Il procède à l'examen des honoraires et se prononce sur les modalités de renouvellement des Commissaires aux comptes.

Comité des rémunérations et des nominations :

Le Comité des rémunérations et des nominations émet un avis sur les orientations stratégiques de la société en matière de ressources humaines. Il assiste le Conseil d'Administration en formulant notamment des recommandations sur la composition du Conseil et des Comités, ainsi que sur la rémunération de leurs membres.

Au 31 décembre 2012, il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. Daniel VANIER (Président) et Roland BELLANDE.

Sur 2012, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordés les sujets suivants :

- rémunération du Président et des membres du Comité de Direction ;
- situation des mandats des administrateurs ;
- orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

Le Comité des rémunérations et des nominations se prononce sur les règles de fixation de la part variable des dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options et d'attribution gratuite d'actions. La rémunération variable des dirigeants est définie à partir d'objectifs de résultat du Groupe. La Société ne verse ni de prime de bienvenue ni de « golden » parachutes à ses dirigeants mandataires sociaux.

Comité de la stratégie et du développement :

Le Comité stratégie et développement a pour mission de donner au Conseil son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et sur la politique de développement, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil se saisit.

Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler un avis auprès du Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe ou de désinvestissement et de cession.

Au 31 décembre 2012, il est composé de 3 administrateurs indépendants : MM. François POIRIER (Président), Daniel VANIER et Roland BELLANDE, et du Président du Conseil d'administration, M. Hugues SOUPARIS.

Sur 2012, le Comité stratégie et développement s'est réuni trois fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordées l'organisation du Groupe, l'acquisition de l'usine de Trumbull, la désignation d'un expert indépendant et différentes options de variation du périmètre.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend en détail les dispositions évoquées dans le présent rapport. Il est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

2. Description des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

a. Référentiel

Dans le cadre de la maîtrise de ses activités et de la prévention de ses risques, Hologram. Industries s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne publié en janvier 2007 par l'AMF, dont l'application a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations pour tenir compte des spécificités des valeurs moyennes et petites. Ainsi, la Société a tenu compte du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en l'adaptant à son contexte propre.

Hologram. Industries adhère également aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999, ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002, tels que repris dans le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et d'octobre 2008. La société s'efforce notamment d'appliquer les recommandations relatives à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires...

Néanmoins, compte tenu de la taille de la Société, les recommandations préconisées par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF sont appliquées en tenant compte de sa configuration spécifique. Ainsi, il n'a pas été procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Hugues SOUPARIS, fondateur de l'entreprise, détenant la majorité du capital.

b. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

3. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Hologram. Industries et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

4. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

4.1 Organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant les activités de contrôle interne au sein d'Hologram. Industries sont les suivants :

Les Comités de Direction : ils comprennent les dirigeants dans chaque Business Unit (Optique et Digital) des principales fonctions. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement des Business Units dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

Les Comités se réunissent mensuellement et à chaque fois que cette périodicité est incompatible avec l'urgence des sujets à traiter. Chaque membre assure le contrôle interne du département dont il a la charge. Une délégation de pouvoir a été définie pour les membres du Comité, qui ne peuvent engager seuls des dépenses au-delà d'un certain seuil, deux signatures étant requises au-delà de ce premier seuil, éventuellement complétée par la signature du Président-Directeur Général pour les engagements le justifiant.

Le contrôle financier et contrôle interne : les missions du Contrôleur financier Groupe se répartissent entre le contrôle financier et le contrôle interne. Cette fonction est placée sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service comptable et financier : composé de trois personnes, ce service assure une double mission d'expertise et de contrôle. Ce contrôle, dont l'organisation est détaillée au paragraphe 4 du présent rapport, s'effectue sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit annuel par les Commissaires aux Comptes de la Société. Ces derniers interviennent à l'issue du premier semestre sous la forme d'un examen limité et pour la clôture annuelle sous la forme d'une revue préliminaire, complétée par un audit des comptes de l'exercice. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont analysées, mises en œuvre et suivies par la Société.

Le service Sûreté : composé de six personnes, ce service assure les missions principales de gestion de sûreté de l'entreprise. Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service Qualité : composé de six personnes, ce service assure les missions principales de :

- Gestion du Système de Management de la Qualité (S.M.Q.) en vigueur ;
- Contrôle qualité des produits.

Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service Hygiène, Sécurité et Environnement : composé de deux personnes, ce service assure les missions principales de Gestion du système de management de l'environnement, intégré au S.M.Q. Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général : les dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assurée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Par décision du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est exercée par le Président. Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4.2 Diffusion d'informations en interne

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Une convocation est adressée à chacun des membres du Conseil d'Administration au minimum dans les huit jours précédant la réunion. L'ensemble des documents et informations nécessaires aux délibérations et à la prise de décision est remis aux Administrateurs préalablement aux réunions du Conseil.

Préparation et organisation des travaux du Comité de direction

Le contrôle financier de la Société effectue mensuellement une analyse du « réalisé » sur le mois et en cumulé. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires mensualisées et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le Groupe. Le reporting de gestion est rapproché des situations comptables consolidées intermédiaires de manière à rationaliser les écarts éventuels et à assurer l'amélioration continue de l'information de gestion.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires ainsi que des indicateurs de mesure de la performance (KPI). Outre le suivi mensuel de l'activité et de la situation financière du Groupe, le reporting permet de suivre l'état des investissements réalisés, la situation de trésorerie ainsi que l'analyse des flux correspondants, les effectifs, le carnet de commandes et les principaux risques d'exploitation et constitue de fait un outil de contrôle interne clé pour notre groupe.

Ce reporting est principalement diffusé auprès du Comité de Direction. Ce dernier procède à l'analyse des données de la période au cours du comité mensuel, et décide des actions correctives à apporter le cas échéant.

Code de conduite des affaires

Les principes de conduite applicables à tous les salariés du Groupe sont formalisés au sein d'un Code de conduite des affaires.

Ce Code a pour objet de fixer les règles de comportement applicables à tous les collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles, ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires amenés à agir pour le compte du Groupe ou de ses différentes entités.

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés dans le Code de conduite des affaires, qui sont fondés sur une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail, et de veiller à ce que ceux-ci soient également appliqués au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

Le Code couvre les principaux thèmes suivants :

- respect de la loi et de la réglementation (concurrence, délit d'initié, corruption...);
- prévention des conflits d'intérêt ;

- relations avec les tiers, engagements envers les clients, les salariés et l'environnement ;
- protection des actifs du Groupe ;
- transparence financière ;
- importance du contrôle interne ;
- mise en œuvre des principes de conduite et sanction aux manquements.

Le Code de conduite des affaires est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

4.3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

Afin de développer le niveau de maîtrise de son organisation face aux risques, la Société procède à une revue d'identification et d'analyse de ses risques. Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, vise à compléter le dispositif existant en développant, à partir des processus opérationnels de l'entreprise, l'analyse et le traitement des risques.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Disposer, à partir d'une matrice d'aversion au risque (seuil de matérialité et potentialité), d'une cartographie des risques afin de connaître pour chaque processus, l'exposition aux situations de risques et les niveaux de vulnérabilité associés ;
- Définir un plan d'action d'améliorations visant à mettre en place ou optimiser les dispositifs existants, de corriger le cas échéant les dysfonctionnements identifiés, et au final d'augmenter le niveau de maîtrise des risques.

Un plan d'actions visant à améliorer les dispositifs existants a été défini. Les risques identifiés ont été distribués, par process ou par nature de risque, à un responsable qui est en charge d'organiser les actions de réduction des risques. Le suivi de la mise en œuvre du plan de réduction des risques est sous la responsabilité du Contrôleur financier du Groupe.

Ce processus d'identification et d'analyse des risques est effectué annuellement, et est testé régulièrement afin de le pérenniser et d'en assurer l'efficacité. Le processus a été réalisé intégralement pour la France, et a été initié pour les filiales en Hollande et aux USA.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la 8^e directive, le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Sur la base de ses travaux, le Comité d'audit considère que la Société a, sans pouvoir fournir une garantie absolue que ceux-ci soient totalement éliminés, mis en œuvre les dispositifs adaptés de prévention et de maîtrise de ses principaux risques.

4.4 Activités de contrôle

a. Démarche

La partie relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été établie sur la base d'un recensement et d'une description factuelle des procédures existantes. Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique, qui permettra à la Société d'améliorer en permanence l'efficacité de son contrôle interne.

b. Objectifs

Les procédures mises en place ont pour objet :

- de veiller à ce que la réalisation des opérations et des actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction générale, les lois et règlements en vigueur, ainsi que les règles internes à la Société,
- de vérifier que les informations données et les communications aux organes sociaux sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, et tout particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il vise à réduire au maximum l'exposition au risque de la Société mais ne peut constituer une garantie absolue de non survenance du risque.

Outre les activités de contrôle encadrant les processus administratifs et comptables existant au sein du groupe, les activités de contrôle majeures relatives aux processus opérationnels sont les suivants :

▪ *Organisation du contrôle produit*

Le contrôle des produits est assuré au sein de la Société par deux services distincts :

- le service Qualité, responsable des contrôles qualité des produits et de leurs composants ;
- le service Contrôle et Finitions dont la principale mission est le tri et le contrôle des produits entre les différentes étapes de fabrication, afin de détecter et d'écarter les produits suspects ou non conformes.

Les services Qualité assure le pilotage du S.M.Q. mis en œuvre au sein de la Société. La démarche du S.M.Q. est supportée par des correspondants qualité qui en assurent la mise en œuvre, la gestion et le suivi au niveau de chacun des services de la Société.

La tenue de revues de direction périodiques permet d'informer régulièrement la direction de la Société de l'atteinte des objectifs définis, de l'aboutissement des actions engagées pour améliorer de façon continue les prestations réalisées, et d'assurer l'efficacité globale du S.M.Q.

Le service Qualité s'appuie notamment sur le référentiel ISO 9001:2000, et sur le manuel Qualité de la Société. Ce manuel Qualité décrit les différentes dispositions applicables au sein de l'entreprise afin d'assurer le respect de normes de conformité des produits livrés. Ces dispositions s'appuient sur un système composé de processus identifiés, décrits par l'intermédiaire d'un système documentaire formé de procédures, d'instructions, de modes opératoires qui décrivent les différentes fonctions et opérations réalisées au sein de l'entreprise.

La Société a obtenu la certification ISO 14001:2004 au cours de l'exercice 2010. Fort de cette démarche, la société a poursuivi sa volonté d'allier l'efficacité productive à la maîtrise de ses risques professionnels en obtenant la certification OHSAS 18001 en 2012. Ce référentiel internationalement reconnu définit les termes de notre système de management de la santé et de la sécurité au travail.

▪ *Organisation du contrôle sûreté*

Le service Sûreté a pour principales missions de :

- garantir la sécurité et l'intégrité des sites de Bussy Saint-Georges et Paris,
- prévenir toute intrusion au sein des locaux,
- gérer l'accueil des visiteurs et des prestataires,
- sensibiliser et de former les employés de l'entreprise aux règles de sécurité,
- garantir le respect des règles de sécurité établies,
- éviter toute fraude ou vol par des personnes mal intentionnées,
- maintenir les différents moyens sécuritaires en conformité.

La société répond aux exigences de deux certifications portant sur son système sécuritaire : le référentiel Intergraf CWA 14641:2009 et celui de la North American Security Products Organization (NASPO). Hologram. Industries a été la 2^e société au monde à obtenir la certification NASPO Class I, référentiel le plus exigeant, démontrant la conformité du système en place et le respect des exigences définies par les grands donneurs d'ordres du secteur d'impression sécuritaire.

4.5 Surveillance

Compte tenu de sa taille, le groupe Hologram ne dispose pas d'une équipe d'audit interne dédiée. La surveillance des dispositifs de contrôle interne est assurée par le Contrôleur financier Groupe et le Directeur Général Adjoint Finance, qui diligente toute investigation qu'il juge nécessaire. Le Comité d'Audit exerce également un rôle actif en matière de surveillance du dispositif de gestion des risques.

5. Elaboration de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille du Groupe, certaines des fonctions reprises ci-après ne disposent pas systématiquement d'une organisation dédiée, ces fonctions sont réparties parmi les membres de la Direction administrative et financière selon les compétences particulières requises, elles peuvent être cumulées par ces derniers, dans le respect du principe de séparation des tâches.

Comptabilité : la comptabilité a pour objectifs :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace ;
- D'assurer la production des comptes sociaux et consolidés du Groupe dans des délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier ;
- De définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches ;
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptables et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les autres évolutions nécessaires.

La comptabilité de la Société s'appuie sur le référentiel suivant :

- les dispositions légales et réglementaires applicables en France,
- le Plan Comptable Général de 1999 mis à jour,
- le règlement européen n°1606/2002 sur les normes comptables internationales IAS/IFRS,
- les avis et recommandations ultérieurs.

Les liasses de consolidation sont établies sur la base des référentiels applicables localement, les retraitements d'homogénéisation avec les principes du Groupe sont effectués au niveau central.

La Société a finalisé en 2011 le déploiement d'un ERP (SAP), avec l'intégration de l'ensemble des modules achats, ventes, comptabilité, finance planification, production et qualité. La mise en place de cet ERP implique une révision des processus administratifs concernés, et des contrôles correspondants.

Contrôle financier : cette fonction a pour objectifs :

- D'animer le processus d'élaboration du plan à moyen terme, du budget et des re-prévisions périodiques, ainsi que la définition des objectifs opérationnels et financiers ;
- De mettre en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliciter les causes et de suivre la mise en place des mesures correctives appropriées ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base et de contrôler la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

Contrôle interne : le contrôle interne en place au sein de la Société a pour objectifs :

- Proposer et faire valider une stratégie de maîtrise des risques par la Direction générale,
- Dresser la cartographie des risques de l'organisation, en cohérence avec la stratégie,
- En s'appuyant sur la cartographie, décider d'un plan de maîtrise des risques,
- Piloter et faire vivre le dispositif de contrôle interne (conduite de projet, animation, coordination, communication...).

Trésorerie et financement : cette fonction a pour objectifs :

- De suivre et contrôler le risque de change ;
- De préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements ;
- D'Attribuer les délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités à traiter une liste limitative d'opérations financières, selon les seuils et procédures d'autorisation définis.

Les soldes et relevés bancaires des filiales sont accessibles depuis la maison mère qui exerce un contrôle sur la trésorerie.

Communication financière :

La fonction communication financière est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

6. Plan d'actions et perspectives 2013

La Société poursuit le déploiement d'un module de gestion d'affaires (CRM), l'actualisation corrélative de la documentation des processus et les tests des contrôles y afférents.

Je vous rendrai compte, dans mon rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne, et des principales actions mises en œuvre sur l'exercice.

En conclusion, je vous rappelle que le contrôle interne a pour objectif majeur de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

17.2. **Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Hologram. Industries**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hologram. Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

Denis MAZURIER

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric MARTINEAU

18. SALARIES

18.1. Effectifs

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>		<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Cadres	73	75	France	213	202
Agents de maîtrise	19	20	Etranger	81	81
Employés, techniciens et ouvriers	202	188			
Total	294	283		294	283

L'effectif moyen pondéré s'élève à 295 salariés sur 2012 (266 sur 2011).

18.2. Participation et stock-options des dirigeants

Au total, M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (58,7 %) et plus de 73 % des droits de vote.

Situation en capital et en droit de vote (1)	<u>Nombre</u>		<u>Pourcentage</u>	
	Actions	Voix	Actions	Voix
H.I. Finance	3 177 922	6 207 302	58,66%	73,07%
Total	3 177 922	6 207 302	58,66%	73,07%

(1) Sur la base du capital social et des droits de vote calculés au 31/12/12

En date du 31 juillet 2012, M. Hugues SOUPARIS a fait apport d'un nombre de 148 542 actions Hologram. Industries, précédemment détenues en propres, à la société H.I. Finance.

Il n'a pas été attribué, ni par la Société, ni par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

18.3. Participation des salariés au capital de l'émetteur

Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 et du 26 juin 2008, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code du Commerce, a donné autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un plan d'option de souscription d'actions, dont les principaux termes suivants :

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions fixé par le Conseil d'administration ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action au cours des 20 séances de Bourse précédant le jour où ces options seront consenties.

L'impact des engagements au 31/12/2012 qui en résultent peuvent être résumés comme suit :

Date d'assemblée	16/06/05	26/06/08
Date du conseil d'administration	30/01/07	28/07/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	6 000	15 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	6 000	15 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être</i>	-	15 000

<i>souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>		
Nombre de dirigeants concernés	-	1
Point de départ d'exercice des options	31/01/11	12/08/12
Date d'expiration	30/01/15	11/08/16
Prix de souscription	10,33 €	10,32 €
Modalités d'exercice :		
20 à 40 % à compter du	31/01/11	12/08/12
60 % à compter du	31/01/13	12/08/14
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2012	4 000	-

L'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2012 (21 000 options) représente 0,39 % du capital après création des actions nouvelles.

Exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux :

Tranche	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré	n° 5	n° 1	n° 2
Date d'assemblée			10 juin 2002	16 juin 2005	
Date du conseil d'administration			18/06 2004	20/03 2006	30/01 2007
Options détenues sur l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	14 333	10,64	700	9 633	4 000

Il n'a été consenti aucune attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux durant l'exercice.

Actionnariat salarié : le nombre de titres issus de l'exercice des options de souscription consenties aux salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2012 s'élève à 63 802 actions.

D'autres informations sur les plans de souscription d'actions figurent en note 3.24 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

18.4. Schéma d'intéressement du personnel

Un accord d'intéressement, basé sur la performance économique du Groupe a été conclu depuis 2005 avec les salariés. Par ailleurs, les salariés de la Société bénéficient en France d'accords de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation reposent sur la formule légale. Au cours des cinq derniers exercices, le montant de la participation et de l'intéressement s'est élevé à :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Participation	501	193	-	-	415
Intéressement	219	433	-	318	-
Total	720	626	0	318	415

19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, des 3/20^{ème}, du 1/5^{ème}, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des 19/20^{ème} du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Situation en capital et en droits de vote	31/12/2012			
	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 177 922	6 207 302	58,66%	73,07%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 922	6 207 302	58,66%	73,07%
Auto détention (2)	281 408	0	5,19%	0,00%
Public	1 958 216	2 288 226	36,15%	26,93%
Total	5 417 546	8 495 528	100%	100%

(1) 3 544 582 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficiant d'un droit de vote double au 31 décembre 2012

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 6 055 actions

Au 31/12/2012, 65,4 % des titres sont gérés sous la forme nominative.

En date du 31 juillet 2012, M. Hugues SOUPARIS a fait apport d'un nombre de 148 542 actions Hologram. Industries, précédemment détenues en propres, à la société H.I. Finance. M. Hugues SOUPARIS détient 100 % des actions de la holding HI FINANCE. Au total, M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (58,7 %) et plus de 73 % des droits de vote de la société Hologram. Industries.

A la connaissance de la société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni action de concert.

Lors du dernier TPI arrêté au 27 août 2012, le flottant était détenu à hauteur de 54 % par des investisseurs institutionnels (source Euroclear). Le nombre d'actionnaires individuels est estimé à plus de 2 000. A la connaissance de la société, aucun actionnaire du « Public » ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

Situation en capital et en droits de vote	31/12/2011			
	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	6 058 760	56,07%	70,31%
M. Hugues Souparis	148 542	297 084	2,75%	3,45%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 922	6 355 844	58,82%	73,75%
Auto détention (2)	284 982	0	5,27%	0,00%
Public	1 940 309	2 261 852	35,91%	26,25%
Total	5 403 213	8 617 696	100%	100%

(1) 3 499 465 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficiant d'un droit de vote double au 31 décembre 2011

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 9 629 actions

Situation en capital
et en droits de vote

31/12/2010

	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	6 058 760	56,11%	70,26%
M. Hugues Souparis	148 542	297 084	2,75%	3,45%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 922	6 355 844	58,86%	73,71%
Auto détention (2)	310 058	0	5,74%	0,00%
Public	1 911 133	2 266 925	35,40%	26,29%
Total	5 399 113	8 622 769	100%	100%

(1) 3 546 557 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2010

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 7 217 actions

20. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société n'a pas enregistré de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sur l'exercice 2012.

A sa connaissance, en dehors des informations mentionnées au paragraphe 18 du présent document de référence, aucune personne physique, entité groupe de personnes physiques ou d'entités agissant de concert ne détient plus de 10 % des titres émis ou des droits de vote d'Hologram. Industries.

21. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

21.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hologram. Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des provisions pour dépréciation d'actifs, tel qu'indiqué dans la note 2.6.5 du paragraphe « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par le groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- Votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks, tel qu'indiqué dans la note 2.6.6 du paragraphe « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre groupe constitue des provisions pour risques et charges, tel qu'indiqué dans la note 2.6.12 du paragraphe « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur la prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par le groupe et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

Denis MAZURIER

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric MARTINEAU

21.2. COMPTES CONSOLIDÉS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (K EUR)	NOTES	31/12/12	31/12/11
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	7 441	8 656
Immobilisations incorporelles	3.1	1 071	1 056
Immobilisations corporelles	3.2	18 979	16 281
Autres actifs financiers		612	398
Actifs d'impôts différés	3.6	156	650
TOTAL		28 259	27 041
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	6 816	5 715
Clients et autres débiteurs	3.5	10 811	9 730
Actifs d'impôts exigibles	3.5	1 195	1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	17 315	11 817
TOTAL		36 137	28 525
Actifs non courants destinés à la vente		-	-
TOTAL ACTIFS		64 396	55 565
PASSIF (K EUR)	NOTES	31/12/12	31/12/11
Capital		1 084	1 081
Primes d'émission		746	596
Actions propres		(2 980)	(3 285)
Résultats accumulés non distribués		32 878	28 705
CAPITAUX PROPRES GROUPE		31 728	27 097
Intérêts minoritaires		481	491
CAPITAUX PROPRES		32 209	27 588
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions - part à plus d'un an	3.9	585	406
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	3.10	11 743	9 142
Autres créditeurs		1 908	2 979
Passifs d'impôts différés	3.7	421	2
TOTAL		14 657	12 529
PASSIFS COURANTS			
Provisions - part à moins d'un an	3.9	63	5
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.10	3 038	2 796
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	11 248	10 513
Engagements envers le personnel		1 773	1 591
Impôt courant		1 408	543
TOTAL		17 530	15 448
Passifs non courants destinés à la vente		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		64 396	55 565

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

K EUR	NOTES	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.12	48 886	43 149
Autres produits de l'activité		2 123	2 051
Achats consommés		(8 241)	(7 453)
Variation des stocks de produits en cours et finis		1 068	362
Charges de personnel		(15 991)	(14 291)
Charges externes		(12 788)	(12 785)
Impôts et taxes		(1 540)	(913)
Dotations aux amortissements	3.14	(2 558)	(1 969)
Dotations aux provisions	3.14	(133)	(98)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		10 826	8 052
Autres produits et charges opérationnels	3.15	(733)	(500)
RESULTAT OPERATIONNEL		10 093	7 552
Produits de trésorerie et équivalents		266	207
Coût de l'endettement financier brut		(303)	(148)
Coût de l'endettement financier net		(37)	59
Charge d'impôt sur le résultat	3.16	(3 215)	(2 018)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 841	5 593
Dont actionnaires de l'entité mère		6 442	4 868
Dont intérêts minoritaires		399	725
Résultat net par action - part du groupe	3.17	1,26	0,95
Résultat net dilué par action - part du groupe	3.17	1,25	0,95
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 841	5 593
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite		(119)	(3)
Ecart de conversion		(278)	184
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(397)	181
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		6 445	5 774

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

K EUR	2012	2 011
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6 841	5 593
Dotations nettes aux amortissements & provisions	2 691	2 019
Autres produits et charges calculés	(4)	797
Plus et moins-values de cession	(13)	(24)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	9 515	8 385
Coût de l'endettement financier net	37	(59)
Charge d'impôt	3 215	2 018
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	12 767	10 344
Impôts versés	(1 368)	(786)
Diminution (augmentation) des Stocks	(1 101)	(453)
Diminution (augmentation) des Clients	(1 217)	(1 787)
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	64	238
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	442	675
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	666	1 285
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	10 253	9 516
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(386)	(747)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 794)	(2 050)
Cessions d'actifs immobilisés non financiers		77
Incidence des variations de périmètre (nette de la trésorerie acquise)		(4 351)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(5 180)	(7 071)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	153	13
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 691)	(1 023)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(409)	(352)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 350	4 492
Remboursements d'emprunts	(2 975)	(1 458)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	428	1 672
Incidence des variations de cours des devises	48	(366)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	5 549	3 751
TRESORERIE A L'OUVERTURE	11 764	8 013
TRESORERIE A LA CLOTURE	17 313	11 764

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Ecart de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2011	5 399 113	1 080	583	23 911	(3 234)	-	471	22 811	319	23 130
Exercice d'options de souscription d'actions	4 100	1	12	-	-	-	-	13	-	13
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	61	61	-	61
Autres éléments du résultat global (1)	-	-	-	-	-	-	181	181	-	181
Autres variations	-	-	-	-	-	-	278	278	(220)	58
Résultat de la période	-	-	-	4 868	-	-	-	4 868	724	5 592
Variation des actions propres	-	-	-	-	(51)	-	-	(51)	-	(51)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	(42)	(42)	20	(22)
Distribution dividendes (0,20 € par action)	-	-	-	(1 023)	-	-	-	(1 023)	(352)	(1 375)
Situation au 31 décembre 2011	5 403 213	1 081	596	27 756	(3 285)	-	949	27 097	491	27 588
Exercice d'options de souscription d'actions	14 333	3	150	-	-	-	-	153	-	153
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	51	51	-	51
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	-	(119)	(119)	-	(119)
Autres éléments du résultat global (1)	-	-	-	-	-	-	(278)	(278)	-	(278)
Résultat de la période	-	-	-	6 442	-	-	-	6 442	399	6 841
Variation des actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	73	73	-	73
Distribution dividendes (0,33 € par action)	-	-	-	(1 691)	-	-	-	(1 691)	(409)	(2 100)
Situation au 31 décembre 2012	5 417 546	1 084	746	32 507	(3 285)	-	676	31 728	481	32 209

(1) Un "état des autres éléments du résultat global" est présenté en note 3.8.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Hologram. Industries est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 1982. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité. La Société, dont le siège social est sis au 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges, est cotée à Paris sur le compartiment C de l'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers consolidés d'Hologram. Industries au 31 décembre 2012, arrêtés par le Conseil d'administration du 4 mars 2013.

1.1 Faits marquants de l'exercice

En 2012, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 13% par rapport à l'exercice précédent. L'année a été marquée par le gain de nouvelles références significatives, notamment le passeport chinois et le passeport mexicain.

Le Groupe a procédé à l'acquisition, par sa filiale SecureMark Decal, d'un nouveau site de production à Trumbull aux Etats-Unis (CT) pour un montant de 3,2 M\$. Cette usine, d'une surface de 5 000 m², accueille depuis septembre 2012 l'ensemble des activités américaines. L'acquisition a été refinancée au moyen d'un prêt bancaire de 2,3 M€ remboursable sur une durée de cinq ans contracté par Hologram. Industries.

1.2 Evénements subséquents

Le Groupe a pour projet de racheter une usine de 5 000 m² à Bussy Saint-Georges, opérationnelle fin 2013, qui permettrait un quasi doublement de la capacité de production du site.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 Cadre comptable

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2012. En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012, disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/asccounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1er janvier 2012.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2012, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

Norme	Date d'application IASB
IFRS 1 révisée « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants »	1 ^{er} juillet 2011
IFRS 7 révisée « Instruments financiers : informations à fournir »	1 ^{er} juillet 2011
IAS 12 révisée « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents »	1 ^{er} janvier 2012

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer de normes, amendements ou interprétations IFRS par anticipation.

L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants, qui ne sont pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2012 :

Norme	Date d'application IASB
IAS 19 révisée « Avantages du personnel »	1 ^{er} janvier 2013
IAS 27 révisée « Etats financiers individuels »	1 ^{er} janvier 2013
IAS 28 révisée « Participations dans les entreprises associées et coentreprises »	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 « Evaluations à la juste valeur »	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluations des actifs financiers »	1 ^{er} janvier 2015

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le résultat des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice est inclus dans l'état du résultat global respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, acquise, est comptabilisé en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. A cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. A la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif</i>		<i>Cours</i>	<i>Cours</i>	<i>Cours de</i>	<i>Cours de</i>
<i>EUR contre</i>		<i>moyen</i>	<i>moyen</i>	<i>clôture</i>	<i>clôture</i>
<i>devises</i>		<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>
Zloty polonais	PLN	4,189	4,127	4,074	4,458
Peso mexicain	MXN	16,927	17,308	17,185	18,051
Dollar américain	USD	1,286	1,393	1,319	1,294

2.4 Recours à l'utilisation d'estimations

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Ces estimations affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs de la Société pourraient différer des estimations actuelles.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill, des avantages du personnel, des impôts différés actif, et des provisions.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction ou à un événement spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe. Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.5 Information sectorielle

Le groupe commercialise historiquement, dans le monde entier, des composants optiques d'authentification de haute sécurité, notamment grâce aux applications holographiques. Le savoir-faire technologique du Groupe s'est enrichi avec des solutions digitales de lutte contre la contrefaçon.

Le Groupe est organisé en deux Business Units basées sur deux familles de technologies distinctes :

- Les sécurités visuelles (optique et sciences des matériaux) ;
- Les solutions digitales (empreintes numériques de contenus digitaux et techniques d'investigation internet).

Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées pour l'essentiel en référence à ces deux secteurs d'activité.

2.6 Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises, conformément à IAS 18. Le chiffre d'affaires est reconnu pour la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Prestations de services

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

2.6.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité (entre 1 et 12 ans).

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues conformément à IAS 38. Ces projets de recherche sont susceptibles de passer en phase de développement, mais sans assurance de débouchés commerciaux.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et

- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Concernant les projets de développement, le Groupe n'a, dans la plupart des cas, pas la possibilité de démontrer l'existence d'avantages économiques futurs probables ou l'existence d'un marché au moment où sont engagées les dépenses de développement, compte tenu du délai très long de conversion d'une technologie en un produit susceptible de générer du chiffre d'affaires (« time to market »). Dans ces conditions, les frais de développement ne sont en général pas immobilisés, et sont traités en tant que charges de l'exercice conformément à IAS 38.

2.6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions	30 ans
Matériel et outillages industriels	de 2 à 12 ans
Agencements et installations	de 4 à 15 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Immobilisations en location-financement

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement ou assimilé sont inscrits à l'actif, pour la valeur stipulée au contrat, sous les postes de l'actif immobilisé correspondants ; des amortissements sont calculés sur des durées identiques à celles retenues pour les autres biens de même nature. La contrepartie de ces actifs est inscrite au passif du bilan sous le poste emprunts et dettes financières, et est amortie en fonction de l'échéancier des contrats pour la fraction des redevances correspondant au remboursement du principal. Le retraitement des redevances a une incidence sur le résultat.

La société refinance une partie de ses investissements en location-financement. Conformément aux dispositions d'IAS 7, aucun flux n'est constaté lors de ces opérations qui sont assimilées à des transactions d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.6.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :

Les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. A la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. A chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants.

Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6.5 Dépréciation d'actifs

Une unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition a été affecté doit être soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice que l'unité peut être dépréciée, en comparant la valeur comptable de l'unité, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable de l'unité. Si la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, l'unité et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la société.

Le Groupe a défini cinq UGT :

- Les hologrammes de haute sécurité ;
- L'impression de sécurité et les étiquettes d'authentification ;
- Les hologrammes photopolymères ;
- Les bases de données de sécurité des documents d'identité et billets de banque, et l'expertise en fraude documentaire ;
- L'activité développement empreintes numériques de contenus digitaux et techniques d'investigation internet.

La Société n'a pas dans ses comptes d'autres immobilisations incorporelles significatives à durée indéterminée nécessitant la mise en place de tests de perte valeur annuels. Pour les autres immobilisations, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité, si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur, et sa valeur comptable est

ramenée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif et sa valeur d'utilité.

2.6.6 Stocks et en-cours de production

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche. Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.7 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont enregistrées à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté. Les créances devenues irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.6.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur. Les concours bancaires courants font partie de la trésorerie.

2.6.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en réduction des immobilisations corporelles. Elles sont reprises en résultat dans le poste « Autres produits de l'activité » sur la même durée que l'amortissement de l'actif financé.

2.6.10 Impositions différées

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.11 Avantages au personnel

Le calcul de la provision créée au titre des indemnités de fin de carrière est établi selon la méthode des unités de crédit projetées. L'évaluation tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies reflète la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués.

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés les écarts actuariels en conformité avec IAS 19.

2.6.12 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la clôture de chaque exercice, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société.

2.6.13 Produits et charges opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits et charges opérationnelles qui comprennent des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.14 Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

2.6.15 Conversion des comptes en devises

Les créances et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisées au cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes à ce dernier cours est inscrite en résultat opérationnel.

2.6.16 Intérêts minoritaires

Conformément au paragraphe 35 de la norme IAS 27, les intérêts minoritaires négatifs et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, ceux-ci sont attribués aux intérêts majoritaires jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été couverte.

2.6.17 Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat lors du rachat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3 NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecarts acquisition	Brevets licences	Autres incorporels	Total
Au 1er janvier 2011	8 766	848	2 152	11 766
Variation de périmètre			(434)	(434)
Autres acquisitions		149	710	859
Autres variations			(440)	(440)
Variations des écarts de conversions	324		20	344
Au 31 décembre 2011	9 090	997	2 008	12 095
Variation de périmètre				0
Acquisitions		16	371	387
Autres variations	(1 119)			(1 119)
Variations des écarts de conversions	(96)		(4)	(100)
Au 31 décembre 2012	7 875	1 013	2 375	11 263
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2011	434	702	1 368	2 504
Variation de périmètre			(431)	(431)
Amortissements & dépréciations		61	250	311
Au 31 décembre 2011	434	763	1 187	2 384
Variation de périmètre				0
Amortissements & dépréciations		67	301	367
Au 31 décembre 2012	434	830	1 487	2 751

La dette d'acquisition des actifs de SecureMark Decal et Ariston Reflective a été initialement enregistrée sur la base du montant maximum des compléments de prix. Sur la base du niveau d'activité et de la rentabilité effectivement observés sur la période de calcul, le montant des

compléments de prix a été révisé à la baisse pour un montant de 1,5 M\$. Conformément aux dispositions d'IFRS 3, cette diminution de la dette d'acquisition a été passée en contrepartie de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition de Keesing Reference Systems a été enregistré sur la base du montant d'acquisition fixé à 4,1 M€, et de l'actif net à la date d'acquisition, soit pour un montant de 3,7 M€.

L'écart d'acquisition de Label Systems Authentication a été enregistré sur la base du montant prévisionnel d'un complément de prix, basé sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période 2011-2015 par les contrats existants à la date d'acquisition, pour un montant de 3,1 M\$. Le montant des compléments de prix versés au titre des exercices 2011 et 2012 s'est élevé à 0,5 M\$.

Aucun ajustement sur le complément de prix LSA n'a été comptabilisé au 31 décembre 2012 eu égard aux perspectives de ventes pouvant être difficiles à estimer sur les contrats existants.

Les tests de dépréciation ont été menés conformément à IAS 36 par actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base d'un taux d'actualisation de 9,6% et d'un taux de croissance à long terme de 2,5%. Compte tenu du business plan à 5 ans, la valeur d'utilité de chaque UGT est supérieure à l'actif économique correspondant au 31 décembre 2012.

3.2 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrain et construction	Matériel et Outillage	Autres corporels	Total
Au 1er janvier 2011		16 804	5 145	21 949
Variation de périmètre	4 441		1 851	6 292
Acquisitions		2 351	843	3 194
Cessions		(359)	(342)	(701)
Variations des écarts de conversions		(10)	4	(6)
Au 31 décembre 2011	4 441	18 786	7 501	30 728
Variation de périmètre				0
Acquisitions ⁽¹⁾	2 988	1 948	329	5 265
Cessions		(123)	(357)	(480)
Variations des écarts de conversions		(25)	(3)	(27)
Au 31 décembre 2012	7 429	20 587	7 470	35 486

(1) L'intégralité des 2 988 K€ de terrain et construction correspond à l'acquisition de l'usine de Trumbull.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrain et construction	Matériel et Outillage	Autres corporels	Total
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2011	0	9 925	3 304	13 229
Amortissements de l'exercice	3	1 079	135	1 217
Au 31 décembre 2011	3	11 004	3 439	14 446
Amortissements de l'exercice	160	1 410	491	2 061
Au 31 décembre 2012	163	12 414	3 930	16 507

Les immobilisations financées par contrat de crédit-bail comprises dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Matériel et outillage	9 271	8 840
Matériel informatique	61	61
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes	9 332	8 901
Amortissements cumulés	(5 411)	(4 805)
Dépréciation immobilisations	-	-
Valeurs nettes	3 921	4 096

Le montant des investissements refinancés en location-financement sur l'exercice s'est élevé à 431 K€. La Société applique le traitement de référence selon lequel les coûts d'emprunt (45 K€) sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Le montant des loyers futurs dus au titre des locations-financement figure en note 3.27.

3.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres non consolidés concernent la participation à hauteur de 10% dans la société Hologram. Maroc, sans activité, dépréciés à 100%.

3.4 Stocks et en-cours de production

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Matières Premières	2 571	2 605
En-cours de production	2 572	1 804
Produits Finis	2 346	2 042
Valeur Brute	7 489	6 451
Provisions	(673)	(736)
Valeur Nette	6 816	5 715

3.5 Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Clients et comptes rattachés	9 576	8 368
Etat et autres organismes	1 195	1 264
Charges constatées d'avances	794	582
Divers	651	933
Valeur Brute	12 216	11 147
Provisions	(210)	(154)
Valeur Nette	12 006	10 993

Les créances clients et les autres débiteurs ont des dates d'échéances inférieures à une année. Les charges constatées d'avances sont composées essentiellement des charges de locations relatives à l'exercice suivant à hauteur de 291 k€.

Le Groupe ne procède pas à des dépréciations collectives des créances. Au 31 décembre 2012, des créances d'une valeur nominale de 129 K€ (72 K€ au 31 décembre 2011) ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Dépréciations individuelles</u>
Au 1^{er} janvier 2011	9
Dotations de l'exercice	72
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	-
Reprises de provisions devenues sans objet	(9)
Variations de change	-
Au 31 décembre 2011	72
Dotations de l'exercice	117
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	-
Reprises de provisions devenues sans objet	(61)
Variations de change	-
Au 31 décembre 2012	129

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Non échues	<u>Echues</u>			
			<u>< 30 jours</u>	<u>30-60 jours</u>	<u>60-90 jours</u>	<u>> 90 jours</u>
2012	9 576	6 763	1 180	47	59	1 527
2011	8 368	5 600	1 908	130	46	684

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Dépôts à court terme (1)	14 024	4 376
Dépôts à vue	193	1 985
Disponibilités et assimilés	3 099	5 456
Concours bancaires courants	(2)	(53)
Trésorerie	17 315	11 764

(1) Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché. L'impact de la valorisation des valeurs mobilières de placement en juste valeur est non significatif au 31 décembre 2011 et 2012. Les achats et ventes normalisés des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en date de règlement.

Les dépôts à vue sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. Les dépôts à court terme courent sur des périodes diverses selon les besoins du Groupe, et sont rémunérés aux taux à court terme correspondants.

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait par ailleurs de lignes de crédit disponibles non utilisées pour lesquelles toutes les conditions de tirage étaient satisfaites.

3.7 Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan		Au compte de résultat	
	31/12/12	31/12/11	2012	2011
Déficits reportables	0	792	(792)	(1 085)
Différences fiscales temporelles	274	191	83	88
Retraitements de consolidation	343	265	78	154
Total impôts différés actifs	617	1 248	(631)	(844)
Différences fiscales temporelles	(16)	(18)	2	60
Retraitement crédit-bail	(538)	(280)	(258)	(163)
Autres retraitements de consolidation	(329)	(302)	(27)	48
Total impôts différés passifs	(882)	(600)	(282)	(55)
Total impôts différés actifs (nets)	(265)	648	(913)	(900)

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale.

L'acquisition en 2009 de la société Advestigo a conduit à reconnaître un actif d'impôt différé sur les déficits reportables de cette filiale. Consécutivement à l'agrément de l'administration fiscale, les déficits de la société Advestigo sont compensables sur les bénéfices futurs de la société Hologram. Industries dans un délai inférieur à 5 ans. L'intégralité du solde de ce déficit a été consommée sur cet exercice.

3.8 Etat des autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Résultat net	6 841	5 593
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	(119)	(3)
Ecart de conversion	(278)	184
Impôts différés reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(397)	181
Total des produits et des charges comptabilisés	6 444	5 774

3.9 Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Soldes 31/12/11	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	Autres Variations	Soldes 31/12/12
Litiges	-	-	-	-	-	-
Pensions et départs en retraite	406	60	-	-	119	585
Autres risques et charges	5	58	-	-	-	63
Provisions risques et charges	411	118	-	-	119	648
Non-courant	406	60	-	-	119	585
Courant	5	58	-	-	-	63
Provisions risques et charges	411	118	-	-	119	648

3.10 Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(10 440)	(7 115)
Emprunts liés aux crédits baux	(1 303)	(2 027)
	<hr/>	<hr/>
Dettes financières à LT dues à plus d'un an	(11 743)	(9 142)
	<hr/>	<hr/>
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(1 978)	(1 483)
Emprunts liés aux crédits baux	(1 058)	(1 260)
	<hr/>	<hr/>
Part à moins d'un an des dettes financières	(3 036)	(2 743)
	<hr/>	<hr/>
Total emprunts et dettes financières	(14 779)	(11 885)

La part à moins d'un an des dettes financières ne comprend pas les concours bancaires courants pour un montant de 2 K€ et 53 K€ au titre de 2012 et 2011 respectivement, qui sont présentés en note 3.6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Tous les emprunts sont contractés en euros et à taux fixes, à l'exception de contrats de location-financement pour montant de 3,4 M€ contractés à taux variable. L'échéancier des dettes financières figure en note 3.27.

3.11 Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/12</u>	<u>31/12/11</u>
Fournisseurs	5 217	4 437
Dettes sur immobilisations	370	714
Dettes fiscales et sociales	1 607	1 793
Avances et acomptes reçus sur commande	1 820	1 886
Autres dettes	1 800	1 614
Produits constatés d'avance	434	69
	<hr/>	<hr/>
Fournisseurs et autres créditeurs	11 248	10 513

Termes et conditions des passifs financiers :

Les dettes fournisseurs et les dettes sur immobilisations ne portent pas intérêt et sont en principe payables à 45 jours fin de mois ou 60 jours nets.

Les dettes fiscales et sociales ne portent pas d'intérêt et sont payables aux échéances normales réclamées par les organismes sociaux et fiscaux.

La dette relative aux acquisitions des actifs de Label Systems Authentication de 2,9 M\$ (2,2 M€), correspondant aux compléments de prix a été reclassée en Autres créditeurs non courants pour la partie payable sur la période 2014-2015 (2,5 M\$) et 0,1 M\$ se trouvent en Fournisseurs et Autres créditeurs courants pour la partie payable en 2013.

B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit entre la vente de biens pour 48 472 K€ sur 2012 (42 668 K€ sur 2011), et prestations de services pour un montant de 414 K€ (481 K€ sur 2011). La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par destination applicative figure en note 3.20 Information sectorielle.

3.13 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Dépenses de recherche et de développement	3 931	4 155
Crédit d'impôts recherche	(1 177)	(1 246)
Charges nettes	<u>2 754</u>	<u>2 909</u>

3.14 Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Immobilisations incorporelles	369	341
Immobilisations corporelles	2 202	1 653
VNC des sorties d'immobilisations	(12)	(25)
Dotations aux amortissements	<u>2 559</u>	<u>1 969</u>
Dotations aux provisions	320	280
Reprises de provisions	(188)	(182)
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	<u>2 691</u>	<u>2 067</u>
Dotations non courantes	-	-
Dotations (nettes) opérationnelles	<u>2 691</u>	<u>2 067</u>

3.15 Résultat opérationnel

Écarts de change

Le montant des écarts positifs de change comptabilisés en résultat opérationnel courant s'élèvent à 485 K€ sur l'exercice 2012 (écart de change négatif de 300 K€ sur 2011).

Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe a enregistré une charge comptable non courante de 462 K€ relative au montant de l'engagement, sur la période, de rachat à terme des parts détenues par le management de Keesing Reference Systems.

3.16 Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Impôt à payer au titre de l'exercice	2 302	1 119
Impôts différés	913	900
Charge d'impôts	<u>3 215</u>	<u>2 018</u>

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Résultat avant impôt	10 056	7 611
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	(3 463)	(2 621)
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	408	429
Effet des différences de taux d'imposition	438	460
Effet impôt distribution dividendes et quote-part de frais	23	19
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	(621)	(305)
Charge d'impôt sur le résultat	<u>(3 215)</u>	<u>(2 018)</u>

(1) 34,43% en 2011 et 2012.

Par prudence, la société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales au cours des derniers exercices, et notamment sur les Etats-Unis (1,8 M\$) et sur le Mexique (0,3 M€).

3.17 Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

<i>(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 129 030	5 116 198
Effet dilutif des options	13 039	13 834
Nombre d'actions après effet des intruments dilutifs	<u>5 142 069</u>	<u>5 130 032</u>
Résultat net part du groupe	6 442	4 868
Résultat net de base par action	1,26	0,95
Résultat net dilué par action	1,25	0,95

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2012 s'élève à 5 417 546 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2012 s'élève à 281 408 actions.

C. AUTRES INFORMATIONS

3.18 Périmètre

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/12	31/12/11	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
Hologram. Industries S.A.	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
Hologram. Industries Polska Sp. Z o.o.	Pologne	75 %	75 %	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Latinoamerica S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Research GmbH	Allemagne	100 %	100 %	Recherche et développement
SecureMark Decal Corp.	USA	100 %	100 %	Fabrication et commercialisation
KeesTeam B.V.	Pays-Bas	90 %	90 %	Holding
Keesing Reference Systems B.V.	Pays-Bas	100 %	100 %	Edition
ASTEA SAS	France	51 %	51 %	Conception fabrication de machines
Bussy Industries SAS	France	100 %	-	Gestion Immobilière
HI Asia Pacific Ltd	Hong-Kong	100 %	100 %	Société en sommeil

3.19 Effectifs

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale (CDD et CDI) :

	31/12/12	31/12/11		31/12/12	31/12/11
Cadres	73	75	France	213	202
Agents de maîtrise	19	20	Etranger	81	81
Employés, techniciens et ouvriers	202	188			
Total	294	283		294	283

L'effectif moyen pondéré s'élève à 295 salariés sur 2012 (266 sur 2011).

3.20 Information sectorielle

Relations entre les sociétés du Groupe

Les principaux flux de la société mère avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

Information par secteur opérationnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Optique	Digital	Totaux	Eliminations	Consolidé
2012					
Chiffre d'affaires externe	44 740	4 146	48 886		48 886
Inter-secteur	146	48	194	-194	0
Chiffre d'affaires par secteur	<u>44 886</u>	<u>4 194</u>	<u>49 080</u>	<u>-194</u>	<u>48 886</u>
DAP	-2 457	-235	-2 692		-2 692
Résultat courant	<u>11 372</u>	<u>-546</u>	<u>10 826</u>		<u>10 826</u>
Charges financières nettes	18	-55	-37		-37
Impôt sur le résultat	-3 582	367	-3 215		-3 215
Actifs	<u>76 387</u>	<u>10 965</u>	<u>87 352</u>	<u>-22 956</u>	<u>64 396</u>
<i>dont IDA</i>	<u>156</u>	<u>0</u>	<u>156</u>		<u>156</u>
Passifs non courants	<u>13 925</u>	<u>731</u>	<u>14 656</u>		<u>14 656</u>
<i>dont IDP</i>	<u>421</u>	<u>0</u>	<u>421</u>		<u>421</u>
Passifs courants	<u>20 907</u>	<u>8 620</u>	<u>29 527</u>	<u>-12 069</u>	<u>17 458</u>
<i>(en milliers d'euros)</i>	Optique	Digital	Totaux	Eliminations	Consolidé
2011					
Chiffre d'affaires externe	39 430	3 719	43 149		43 149
Inter-secteur	16	36	52	-52	0
Chiffre d'affaires par secteur	<u>39 446</u>	<u>3 755</u>	<u>43 201</u>	<u>-52</u>	<u>43 149</u>
DAP	-1 838	-229	-2 067		-2 067
Résultat courant	<u>8 407</u>	<u>-355</u>	<u>8 052</u>		<u>8 052</u>
Charges financières nettes	133	-74	59		59
Impôt sur le résultat	-2 201	183	-2 018		-2 018
Actifs	<u>59 847</u>	<u>7 147</u>	<u>66 994</u>	<u>-11 429</u>	<u>55 565</u>
<i>dont IDA</i>	<u>650</u>	<u>0</u>	<u>650</u>		<u>650</u>
Passifs non courants	<u>11 531</u>	<u>998</u>	<u>12 529</u>		<u>12 529</u>
<i>dont IDP</i>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>2</u>		<u>2</u>
Passifs courants	<u>12 421</u>	<u>4 826</u>	<u>17 247</u>	<u>-1 799</u>	<u>15 448</u>

Information par zone géographique

La répartition par zone géographique présentée est effectuée en fonction du pays d'appartenance de chaque société du Groupe, alors que s'agissant du chiffre d'affaires, l'information est présentée en fonction du pays du client facturé. Les clients situés dans des pays où la Société n'est pas présente sont facturés à partir d'une filiale en fonction des accords de distribution signés localement.

Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012		2011	
Europe de l'Ouest	21 151	43%	14 396	33%
Europe de l'Est	8 558	18%	7 870	18%
Moyen Orient / Afrique	2 842	6%	3 144	7%
Amériques	5 335	11%	6 492	15%
Asie / Pacifique	10 999	22%	11 247	26%
Total	48 886	100%	43 149	100%

Actifs non courants consolidés par zone géographique

(en milliers d'euros)

	2012		2011	
Europe de l'Ouest	18 123	64%	20 721	77%
Europe de l'Est	0	0%	1	0%
Moyen Orient / Afrique	0	0%	0	0%
Amériques	10 136	36%	6 319	23%
Asie / Pacifique	0	0%	0	0%
Total	28 259	100%	27 041	100%

3.21 Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux principaux dirigeants selon IAS24 s'est élevé 621 K€ (5 personnes) et à 802 K€ (5 personnes) sur les exercices 2011 et 2012 respectivement. A l'exclusion d'un montant de 4 K€ relatif aux avantages postérieurs à l'emploi, ces rémunérations sont constituées d'avantages à court terme.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs de la société sur l'exercice 2012 s'élève à 54 K€ (54 K€ sur 2011).

3.22 Droit individuel à la formation

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 13 445 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont données lieu à formation s'élève à 30 heures.

3.23 Indemnités de fin de carrière et autres avantages liés au personnel (IAS 19)

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leurs activités. L'essentiel des obligations se résume aux indemnités de fin de carrière en France, pour lesquelles la provision au bilan s'élève à 510 K€ à la clôture.

a. Régimes à cotisations définies

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses indépendantes du Groupe.

b. Régimes à prestations définies

Les engagements d'indemnités de départ en retraite des salariés sont inscrits dans les comptes du Groupe au niveau des charges de personnel et font l'objet d'une évaluation actuarielle. Le coût de cet avantage est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées en conformité avec IAS 19, sur la base des salaires de fin de carrière et au prorata des droits acquis par les salariés au terme de leur carrière. Le calcul des droits acquis par les salariés est déterminé à partir des conventions ou accords en vigueur dans la société. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres (méthode dite SORIE).

L'évaluation des indemnités de fin de carrière, qui porte sur la totalité du personnel à contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à 65 ans.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation ainsi que leur évolution entre 2011 et 2012 sont données dans le tableau ci-dessous :

	2012	2011
Taux d'actualisation	2,69%	4,25%
Tables de mortalité	TH / TF 00-02 (vie)	TH / TF 00-02 (vie)
Taux de progression des salaires	3%	3%

Le taux d'actualisation retenu est déterminé sur la base des taux de rendement des obligations en zone euros émises par des entreprises de grande qualité (notées AA), de maturité équivalente à la durée du régime évalué. Le taux retenu s'élève à 2,69% au 31 décembre 2012 et correspond à l'iBoxx Corporate AA10+.

La variation de l'engagement provisionné au bilan au titre des régimes à prestations définies peut s'analyser de la façon suivante :

(en K€)	31/12/12	31/12/11
1. Réconciliation de la provision		
Engagement à la clôture	510	331
Actifs de couverture	-	-
Couverture financière du régime	510	331
Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	510	331
2. Eléments de variation de la charge		
Coût des services rendus	44	39
Charge d'intérêt	16	14
Rendement des actifs	-	-
Coût des services passés	-	-
Réduction ou liquidation du régime	-	-
Charge totale	60	53
3. Variation de la valeur actualisée de l'obligation		
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture (PBO)	331	281
Charge sur la période	60	53
Prestations versées	-	-
Pertes et (gains) actuariels reconnus (OCI)	119	(3)
<i>dont pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience</i>	8	3
<i>dont pertes et (gains) actuariels liés aux hypothèses</i>	111	(6)
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture (PBO)	510	331

Une variation à la hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait de 40 K€ la PBO.

Une variation à la baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait de 44 K€ la PBO.

La hausse de la provision est principalement due à la très forte baisse des taux de rendement des obligations du secteur privé sur 2012.

3.24 Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Options en circulation</u>	<u>Options exerçables</u>
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	6 000	-
<i>Assemblée Générale du 26/06/2008</i>					
Tranche 1	Du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	1	15 000	6 000
Solde au 31 décembre 2012			2	21 000	6 000

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options de souscription d'actions :

	<u>en circulation</u>	<u>moyen pondéré</u>
Solde au 1^{er} janvier 2011	39 433	9,70
Octrois	-	-
Annulations	-	-
Exercices	(4 100)	3,19
Solde au 31 décembre 2011	35 333	10,45
Octrois	-	-
Annulations	-	-
Exercices	(14 333)	10,64
Solde au 31 décembre 2012	21 000	10,32

Il n'a pas été attribué d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Les options attribuées aux dix premiers attributaires salariés représentent la totalité des options en circulation au 31/12/2012.

En application de la norme IFRS 2, la charge de personnel relative à l'attribution des stocks options de la Société aux salariés a été déterminée sur la base de la valeur de marché à la date d'attribution de ces options en utilisant le modèle Black & Scholes. La charge résultant de l'attribution des stocks options est lissée sur la période d'acquisition des droits.

La valeur de marché des stock-options a été estimée en utilisant une durée de vie estimée de l'option de 7 ans, une volatilité comprise entre 35 et 65 %, et un taux d'intérêts sans risque compris entre 3,73 et 4,43 %.

3.25 Actions gratuites

Le Conseil d'Administration a arrêté les termes de plans d'attribution gratuite d'actions, et approuvé l'attribution gratuite d'actions au profit de certains salariés du Groupe, selon les principales caractéristiques suivantes :

<u>Dates d'attribution</u>	<u>Période d'acquisition</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Quantité attribuée</u>	<u>Quantité exerçable</u>
30/01/08	30/01/11	30/01/13	8,20 €	27 488	27 488
26/07/10	31/03/14	31/03/16	12,66 €	3 000	3 000
24/12/10	24/12/12	24/12/14	13,80 €	4 250	4 250
				34 738	34 738

La valeur d'attribution de l'action correspond au cours de l'action constaté au jour de l'attribution, diminué de la valeur actualisée des dividendes estimés, qui seront versés pendant la période d'acquisition.

Le coût estimé de ce plan d'attribution est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Charges de personnel » en contrepartie des réserves consolidées. L'impact sur les charges de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 51 K€.

3.26 Engagements financiers

Engagements hors bilan donnés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	545	639
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	<u>545</u>	<u>639</u>

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements significatifs.

3.27 Tableau des obligations et engagements contractuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Montant total</u>	<u>A 1 an au plus</u>	<u>Entre 1 an et 5 ans</u>	<u>A plus de 5 ans</u>
Avances remboursables	721	402	319	-
Emprunts bancaires	10 048	1 171	5 797	3 080
Obligations en matière de location-financement	3 988	1 440	2 548	-
Sous-total - Comptabilisé au bilan	<u>14 757</u>	<u>3 013</u>	<u>8 664</u>	<u>3 080</u>
Locations immobilières	3 064	807	2 218	39
Sous-total - Engagements	<u>3 064</u>	<u>807</u>	<u>2 218</u>	<u>39</u>

3.28 Transactions entre les parties liées

Néant.

3.29 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.29.1 Risque de devises

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement.

Le tableau suivant synthétise l'état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Zloty</u>	<u>Dollar US</u>	<u>Autres devises</u>
Actifs	1 789	7 939	-
Passifs	-	(313)	(87)
Position nette avant gestion	1 789	7 626	(87)
Engagements hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 789	7 626	(87)

Les facturations libellées en Dollars US se sont élevées à 6,2 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, le Groupe supporte des charges en Dollars US pour un montant de 5,2 M\$ sur 2012. Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

3.29.2 Risque de taux d'intérêt

La société est faiblement exposée au risque de taux : les trois quarts de la dette financière a été contractée à un taux fixe. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2012, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élèvent à 11,9 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2012. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse au 31 décembre 2012, les produits de trésorerie auraient été impactés positivement ou négativement de 81 K€.

3.29.3 Risque actions

La Société n'est pas exposée au risque sur actions au 31 décembre 2012.

3.29.4 Risque de liquidité et de contrepartie

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 2,5 M€ au 31 décembre 2012. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créances n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

3.29.5 Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de conserver une structure financière solide lui permettant d'assurer son développement, tant par croissance organique et par croissance externe le cas échéant. Le groupe disposait d'une trésorerie nette positive à hauteur de 2,5 M€ au 31 décembre 2012 (contre un endettement net de 0,1 M€ au 31 décembre 2011).

Le ratio de gearing (Trésorerie nette de l'endettement / Fonds propres) au 31 décembre 2012 et 2011 s'élève à -8 % et 0,4 % respectivement.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des marchés financiers et des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes aux actionnaires, racheter une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés entre 2011 et 2012.

La Société a procédé à une distribution de dividendes de 0,20 et 0,33 euros par action sur les exercices 2011 et 2012 (au titre des exercices 2010 et 2011), représentant un taux de distribution de 38 % et 35 % du Résultat net – part du Groupe.

Enfin, la Société attribue des options de souscription d'actions au profit de ses salariés. Les augmentations de capital résultant des levées d'option ont donné lieu à la création de 4 100 et 14 333 actions sur les exercices 2011 et 2012 respectivement

3.29.6 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Ernst & Young				E & S Audit			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	63	58	82%	79%	28	26	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations directement liées à la mission CAC								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	14	15	18%	21%	-	-	-	-
Sous-total	77	73	100%	100%	28	26	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	77	73	100%	100%	28	26	100%	100%

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions directement liées correspondent à des services étroitement liés à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers.

21.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hologram. Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à la valorisation et à la dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks, tel qu'indiqué dans la note 2.5 du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre société constitue des provisions pour risques et charges tel qu'indiqué dans la note 2.8 du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par votre société et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elles. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

Denis MAZURIER

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric MARTINEAU

21.4. Comptes annuels

BILAN ACTIF

<i>(En euros)</i>	Brut	Amort & Prov.	31/12/12 Net	31/12/11 Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles				
Brevets	1 333 859	916 084	417 775	404 859
Fonds commercial	0	0	0	969 891
Autres immobilisations incorp.	816 902	468 797	348 105	411 930
Immobilisations Incorp. en cours	126 087		126 087	96 169
- Immobilisations corporelles				
Installations techniques	9 371 779	6 378 919	2 992 860	2 292 572
Autres immobilisations corp.	5 033 093	3 612 163	1 420 930	1 553 975
Immobilisations en cours	343 892		343 892	536 167
Avances & acomptes	0		0	8 062
- Immobilisations financières				
Titres de participation	6 849 972	52 650	6 797 322	6 797 322
Créances sur participations	1 010 991		1 010 991	1 010 991
Autres immobilisations financières	3 355 116		3 355 116	3 153 939
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 241 691	11 428 613	16 813 078	17 235 877
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en cours				
Matières premières	2 131 044	165 532	1 965 512	1 883 091
En cours de biens	2 250 225	92 356	2 157 869	1 316 733
Produits finis	2 108 883	364 017	1 744 866	1 510 230
Marchandises	51 100		51 100	78 310
Avances et acomptes versés	107 112	81 500	25 612	112 151
Clients et comptes rattachés	9 901 763	432 294	9 469 469	9 008 859
Autres créances	9 554 492		9 554 492	4 994 022
Actions propres	74 892	11 455	63 437	312 802
Valeurs mobilières de placement	11 219 937		11 219 937	571 779
Disponibilités	1 467 708		1 467 708	4 953 172
Charges constatées d'avance	617 646		617 646	392 250
TOTAL ACTIF CIRCULANT	39 484 802	1 147 154	38 337 648	25 133 399
Ecart conversion actif	234 381		234 381	279 858
TOTAL ACTIF	67 960 874	12 575 767	55 385 107	42 649 134

BILAN PASSIF

(En euros)	31/12/12	31/12/11
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 083 509	1 080 643
Primes d'émission	745 764	596 061
Réserve légale	112 653	112 653
Autres réserves		
Report à nouveau	25 172 294	21 917 112
Résultat de l'exercice	7 391 205	5 065 020
Subventions	45 656	52 564
CAPITAUX PROPRES	34 551 082	28 824 053
Avances conditionnées	721 209	807 209
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	802 390	611 247
DETTES		
Dettes financières	9 024 195	4 305 576
Avances et acomptes reçus sur commandes	127 217	44 483
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 684 219	3 689 320
Dettes fiscales et sociales	4 400 717	3 505 671
Dettes sur immobilisations	428 174	713 459
Autres dettes	176 172	59 001
Produits constatés d'avance	434 286	68 444
TOTAL DETTES	19 274 979	12 385 954
Ecart conversion passif	35 447	20 671
TOTAL PASSIF	55 385 107	42 649 134

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	39 552 874	31 673 273
Production stockée	1 038 457	299 270
Production immobilisée		
Royalties	540 225	743 143
Autres produits d'exploitation	993 834	1 784 919
PRODUITS D'EXPLOITATION	42 125 390	34 500 605
Achats de marchandises	349 072	337 745
Variation de stocks de marchandises	27 210	-53 055
Achats de matières premières	6 269 939	5 335 122
Variation de stocks de matières premières	-34 450	-165 682
Autres achats et charges externes	12 939 372	10 656 393
Impôts et taxes	1 479 902	902 815
Salaires et traitements	7 684 965	7 031 043
Charges sociales	3 480 409	3 081 428
Dotations amortissements immobilisations	1 184 049	1 072 857
Dotations provisions	1 624 382	1 992 895
Autres charges	212 344	900 555
CHARGES D'EXPLOITATION	35 217 193	31 092 116
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 908 197	3 408 489
Produits financiers	2 389 266	1 576 122
Charges financières	782 512	559 944
RESULTAT FINANCIER	1 606 753	1 016 178
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 514 950	4 424 667
Produits exceptionnels	3 705 441	1 316 770
Charges exceptionnelles	3 776 003	1 245 666
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-70 562	71 104
Participation des salariés	501 482	193 475
Impôts sur les bénéfices	-551 701	762 724
RESULTAT NET	7 391 205	5 065 020

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Chiffre d'affaires 2012

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 39,6 M€ sur l'exercice 2012, contre 31,7 M€ sur 2011, en croissance de 25 %.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles de base

Les comptes ont été établis en respectant le principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 juin 1999).

Le mode d'établissement et de présentation des comptes est conforme aux principes et méthodes comptables appliqués par la Société pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont des frais de délivrance des brevets, des logiciels informatiques acquis ou créés et par l'acquisition d'une licence permettant l'utilisation du procédé de démétallisation. En application du règlement CRC 02-10, cette licence est amortie sur une durée d'utilité de 12 ans.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat HT et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue pour chaque nature d'immobilisations ainsi que le retrace le tableau suivant :

Nature des biens immobilisés	Durée
Brevets et licences	de 5 à 12 ans
Logiciels	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage	de 3 à 10 ans
Installations générales	de 4 à 15 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel bureau & informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 4 à 8 ans

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement par des actions auto-détenues, des titres de participation, des dépôts et cautionnements. La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition de ces titres. Les titres de participation sont dépréciés par voie de provision, lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base des valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

Les actions propres sont valorisées au prix d'achat, et sont dépréciées le cas échéant lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par le cours moyen du dernier mois de clôture de l'exercice comptable, devient inférieure au prix d'achat.

2.5 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche.

Les stocks de travaux en-cours et de produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes incorporables. La sous-activité éventuelle et les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction technique :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en-cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'achat.

2.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de l'appréciation de la recouvrabilité de la créance.

2.8 Provisions pour risques et charges

La Direction de la société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle prospective, tenant compte des conditions économiques du pays.

Les montants des engagements de retraite, non couverts par les organismes sociaux ou par des fonds de retraite, sont comptabilisés en provision pour charges au passif du bilan.

2.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations ou de l'expédition des marchandises.

2.11 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euros à la date de l'opération. Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisés en taux de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes, à ce dernier cours, est portée au bilan en "écarts de conversion".

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque financier, suivant les modalités réglementaires.

3 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN (EN EURO)

3.1 ACTIF IMMOBILISE

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture
Brevets et licences	1 225 659	97 148		11 051	1 333 858
Autres immobilisations incorporelles	770 944	45 958			816 902
Fonds commercial	3 026 662		-3 026 662		0
Immobilisations incorporelles en cours	96 169	40 969		-11 051	126 087
Immobilisations incorporelles	5 119 434	184 075	-3 026 662	0	2 276 847
Installations techniques, matériel et outillage	8 116 814	1 200 624	-54 306	108 648	9 371 780
Installations générales	3 531 435	68 854	-14 760		3 585 529
Matériel de transport	212 110	35 000			247 110
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 097 276	142 568	-39 390		1 200 454
Immobilisations corporelles en cours	536 167	338 892	-430 582	-100 585	343 892
Avances et acomptes	8 063			-8 063	0
Immobilisations corporelles	13 501 865	1 785 938	-539 038	0	14 748 765
Titres de participation	6 849 972				6 849 972
Créances rattachées à des participations	1 010 991				1 010 991
Actions propres (1)	2 976 442	50 123			3 026 565
Autres titres immobilisés	0				0
Dépôts et cautionnements	177 497	151 054			328 551
Immobilisations financières	11 014 902	201 177	0	0	11 216 079
TOTAL	29 636 201	2 171 190	-3 565 700	0	28 241 691

(1) 277 732 actions auto-détenues pour un montant global de 2 905 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets et licences	820 800	95 284		916 084
Fonds commercial	2 056 771	969 891	-3 026 662	0
Autres immobilisations incorporelles	359 014	109 783		468 797
Immobilisations incorporelles	3 236 585	1 174 958	-3 026 662	1 384 881
Installations techniques	5 824 242	608 983	-54 306	6 378 919
Installations générales	2 309 310	233 616	-5 769	2 537 157
Matériel de transport	139 642	32 608		172 250
Matériel de bureau, informatique et mobilier	837 895	103 774	-38 913	902 756
Immobilisations en cours	0			0
Immobilisations corporelles	9 111 089	978 981	-98 988	9 991 082
Titres de participation	52 650			52 650
Autres titres immobilisés	0			0
Actions propres	0			0
Immobilisations financières	52 650	0	0	52 650
TOTAL	12 400 324	2 153 939	-3 125 650	11 428 613

Les diminutions correspondent aux mises au rebut et aux cessions.

En date du 31 décembre 2009, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société Advestigo par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Hologram. Industries SA. Cette opération a conduit à la constatation d'un mali de confusion pour 3 027 K€ correspondant à un mali technique qui a été affecté de manière extra-comptable principalement aux déficits reportables transférés à Hologram. Industries à hauteur de 2 785 K€. Le solde des déficits reportables ayant été imputé au cours de 2012, la valeur comptable du fonds de commerce a été ramenée à zéro à la clôture et cet actif a été en conséquence sorti du bilan.

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 Etat des stocks

	Matières premières	En cours de biens	Produits finis	Marchandises	Total
Valeurs brutes	2 131 044	2 250 225	2 108 883	51 100	6 541 252
Dépréciations	-165 532	-92 356	-364 017	0	-621 905
Valeurs nets	1 965 512	2 157 869	1 744 866	51 100	5 919 347

3.2.2 Etat des créances

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances & acomptes	107 112	107 112	-
Créances clients (1)	9 901 763	9 901 763	-
Personnel et comptes rattachés	5 975	5 975	-
Etat, impôt et taxes (2)	1 578 512	1 578 512	-
Débiteurs divers (3)	7 970 005	7 970 005	-
Charges constatées d'avance (4)	617 646	617 646	-
TOTAL	20 181 013	20 181 013	0

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 0 K€

(2) Dont créance sur l'Etat impôts directs (1 185 K€), impôts indirects (391 K€)

(3) Dont avoirs à recevoir : 201 K€.

(4) Charges d'exploitation pour l'intégralité : 618 K€

3.2.3 Etat des provisions sur actif circulant

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions sur stocks et en cours	707 191	410 225	-495 511		621 905
Provisions sur avances et acomptes	81 500				81 500
Provisions sur comptes clients	356 000	126 294	-50 000		432 294
Provisions sur actions propres	68 055		-56 600		11 455
Total provisions sur actifs circulants	1 212 746	536 519	-602 111	0	1 147 154
Dont dotations et reprises en résultat :					
- d'exploitation		536 519	-545 511		
- financières			-56 600		
- exceptionnelles					
		536 519	-602 111	0	

3.2.4 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 617 646 €. Elles correspondent, par nature, à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. Elles se décomposent comme suit :

Crédit-bail et location	290 728
Divers	326 918
TOTAL	617 646

3.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	1 080 643	2 867		1 083 510
Primes d'émission	596 061	149 704		745 764
Réserve légale	112 653			112 653
Report à nouveau	21 917 112	3 373 829	-118 647	25 172 294
Résultat de l'exercice précédent	5 065 020		-5 065 020	0
Résultat de l'exercice		7 391 205		7 391 205
Subvention	52 564		-6 908	45 656
TOTAL	28 824 053	10 917 604	-5 190 575	34 551 082

Les variations du capital, prime d'émission et réserves résultent des éléments suivants :

1. Augmentation de capital d'un montant de 2 866,60 € par suite de levées d'un nombre de 14 333 options de souscription d'actions. Consécutivement, le poste « Prime d'émission » a été augmenté d'un montant de 149 703,64 €.
2. Distribution d'un dividende de 0,33 € par action, soit un montant total de 1 783 060,29 €.
3. La diminution à hauteur de 118 647 euros du poste report à nouveau correspond à l'écart actuariel de la provision indemnité départ à la retraite au 31/12/2012.

Le capital social, intégralement libéré, est composé de 5 417 546 actions d'une valeur nominale de 0,20 €.

3.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	279 857	234 381	-279 857		234 381
Provisions pour pensions et obligations similaires	331 390	59 972		118 647	510 009
Provisions autres risques & charges	-	58 000	-	-	58 000
Total provisions risques & charges	611 247	352 353	-279 857	118 647	802 390
Dont dotations et reprises en résultat :					
- d'exploitation		117 972	-	-	
- financières		234 381	-279 857	-	
- exceptionnelles		-	-	-	
		352 353	-279 857	0	
Dont comptabilisation en situation nette		-	-	118 647	
Total		352 353	-279 857	118 647	

3.5 ETAT DES DETTES

	Montant total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	9 024 195	830 369	5 113 522	3 080 304
Avances et acomptes reçus	127 217	127 217	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	4 684 219	4 684 219	-	-
Dettes fiscales & sociales	4 400 717	4 400 717	-	-
Dettes sur immobilisations	428 174	428 174	-	-
Autres dettes	176 171	176 171	-	-
Produits constatés d'avance	434 286	434 286	-	-
TOTAL	19 274 979	11 081 153	5 113 522	3 080 304

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 87 K€

3.6 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

Libellés	Charges à payer	Produits à recevoir
Clients		
- Factures à établir		330 594
- Avoirs à établir	109 240	
Fournisseurs et comptes rattachés		
- Avoirs à recevoir		201 104
- Factures non parvenues	1 743 382	
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel, congés à payer et participation	1 480 073	5 375
- Charges sociales	480 141	2 420
- Etat	437 961	0
Autres créances et autres dettes		
- Divers produits à recevoir		0
- Divers charges à payer	62 630	
Trésorerie		
- Commissions bancaires	2 203	
- Intérêts courus à payer	6 363	
- Intérêts courus à recevoir		0
Totaux	4 321 993	539 493

3.7 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Valeurs au bilan

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Titres	6 849 972	
Provision pour dépréciation de titres	-52 650	
Dépôt de garantie	152 500	
Clients et comptes rattachés	2 876 784	
Provisions sur créances rattachées	-315 000	
Compte courant	8 738 572	
Provision compte courant	0	
Dettes fournisseurs		453 689

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 1 603 K€ sur l'exercice.

3.8 RISQUE DE TAUX

	OPCVM
Position à l'actif	9 120 K€
Hors bilan	-
Position nette globale	9 120 K€

La valeur de marché des OPCVM au 31 décembre 2012 est de 9 124 K€.

3.9 RISQUE DE CHANGE

	Devise USD	Devise PLN	Devise GBP
Actifs	7 939 K€	1 789 K€	-
Passifs	-313 K€	-	-87 K€
Position nette avant gestion	7 626 K€	1 789 K€	-87 K€
Position hors-bilan	-	-	-
Position nette après gestion	7 626 K€	1 789 K€	-87 K€

3.10 RISQUE ACTIONS

	OPCVM	Actions propres
Position à l'actif	- K€	3 027 K€
Hors bilan	-	-
Position nette globale	- K€	3 027 K€

4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante (en K€) :

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux
France	7 084	432	7 516	5 838	272	6 110
Export	<u>31 439</u>	<u>598</u>	<u>32 037</u>	<u>25 204</u>	<u>359</u>	<u>25 563</u>
Total	38 523	1 030	39 553	31 042	631	31 673
Détail export :						
Europe ouest			10 630			5 529
Europe est			6 137			5 345
Moyen-orient / Afrique			2 525			2 723
Amériques			2 571			3 568
Asie			10 173			8 398

4.2 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2012	2011
Sous-traitance	1 637 441	800 639
Fournitures	1 278 830	1 348 883
Crédit-bail, locations et charges locatives	2 175 929	1 731 298
Entretien et maintenance	807 003	682 143
Etudes et recherches	864 397	1 179 509
Documentation, personnel intérimaire, honoraires	3 833 866	3 124 989
Publicité, salons, expositions, catalogues...	437 732	250 376
Transports	737 826	505 981
Autres	1 166 348	1 032 574
Total	12 939 372	10 656 392

4.3 RESULTAT FINANCIER

	2012	2011
Produits financiers :		
Produits financiers de participations	1 332 569	1 114 810
Autres intérêts et produits assimilés	322 320	114 311
Reprises sur provisions et transferts de charges	336 457	128 798
Différences positives de change	391 079	208 016
Produits nets sur cessions de VMP	6 840	10 187
Total des produits financiers	2 389 265	1 576 122
Charges financières :		
Dotations financières aux amortissements et provisions	234 381	279 857
Intérêts et charges assimilées	190 141	8 865
Différences négatives de change	357 990	271 222
Autres charges financières	0	0
Total des charges financières	782 512	559 944
Résultat financier	1 606 753	1 016 178

4.4 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

. Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	3 457 720
. Autres charges exceptionnelles	<u>318 282</u>
Total	3 776 003

Produits exceptionnels sur opérations en capital

. Quote-part de subvention d'investissement	6 908
. Reprise provision	3 026 662
. Produits exceptionnels divers	240 520
. Produits d'éléments d'actifs cédés	<u>431 351</u>
Total	3 705 441

Les produits et charges exceptionnels correspondent essentiellement à la sortie du fonds commercial Advestigo et à la reprise de provision correspondante pour 3 027 K€.

4.5 VENTILATION DE L'IMPÔT SOCIETE

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	6 908 197	-2 607 637	4 300 560
Résultat financier	1 606 753	-122 561	1 484 192
Résultat exceptionnel	-70 562	23 521	-47 041
Autres (1)	-501 482	2 154 976	1 653 494
TOTAL	7 942 906	-551 701	7 391 205

(1) Dont crédits d'impôts 2012 (1 185 K€) & déficits reportés (970 K€).

ALLEGEMENTS ET ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Début exercice		Variation		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement Provisions et charges à payer non déductibles	603 911		504 605		1 108 516	
Charges déduites ou produits imposés fiscalement Ecart de change VMP	20 671	279 858	14 776	-45 477 3 179	35 477	234 381 3 179
Déficits reportables		2 490 107		(2 490 107)		0
TOTAL EN BASE	624 582	2 769 965	519 381	(2 532 405)	1 143 963	237 560

5 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET PLANS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES AUX EMPLOYES

5.1.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Options en circulation</u>	<u>Options exerçables</u>
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	6 000	-
<i>Assemblée Générale du 26/06/2008</i>					
Tranche 1	Du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	1	15 000	6 000
Solde au 31 décembre 2012			2	21 000	6 000

5.1.2 ACTIONS GRATUITES

Le conseil d'administration en date du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer 27 488 actions gratuites à certains salariés du Groupe. Cette attribution est assortie d'une période d'incessibilité de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition, soit à échéance le 31 janvier 2013.

En date du 26 juillet 2010 et du 24 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 3 000 et 4 250 actions gratuites à certains salariés du Groupe. Aucune attribution n'a été réalisée en 2011 et 2012.

Suivant la réglementation comptable CRC 2008-15 du 4/12/2008, l'intégralité des actions soit 7 250 actions ont été regroupées dans le compte 502.1 – Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés.

La charge comptabilisée sur l'exercice est de 21 146 €.

Aucune attribution n'a été effectuée au cours de l'exercice 2012.

5.2 INFORMATION SUR LE CREDIT-BAIL

Immobilisations en crédit-bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	6 118 967	606 556	1 858 968	3 653 443
Totaux	6 118 967	606 556	1 858 968	3 653 443

Engagements de crédit-bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	exercice	cumulée	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	1 410 502	3 607 677	1 085 392	1 337 225	-	2 422 617	57 254
Totaux	1 410 502	3 607 677	1 085 392	1 337 225	-	2 422 617	57 254

5.3 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AU TITRE DE L'EXERCICE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux principaux dirigeants selon IAS24 s'est élevé 621 K€ (5 personnes) et à 802 K€ (5 personnes) sur les exercices 2011 et 2012 respectivement.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs de la société sur l'exercice 2012 s'élève à 54 K€ (54 K€ sur 2011).

5.4 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2012

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	51
Agents de maîtrise	14
Employés	148
TOTAL	213

L'effectif moyen pondéré s'est élevé à 215 personnes sur 2012.

5.5 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 13 445 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont données lieu à formation s'élève à 30 heures.

5.6 PLAN DE RETRAITE

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses indépendantes de la société.

Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. La convention collective applicable à Hologram. Industries est la convention collective de la métallurgie nationale pour les ingénieurs et cadres, et de Seine et Marne pour les non cadres.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite de la société peuvent être synthétisées comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Taux actualisation	2,69%	4,25%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	3 %	3 %
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	TH 002 - vie et	TF 002- vie

5.7 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	545	639
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	923	1 213
Autres engagements donnés	-	-
Total	1 468	1 852

Une caution solidaire d'un montant de 1.500 K€ à l'origine en principal, augmentés des intérêts, frais, commissions et accessoires éventuels a été donnée par la Société au profit de la BNP en garantie d'un prêt bancaire amortissable sur 5 ans à compter du 30 juin 2010 souscrit par KeesTeam B.V.

5.8 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles en €	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	721 209	402 209	319 000	-
Obligations en matière de location financement (crédit-bail)	2 422 617	1 085 392	1 337 225	-
Locations immobilières	2 580 928	674 816	1 867 212	38 900
Emprunt auprès des établissements de crédit	9 015 629	821 803	5 113 522	3 080 304
Total	14 740 383	2 984 220	8 636 959	3 119 204

A l'exception d'une caution de 1,5 M€ à l'origine donnée en garantie du prêt KeesTeam, le montant des autres engagements financiers envers les filiales, les entreprises liées et les dirigeants est non significatif.

5.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

<i>Renseignements détaillés des filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</i>	Informations financières				
	Capital social	Réserves Report à nouveau	Quote-part du capital en %	Résultats du dernier exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice
<i>Filiales (détenues à plus de 50 %)</i>					
HI Polska Pologne	10 252	0	75%	1 500 583	6 409 204
HI Latinoamerica Mexique	52 651	(343 238)	100%	16 328	40 791
HI Research Allemagne	25 000	216 075	100%	41 171	953 171
SecureMark Decal USA	1 932 144	(765 567)	100%	(2 092 275)	3 942 899
KeesTeam Pays-bas	18 000	615 365	90%	552 262	0
ASTEA France	20 000	180 002	51%	(56 587)	420 597
Bussy Industries France	3 000	381 480	100%	17 529	891 111
HI Asia Pacific Ltd Hong-Kong	1	-	100%	-	-
<i>Participations (entre 10 et 50 %)</i>					
Néant	-	-	-	-	-

<i>Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	4 402 000	2 447 972	-	-
- Nette	-	2 395 322	-	-
Montant des prêts et avances accordés	-	8 738 572	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	1 323 185	-	-

La Société établit les comptes consolidés du Groupe.

Un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été consenti en 2004 au profit de la filiale au Mexique pour un montant de 851 K€.

5.10 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.29.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

21.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conseils d'administration du 29 mars 2004 et du 25 mars 2009

I – Convention de sous-location avec la SAS (ex. S.C.I.) Bussy Industries

La SAS (ex. S.C.I.) Bussy Industries a facturé à votre société, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, un loyer et des charges locatives pour respectivement 608 809 € HT et 4 527 € HT concernant la location d'un ensemble de locaux d'exploitation sis à Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne).

II – Convention avec la société Hologram. Industries Latino America SA de CV

Le conseil d'administration du 29 mars 2004 a autorisé le versement au profit de la société Hologram. Industries Latino America SA de CV des avances en compte courant non rémunérées pour un montant maximal de 1 250 000 €.

Au 31 décembre 2012, le compte courant de la société Hologram. Industries Latino America SA de CV présente un solde débiteur de 14 401 € dans les comptes de votre société.

Conseil d'administration du 31 janvier 2006

Convention de trésorerie avec la société Hologram. Industries Research GmbH

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram. Industries Research GmbH, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 250 000 €. Ces avances de trésorerie sont rémunérées sur la base du taux EURIBOR majoré de 3 %.

Au 31 décembre 2012, aucune avance n'a été réalisée par votre société.

Conseil d'administration du 8 mars 2010

Convention de trésorerie avec la société SecureMark Decal Corp.

Nous vous informons que le conseil d'administration du 8 mars 2010 avait autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre votre société et la société SecureMark Decal Corp., relative au versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 6 MUSD.

Vos conseils d'administration du 5 mars 2012 et du 30 juillet 2012 ont porté ces montants maximum à respectivement 7 MUSD et à 12 MUSD. Ces avances sont rémunérées au taux directeur FED Funds en dollars, majoré de 1,5 %.

Au 31 décembre 2012, des avances d'un montant total de 9 261 KUSD, soit un équivalent de 7 020 K€, ont été consenties.

Le montant des intérêts au titre de l'exercice pour votre société s'élève à 91 K€.

Assemblée générale du 26 avril 2012

Avance de trésorerie rémunérée à la société KeesTeam B.V.

Nous vous informons que les conseils d'administration du 19 octobre 2009, du 16 décembre 2009 et du 8 mars 2010 avaient autorisé les modalités du projet d'acquisition de la société Keesing Reference Systems B.V. par le holding d'acquisition KeesTeam B.V. ; et que l'Assemblée Générale de la société KeesTeam B.V., en date du 15 avril 2011, a approuvé les modalités de rémunération de cette avance.

Votre société a consenti, en janvier 2010, une avance de trésorerie à la société KeesTeam B.V. pour financer l'acquisition de la société Keesing Reference Systems B.V. A compter du 1er janvier 2011, ces avances sont rémunérées au taux directeur EURIBOR, majoré de 1,5 %.

Au 31 décembre 2012, les avances s'élèvent à un solde de 1 704 K€. Le montant des intérêts au titre de l'exercice facturés par votre société s'élève à 40 K€.

Personne intéressée par ces conventions :

Monsieur Hugues SOUPARIS, Président du Conseil d'administration de Hologram Industries, exerce un mandat social dans chacune des sociétés susmentionnées.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

Denis MAZURIER

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric MARTINEAU

21.6 Politique de distribution de dividendes

Le versement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement. Les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice au titre duquel les dividendes sont versés	2012	2011	2010
Résultat net par action	1,26 €	0,95 €	0,53 €
Dividende par action *	0,40 €	0,33 €	0,20 €
Taux de distribution	32%	35%	38%

* un dividende de 0,40 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.

21.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe fait l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de ses affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière de la Société et/ou du Groupe. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui pourraient avoir, ou ont eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

21.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Une information sur les tendances observées depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés est fournie au chapitre 13 du présent document de référence.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

22.1 Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social d'Hologram. Industries, intégralement libéré, s'élève à 1 083 509,20 €. Il est divisé en 5 417 546 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote doubles qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins et, d'autre part, du fait que les actions auto-détenues sont privées du droit de vote, le nombre total des droits de vote attachés à ces actions est de 8 495 528 à cette même date.

22.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice

Le capital social au 31 décembre 2011 s'élevait à 1 080 642,60 € divisé en 5 403 213 actions. Sur 2012, le capital social a été augmenté d'un nombre de 14 333 actions par suite des opérations mentionnées ci-dessous :

Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant des souscriptions (euros)		
		en Capital	Primes d'émission	Total
Levées d'options de souscription	14 333	2 866,60	149 703,64	152 570,24
TOTAL 2012	14 333	2 866,60	149 703,64	152 570,24

22.1.2. Capital potentiel

Le capital au 31 décembre 2012 pourrait être augmenté d'un nombre de 21 000 actions nouvelles au maximum par levée d'options de souscription d'actions attribuées au personnel. 6 000 de ces options peuvent être exercées à cette date. Les dates d'échéance des autres options de souscription sont présentées au chapitre 18.3 du présent document de référence.

Il n'existait, au 31 décembre 2012, aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital.

Le tableau ci-joint récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Date de l'autorisation	Organe	Bénéficiaire de la délégation	Objet	Montant	Durée	Utilisations au cours de l'exercice
26/05/2011	A.G.E.	Conseil d'Administration	Emission d'actions, BSA ou autres valeurs mobilières	Maximum 10% du capital	26 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant
26/05/2011	A.G.E.	Conseil d'Administration	Options de souscription et/ou achat d'actions	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant
26/04/2012	A.G.E.	Conseil d'Administration	Attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant

22.1.3. Nantissement d'actions

A la connaissance de la Société, aucun titre d'Hologram. Industries inscrit au nominatif ne fait l'objet d'un nantissement.

22.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
29/01/2010	Constatation des levées de stock-options 2009	5 462 656	0,20 €	1 092 531 €
29/01/2010	Réduction de capital par annulation d'actions	5 385 120	0,20 €	1 077 024 €
27/01/2011	Constatation des levées de stock-options 2010	5 399 113	0,20 €	1 079 823 €
23/01/2012	Constatation des levées de stock-options 2011	5 403 213	0,20 €	1 080 643 €
23/01/2013	Constatation des levées de stock-options 2012	5 417 546	0,20 €	1 083 509 €

22.2 Acte constitutif et statuts

22.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger et dans les domaines suivants :
La conception, la fabrication, la location et la vente d'images holographiques, et plus particulièrement, la fabrication, la transformation et la vente d'images holographiques estampées, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

22.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

22.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 44 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous les amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de la Société.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde desdits bénéfices diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée Générale peut ensuite prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde du bénéfice distribuable, s'il en est un, est réparti entre les actionnaires et constitue le dividende.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La distribution doit avoir lieu, le cas échéant, dans un délai de 9 mois suivant la clôture de l'exercice.

22.2.4. Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales.

22.2.5. Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : le vingtième, le dixième, les trois vingtièmes, le cinquième, le quart, les trois dixièmes, le tiers, la moitié, les deux tiers, les dix-huit vingtièmes ou les dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote, devrait informer la Société et l'AMF du nombre d'actions ou de droits de vote qu'il possède dans le délai de quatre jours de négociation à compter du jour du franchissement de l'un de ces seuils et au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour.

En cas de non-respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours.

22.2.6. Droits de vote doubles (article 39 des statuts)

L'Assemblée générale du 5 novembre 1997 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Aux termes de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter du 5 novembre 1997.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété. Les statuts n'apportent pas de limitation particulière en dehors des conditions légales d'exercice des droits de vote.

22.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code du Commerce, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenue par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

23 CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats mentionnés au paragraphe 4.2.1. du présent document de référence, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

24 INFORMATION EN PROVENANCE DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

25 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, l'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société, 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy-Saint-Georges.

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site internet www.hologram-industries.com. Les documents visés à l'article R.225-73-1 du Code de Commerce peuvent être également consultés sur le site Internet de la Société à compter du vingt-et-unième jour précédent l'assemblée générale annuelle.

26 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir paragraphe 5.9 des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012. D'autres informations sont disponibles au paragraphe 7.1 du présent document de référence.

27 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Cette information figure en note 3.29.6. des comptes consolidés.

Le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par Hologram. Industries, ainsi que les incidences estimées de ce programme sur la situation des actionnaires de la Société.

1. Bilan du précédent programme du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes au 28 février 2013 ⁽²⁾			
	Achats ⁽³⁾	Ventes ⁽³⁾	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Call achetés</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	69 859	74 686				
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	26,46 €	26,23 €				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants ⁽⁴⁾	1 848 495	1 958 861				

(1) Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

(2) Les positions ouvertes comprennent les achats et les ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat et de vente non exercées.

(3) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été réalisé et se termine le jour du dépôt de la note d'information.

(4) Les montants sont indiqués hors frais et commissions.

Les opérations de rachats / ventes d'actions de la Société sont intervenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'A.M.F., conclu avec la société Gilbert Dupont en date du 1^{er} décembre 2004, modifié en date du 1^{er} juillet 2005 et du 23 janvier 2008.

Situation au 28 février 2013

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	5,13 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	277 837
Valeur comptable du portefeuille :	2 891 836 €
Valeur de marché du portefeuille :	7 918 355 €

Par ailleurs, la Société n'a pas effectué d'achat et de vente de titres par l'intermédiaire de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

La Société souhaite disposer de la faculté de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Par ordre de priorité décroissante, les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché secondaire des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure (à titre de paiement, d'échange ou autres) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- l'annulation éventuelle des titres ;
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés.

3. Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivant du Code de Commerce ainsi que par le Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003, et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Hologram. Industries du 25 avril 2013 par le vote, aux conditions de quorum et de majorité requises, de la septième résolution dont le texte est reproduit dans le présent document de référence.

4. Modalités

Part maximale du capital à acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation par l'Assemblée générale des actionnaires, que la Société s'engage à ne pas dépasser, ne pourra excéder 10 % du capital de la Société arrêté à la date de réalisation de ces achats.

Par ailleurs, la société s'engage, en cas de mise en œuvre de ce programme, à rester en permanence dans la limite maximale de détention directe ou indirecte de 10 % du capital, conformément à l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Compte tenu des 277 837 titres auto détenus, soit 5,1 % du capital, la Société ne pourra procéder au rachat de plus de 4,9 % du nombre d'actions existant, soit 263 917 actions à la date du 28 février 2013, avec une enveloppe globale maximale fixée à 15 millions d'euros.

Ce montant est compatible avec le montant des réserves libres figurant au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2012 (hors réserves légales et autres réserves indisponibles, diminuées du dividende proposé à l'Assemblée du 25 avril 2013 au titre de l'exercice 2012), soit 32 millions d'euros, et jusqu'à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice en cours.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à maintenir un flottant qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris.

Modalités de rachat

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés à tout moment par intervention sur le marché ou de gré à gré, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et la mise en place de stratégies optionnelles, dans les limites et conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

La Société n'a pas à ce jour de projet d'utilisation de dérivés sur actions, mais souhaite cependant se réserver la faculté d'y recourir dans le cadre de l'actualisation du présent programme de rachat d'actions. La Société veillera lors de l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés à ne pas accroître de manière significative la volatilité du cours de l'action. Aucune vente d'option de vente ne sera utilisée dans le cadre du programme. Aucun produit dérivé ne sera utilisé dans le cadre de l'objectif d'animation de marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'A.M.F.

Sous réserve de l'adoption de la septième résolution par l'Assemblée générale du 25 avril 2013, le prix maximum d'achat retenu a été fixé à 40 euros.

Durée et calendrier du programme de rachat

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale Mixte du 25 avril 2013, les rachats d'actions ne pourront être réalisés que pendant une période maximale de dix-huit mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 25 octobre 2014.

En vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution par l'Assemblée générale du 25 avril 2013.

Financement du programme de rachat

Dans le cadre de sa gestion financière, Hologram. Industries se réserve la possibilité d'utiliser une partie de la trésorerie qui serait disponible pour financer les rachats d'actions, et de recourir à de l'endettement à court et à moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

A titre d'information, les disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe au 31 décembre 2012 s'élevaient à 17,3 millions d'euros et son endettement financier à 14,8 millions d'euros, soit une trésorerie nette de 2,5 millions d'euros. Les capitaux propres - Part du Groupe au 31/12/2012 s'élevaient à 32,2 millions d'euros.

PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 AVRIL 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le Rapport du Conseil d'administration qui s'élève à 15 120 €.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe HOLOGRAM. INDUSTRIES arrêtés au 31 décembre 2012, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la conclusion et l'exécution au cours de l'exercice écoulé des opérations visées aux articles L. 225.38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui y sont traduites.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que l'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 7 391 205,23 euros et décide :

- de l'affecter au compte de « Report à nouveau » pour un montant de 5 224 186,83 €,
- de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 2 167 018,40 € correspondant à une somme de 0,40 € pour chacune des 5 417 546 actions composant le capital social, sous réserve de l'ajustement du dividende distribué pour tenir compte du nombre des actions auto-détenues à la date de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

<i>Exercice au titre duquel les dividendes sont versés</i>	<i>Dividende</i>	<i>Réfaction</i>
2009	0,30 €	40%
2010	0,20 €	40%
2011	0,33 €	40%

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à la somme de 80 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de membre du Conseil d'administration de M. François POIRIER pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions établi par la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à procéder au rachat de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital arrêté à la date de réalisation de ces achats, ce qui correspond à titre illustratif à un nombre maximum de 541 754 actions sur un total de 5 417 546 actions au 31 décembre 2012, en vue de, par ordre décroissant de priorité :

- 1- l'animation du marché secondaire des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure (à titre de paiement, d'échange ou autres) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- l'annulation éventuelle des titres ;
- 4- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés.

Elle fixe :

- à 15.000.000 euros le montant des fonds pouvant être engagé dans le programme de rachat d'actions,
- à 40 euros, le prix maximum d'achat,
- à 15 euros, le prix minimum de vente.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix déterminés ci-avant seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions aux termes de l'une quelconque de ces opérations.

Elle décide que l'acquisition ou la cession des titres pourrait être effectuée par tous moyens et de toutes manières, y compris sous forme de blocs de titres dans le respect de la réglementation, et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont notamment toutes opérations optionnelles.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2012.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer, à son Directeur Général, les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution. Il devra rendre compte au Conseil de l'utilisation faite de ce pouvoir.

HUITIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions propres acquises au titre de la mise en œuvre du plan de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour régler le sort d'éventuelles oppositions qui pourraient être notifiées dans le délai de vingt jours à compter du dépôt au Greffe de la présente résolution (article R 225-152 du Code de commerce), procéder à la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, constater leurs réalisations, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, pour ce

qui concerne les opérations d'annulation des actions rachetées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, procéder en outre à l'information requise auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et aux déclarations requises auprès de la même Autorité, enfin, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

En conséquence, l'assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour remplir toutes les formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, et en vue de permettre au Conseil de réaliser des opérations de croissance externe :

1. délègue dans ce cadre et dans cet objectif, dans les conditions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136 du Code de Commerce, au Conseil d'administration la compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société :

- a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances ou, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, en rémunération de titres visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, avec ou sans prime d'émission ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes ;
- c) par l'émission de bons de souscription d'actions à souscrire en espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;
- d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra toutefois réserver aux actionnaires une priorité de souscription pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera ;

3. constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société et des bons émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises et les bons émis donnent droit, immédiatement ou à terme et décide de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

4. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours de bourse observés sur les trois séances précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées avec une décote maximale de 5% après, le cas échéant, correction de cette valeur pour tenir compte de la date de jouissance ;

5. décide qu'au montant fixé au paragraphe 1., s'ajoute le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société ;

6. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi :

- a) pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et établir le rapport complémentaire prévu par la Loi, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions ;
- b) pour suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois et fixer les modalités

suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions, en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires ;

c) prendre toutes les mesures et faire procéder, le cas échéant, à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres émis, imputer les frais d'émission des titres sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations ;

d) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution d'actions, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

e) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, acheter en Bourse ou de gré à gré ces valeurs mobilières, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales en vigueur ;

7. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail relatifs à l'actionariat des salariés et de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et à l'occasion de l'augmentation de capital soumise au vote de la présente assemblée dans les résolutions qui précèdent :

1) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du nombre d'actions de la société. La présente autorisation emporte, au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente autorisation est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

– Déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, conformément à la réglementation qui sera alors en vigueur,

– Fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital,

– Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution,

– Modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité et autres prévues par la Loi.

30 TABLES DE CONCORDANCE

30.1. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le présent document comprend tous les éléments du rapport de gestion du Groupe Hologram Industries prévu par les articles L. 225-10 et L. 225-100-2 du Code de commerce.

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion

Rubrique	Référence
Activité et résultats de la société et de ses filiales	
Activité de la société et de ses filiales	
Activité	6.1
Chiffre d'affaires	10.2.2
Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique	10.2.2.1
Ventilation du chiffre d'affaires par destination applicative	10.2.2.2
Recherche et développement	12
Résultats de la société et de ses filiales	
Compte de résultat synthétique de l'année	10.2.1
Marge brute	10.2.3.1
Résultat opérationnel courant	10.2.3.2
Résultat net	10.2.3.3
Flux de trésorerie et endettement de la société	11
Autres éléments bilanciaux et ratios	10.1.1
Résultats individuels de la société mère	
Activité	10.3.1
Chiffres clés	10.3.2
Délais de paiement	10.3.3
Autres informations	
Principes et méthodes comptables	21.2
Evénements significatifs de la période	21.2
Evénements postérieurs à la clôture	21.2
Evolution prévisible	13
Informations sur les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	4.1 à 4.4
Les Dirigeants	
Rémunération des mandataires sociaux	16
Modifications intervenues au sein des organes d'administration	15.1.1
Liste des mandats exercés par les Administrateurs dans d'autres sociétés	15.1.2
Informations sociales et environnementales (Grenelle II)	
Information environnementale	9.2.4.1
Information sociale	9.2.4.3
Information sociétale	9.2.4.2
Filiales, participations et actionariat	
Filiales	7
Participations	7
Répartition de l'actionariat	19
Achat par la société de ses propres actions	10.3.4
Options de souscriptions d'actions	18.3
Autres informations	
Charges non déductibles fiscalement	10.3.5
Dividendes	21.6
Programmes de rachat d'actions	28
Mandats et honoraires des Commissaires aux Comptes	2 & 21.2
Tableau des délégations pour les augmentations de capital	22.1.2
Tableau de résultat des cinq derniers exercices	10.3.6

31. CALENDRIER PREVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIERE

Chiffre d'affaires premier trimestre 2013	16 avril 2013
Assemblée générale mixte des actionnaires	25 avril 2013
Résultats du premier semestre 2013	30 juillet 2013
Chiffre d'affaires troisième trimestre 2013*	15 octobre 2013
Chiffre d'affaires 2013	14 janvier 2014

* Réunion analystes le lendemain

Les communiqués de presse sont diffusés après clôture de Bourse.

Responsable de l'information financière

Grégory WAGEMANS
Directeur Général Adjoint - Finance

Hologram. Industries
Parc d'Activités Gustave Eiffel.
22, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges.
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Téléphone : +33 1 64 76 31 00
Télécopie : +33 1 64 76 35 70

Email : finances@hologram-industries.com
Site web : <http://www.hologram-industries.com>